

**S. G. M<sup>GR</sup> DOUVAIS**

**ÉVÊQUE DE BEAUVAIS**



# **L'ESPRIT ECCLÉSIASTIQUE**

**SON DÉCLIN. SON RELÈVEMENT**

**Attendite ad petram unde excisi  
estis.**

*(Is. LI, 1.)*



**PARIS**

**LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE**

**J. GABALDA ET C<sup>ie</sup>**

**90, RUE BONAPARTE, 90**

—

**1911**





## *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



# **L'ESPRIT ECCLÉSIASTIQUE**



# AVANT-PROPOS

---

Pierre de Blois, écrivant pour Jean de Coutances, son vieil ami<sup>1</sup>, nouvellement sacré évêque de Worcester (1196-1198), le traité *de Institutione Episcopi*, disait en s'adressant directement à son destinataire si aimé : « Ne soyez jamais inoccupé; passez tout votre temps à écrire, à lire, ou à toute œuvre honnête<sup>2</sup>. »

Profitant de ce conseil excellent, et qui peut avoir une application à chacun des instants de notre vie, quelles qu'en soient les fluctuations extérieures, j'ai voulu utiliser le loisir que mon état de santé m'a donné ce printemps dernier. Comment, cependant, penser à un tra-

<sup>1</sup> Dans une lettre qu'il lui adressait, alors qu'il était doyen de Rouen (*Rothomagensis decanus*), il lui disait : « Rogo vos in ea fide sociali et amicitia, quam contraximus ab antiquo. » *Epist.* ccxi. Migne, *Patr. lat.*, tom. CCVII, col. 354.

<sup>2</sup> *Nullum tempus feriatum habeas; et semper aut orationi, aut lectioni, aut alii honestatis studio te impendas.* Migne, *Patr. lat.*, tom. CCVII, col. 1101.

vail d'érudition, l'érudition exigeant des recherches, parfois longues, et une extrême attention ?

Je m'arrêtai à un sujet, bien capable de m'attacher vivement, intéressant et offrant cet encouragement que l'on ne manque jamais de se donner à soi-même, quand on peut se dire que, malgré tout, on sera utile : *l'Esprit ecclésiastique. Son déclin. Son relèvement.*

Comme cela arrive d'ordinaire, ce travail a pris un développement plus grand qu'il n'avait été prévu au début. Tout d'abord, je n'avais songé qu'à recueillir des notes en vue d'un discours que je destinais à mon clergé. Mais je ne tardai pas à m'apercevoir que j'avais la matière non d'un discours, mais de quatre ou même de cinq discours. Quand les donner ?

Je fis aussi la réflexion que ce que je destinais à mon clergé pourrait servir à tous les prêtres en général. J'ose espérer qu'on ne me le reprochera pas.

C'est ainsi que le discours projeté est devenu un opuscule, et que les quelques pages qui paraissaient tout d'abord devoir suffire ont, en évoluant, pris les proportions du volume que je destine à tout le clergé et aux hommes de bien, qui aspirent fortement après le retour, de la part de tous, aux saines et fortes traditions de moralité et de religion qui, à d'autres époques, ont énergiquement agi sur les âmes, et, par elles, sur les pouvoirs



publics, et, par ceux-ci, sur la société tout entière, pour la paix, la sécurité et la confiance réciproque en ce monde, en attendant le salut dans l'autre : destinée heureuse que chacun doit réaliser, le pouvant, par le sacerdoce, et que le sacerdoce doit faciliter par son savoir doctrinal, son zèle et l'exemple d'une vie régulière, qu'un concile désigne par ce mot absolument délicieux : *Religio sacerdotalis* <sup>1</sup>.

Je me permets aussi de penser que ce n'est pas venir trop tard pour parler du clergé, et que, dès lors, on n'entreprend pas une œuvre vaine. Il est vrai que Wilfrid Strabon, frère de Bède, qui vivait au VIII<sup>e</sup> siècle (750), pensait que l'on a tant écrit sur les ministres de l'Église et le sens de leurs obligations et observances, qu'il ne reste plus rien à dire, sans compter que tout a été éclairé de la lumière du Saint-Esprit <sup>2</sup>.

Je ne partage pas cet avis quant au premier point,

<sup>1</sup> Concile de Paris, de 829. Werminghoff, *Concilia ævi Karolini*, tom. I, p. 675, in-4<sup>o</sup>. Hanovre, 1908. Collect. des *Monumenta Germaniæ historica*.

<sup>2</sup> De ministris ecclesiæ, ministeriis ipsorum necnon et de multiplicibus sacramentorum, officiorum et observationum rationibus multi multa dixerunt, ita ut pauca vel pæne nulla remanserint, quæ non jam per illuminationem Spiritus Sancti sint demonstrata, non solum qualiter debeant fieri, verum etiam quomodo singula mystica debeant vel possint intelligi diligenti examinatione discussa.

*De exordiis et incrementis quarundam in observationibus ecclesiasticis rerum*. A la suite des *Capitulaires* (Éd. Boretius-Krause), tom. II, p. 475.

même après douze siècles de vie ecclésiastique écoulés depuis. Car le clergé participe au privilège de la Religion, dont on parle toujours sans se lasser jamais. Le problème, bien qu'il soit résolu, demeure vivant.

J'implore les lumières du Saint-Esprit : *Veni, Sancte Spiritus*, avant que d'aborder mon sujet, même avec le simple dessein de n'en donner qu'une ébauche.

Beauvais, le 16 juillet 1910.

---

# L'ESPRIT ECCLÉSIASTIQUE



## CHAPITRE I

### LE SUJET

- I. — Raisons d'aborder un tel sujet.
- II. — La question.
- III. — Nature de l'Esprit ecclésiastique.

Chaque année, depuis dix ans que j'ai assumé la charge épiscopale, malgré mon extrême désir de m'y soustraire<sup>1</sup>, j'ai profité de la retraite ecclésiastique pour donner à mon clergé des avis pratiques. Il les goûtait et ne manquait jamais d'en faire état : il les jugeait utiles.

Aujourd'hui il me semble que je ferai mieux, l'avant-propos a dit pourquoi, si, élevant le ton, je parle non, par exemple, des presbytères et de leur location, matière toujours contentieuse, ni non plus des églises où le prêtre

<sup>1</sup> Dans l'audience que le Pape Léon XIII daigna m'accorder, le 2 janvier 1900, avant mon sacre, je le priai et le suppliai de me décharger du fardeau qui m'avait été imposé à la suite d'une nomination faite à mon insu ; mais ce fut en vain. J'ai noté et conservé les paroles très apostoliques que le Pape m'adressa et où perçait son zèle pour la dignité et la juste indépendance du clergé à l'égard des pouvoirs publics.

n'est qu'un simple occupant, mais d'un sujet qui tient de plus près au sacerdoce et qui par sa nature intéresse non quelques prêtres, mais tous les prêtres, je veux dire l'Esprit ecclésiastique.

Tout d'abord et avant tout, je dois dire pourquoi et comment je suis amené à aborder, je ne dis pas traiter, un tel sujet, beaucoup plus vaste qu'il ne semble au premier abord : il est immense.

## I

Le sujet : l'Esprit ecclésiastique, qui touche de si près à la vie du prêtre, comme prêtre, est assez haut en lui-même pour mériter et retenir sa plus sérieuse attention : je le regarde même comme fondamental et essentiel ; il a de quoi, on le verra, je l'espère, décider de la perte ou du gain de son âme ; il vise le temps, pour lequel il forme l'esprit et règle la conduite intérieure et extérieure du prêtre ; et par là même, il ouvre les voies les plus larges vers l'éternité bienheureuse ou malheureuse. C'est une première raison, et cette raison se présente comme toujours vraie en soi, indépendante qu'elle est des circonstances de temps et d'espace ; car un homme, dès lors que l'Église l'a honoré du sacerdoce, ne peut se passer de l'Esprit ecclésiastique.

La seconde raison s'harmonise parfaitement avec la première. Peut-être frappera-t-elle davantage mon lecteur, car elle tient aux entrailles mêmes de la situation extérieure faite au sacerdoce dans les temps actuels.

Un des premiers effets de la Séparation persécutrice a été pour le clergé de se recueillir et de réfléchir sur le

sacerdoce dont il est revêtu, et qui est si injustement repoussé par le Gouvernement. L'effet serait complètement heureux si chacun des prêtres de France, concentrant en lui-même les pensées de la foi, se mettant en présence des âmes et de leur salut en danger et aussi de ses obligations personnelles envers Dieu et son Église, se conformait à l'idéal traditionnel du sacerdoce, qui a si largement contribué à donner la véritable définition du prêtre accompli, du prêtre de Dieu, du prêtre catholique. Chacun s'y conformerait vite le jour où, aidé par la grâce divine et éclairé des lumières de la foi, il aurait le véritable Esprit sacerdotal. C'est ma conviction entière.

Je viens de dire : le véritable Esprit sacerdotal.

Or, chaque diocèse compte parmi ses prêtres des hommes dont les uns sont jeunes d'âge, et les autres anciens. Oh ! je sais bien que tous, même le plus jeune, même celui qui, après dispense, a été ordonné à vingt-deux, vingt-trois ou vingt-quatre ans, que tous sont anciens, parce que tous participent au même sacerdoce éternel, dont la source, qui est en N.-S. Jésus-Christ, a été déversée jusqu'à eux par l'Église. N'empêche : à considérer l'élément extérieur et visible de ce sacerdoce admirable, il faut reconnaître que parmi les prêtres les uns sont jeunes, ce sont ceux qui arrivent, et que les autres sont anciens, ce sont ceux qui, depuis de longues années déjà, célèbrent la sainte Messe, administrent les sacrements, prêchent, exercent le saint Ministère, s'occupent des âmes. Et comme nous vivons à une époque où l'opinion exerce son contrôle sur tout, sans compter que c'est la pente, souvent mauvaise, de la nature, il ne faut pas s'étonner si de l'un et de l'autre côté se

produisent les appréciations les moins attendues et même les plus contradictoires. Les uns, ce sont ceux qui ont un long usage du sacerdoce, sont loin de trouver les jeunes de leur goût; les autres, ce sont les jeunes, bien que simples débutants dans une carrière périlleuse, estiment que les anciens ne sont pas assez modernes et que c'est faire preuve de sagesse que de rendre le sacerdoce : rites, ministère, vie, conforme aux désirs du grand nombre et de le mettre au ton des temps actuels, si différents du passé, et de céder à leurs exigences; prétention outrecuidante, puisqu'elle repose sur cette idée évidemment fausse que le sacerdoce doit se plier à chacun des temps par lesquels il passe : sacerdoce des catacombes, sacerdoce de la liberté constantinienne, sacerdoce mérovingien, sacerdoce impérial du moyen âge, sacerdoce royal de Louis XIV, sacerdoce de la Constitution civile, aujourd'hui sacerdoce des cultuelles, de la science, de la civilisation matérielle.

On me riposte qu'il ne s'agit que des formes extérieures de la vie du prêtre et des modes de prêcher ou d'exercer le ministère, de l'intérêt supérieur qu'il y a à prouver que nous n'avons pas peur de notre temps, que nous ne sommes pas ennemis du progrès.

Nous revenons ainsi à la notion de l'Esprit ecclésiastique.

Bientôt, nous élevant au-dessus des questions de personnes, nous aurons à nous demander ce qu'est l'Esprit ecclésiastique en lui-même; et si les jeunes comme les anciens en sont également dotés, la paix se fera entre eux; ils vivront dans l'estime réciproque la plus sincère et une cordialité vraiment enviable et confiante.

Pour le moment, il faut dire quelle est la question.

## II

Ayant décrit les deux routes par lesquelles je suis arrivé au sujet déjà annoncé : l'Esprit ecclésiastique, je dois, en effet, définir les limites de la question ; cela importe beaucoup, est même nécessaire.

Or, saint Thomas d'Aquin, ayant déjà établi deux points : 1<sup>o</sup> que dans l'Église il doit y avoir et il y a *diversitas statuum et officiorum*<sup>1</sup> ; 2<sup>o</sup> que les offices se distinguent les uns des autres par les actes<sup>2</sup>, se demande si la différence des états se détermine par la qualité de ceux en qui ils se manifestent et qui commencent, qui progressent ou qui sont parfaits. Il répond qu'en toutes choses il y a un commencement, un milieu et une fin ; il est donc naturel que l'état de liberté spirituelle constitué par la délivrance du péché et l'obtention de la grâce ait une initiation ou commencement, un développement et progrès, ou son milieu, son achèvement et sa perfection ; d'où ceux qui commencent, ceux qui progressent et ceux qui sont parfaits<sup>3</sup>. Et alors, faisant un pas de plus, poussé qu'il est par sa forte logique habituelle, il

<sup>1</sup> II<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>, Q. 183, art. II.

<sup>2</sup> *Ibid.*, art. III.

<sup>3</sup> In omni autem humano studio est accipere principium, medium et terminum ; et ideo consequens est, quod status spiritualis servitutis et libertatis secundum tria distinguuntur ; scilicet, secundum principium ad quod pertinet status incipientium ; et medium, ad quod pertinet status proficientium ; et terminum, ad quod pertinet status perfectorum.

II<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>, Q. 183, art. IV.

aborde la question de la perfection, dont il détermine le sens, selon qu'il s'agit de l'être en lui-même, qui est parfait s'il ne lui manque rien (perfection métaphysique), ou qu'il s'agit pour l'être d'apports extérieurs qui, ajoutant à sa nature, lui donnent une qualité plus haute. Tout être est d'ailleurs parfait, dans la mesure même où il est en voie d'atteindre sa fin propre; et comme nous ne pouvons atteindre notre fin, qui est Dieu, que par la charité, c'est dans la charité que consiste la perfection de la vie chrétienne, et cette perfection est commune à tous les chrétiens<sup>1</sup>.

Mais, parmi les chrétiens, il y a plusieurs états et genres de vie, sous un seul précepte essentiel et fondamental, qui est l'amour de Dieu et du prochain<sup>2</sup> : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et in tota mente tua. Hoc est maximum, et primum mandatum. Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum sicut teipsum. In his duobus mandatis, universa lex pendet, et prophetæ*<sup>3</sup>. Le simple fidèle remplit les préceptes; le religieux pratique les conseils, mais les préceptes comme les conseils, et *vice versa, ordinantur*

<sup>1</sup> Unumquodque dicitur esse perfectum, in quantum attingit proprium finem, qui est ultima rei perfectio : charitas autem est, quæ unit nos Deo, qui est ultimus finis humanæ mentis : quia *qui manet in charitate, in Deo manet, et Deus in eo*, ut dicitur I Joan., iv; et ideo secundum charitatem specialiter attenditur perfectio christianæ vitæ.

II<sup>e</sup> II<sup>e</sup>, Q. 184, art. I.

<sup>2</sup> Deut., vi, 5; x, 12; xi, 13. Lev., xix. Marc., xii, 13. Luc., x, 27.

<sup>3</sup> Matth., xxii, 37-40.



*ad charitatem*; et, pour ne pas sortir des conseils, ils sont un moyen d'atteindre à la charité : moyen très puissant, et saint aussi, puisqu'il tend efficacement à faciliter les actes de charité, tandis que les préceptes enlèvent simplement, et par eux-mêmes, s'ils sont observés, tout obstacle à la charité : qui accomplit les préceptes est dans la charité ; qui pratique les conseils réalise les actes de la charité<sup>1</sup>.

Or, le prêtre ne prétend pas à la pratique des conseils ; il n'a de commun avec le religieux, si celui-ci est revêtu du sacerdoce, que le sacerdoce de Jésus-Christ et que la chasteté ou continence. Mais, d'autre part, le prêtre ne peut être assimilé au simple laïque ; il a commencé par être clerc, c'est-à-dire séparé. Sans doute, il appartient au clergé séculier et il vit dans le siècle. Cependant il s'est

<sup>1</sup> Secundario autem, et instrumentaliter perfectio coexistit in consiliis ; quæ omnia, sicut et præcepta, ordinantur ad charitatem ; sed aliter et aliter ; nam præcepta alia a præceptis charitatis ordinantur ad removendum ea, quæ sunt charitati contraria, cum quibus scilicet charitas esse non potest ; consilia autem ordinantur ad removendum impedimenta rebus charitatis, quæ tamen charitati non contrariantur ; sicut est matrimonium, occupatio negotiorum sæcularium, et alia hujusmodi ; unde Augustinus dicit in *Enchir.* (cap. 121) : « Quæcumque mandat Deus (ex quibus unum est : *non mœchaberis*) ; et quæcumque non jubentur, sed speciali consilio monentur (ex quibus unum est : *Bonum est homini mulierem non tangere*) tunc recte fiunt, cum referuntur ad diligendum Deum et proximum propter Deum, et in hoc sæculo et in futuro, » et inde est quod in collationibus Patrum (*Coll. I, cap. 7 a med.*) dicit Abbas Moyses : « Jejunia, vigiliæ, meditatio Scripturarum, nuditas, ac privatio omnium facultatum, non perfectio sed perfectionis instrumenta sunt ; quia non in ipsis consistit disciplinæ illius finis, sed per illa pervenitur ad finem ; » et supra præmisit, quod « ad perfectionem charitatis istis gradibus ascendere nitimur ».

II<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, Q. 184, art. III.

consacré au service de Dieu, qu'il a pris pour sa part et pour son héritage ; il se distingue du simple fidèle et lui est de beaucoup supérieur. S'élève-t-il au-dessus de lui uniquement par ses fonctions ? A aucune époque de l'Église, on ne l'a pensé. On a toujours établi une différence très grande entre lui et le laïque, aussi grande qu'entre le ciel et la terre, disait hier Sa Sainteté le Pape Pie X<sup>1</sup>, écho fidèle d'une tradition séculaire. Cette différence consiste, pour parler ici en termes généraux, dans ce que nous appelons et qu'au ix<sup>e</sup> siècle déjà on a dénommé l'état ecclésiastique<sup>2</sup>, et que Bossuet, pour exprimer la nature, le caractère et l'excellence de cet état, désignait, après saint Paul<sup>3</sup>, sous le nom de « milice cléricale<sup>4</sup> ». De même, on a toujours vu, dans cet état dit ecclésiastique, dans cette milice cléricale, la source d'obligations morales propres ; par exemple, le vénérable Bède parlait des *Apostolici viri* qui, avant la tempête soulevée par Pélage, remplirent la Grande-Bretagne *opinionem, predicationem, virtutibus*<sup>5</sup> ; racontant l'arrivée en Angleterre de saint Augustin et de ses missionnaires, il ne manquait pas de faire remarquer qu'ils joignaient l'exemple à la parole<sup>6</sup> ; le concile de Paris de 825 présentait la vertu sous le

<sup>1</sup> Instruction de Sa Sainteté sur le Sacerdoce (*Exhortatio ad clerum catholicum*) à l'occasion de son jubilé.

<sup>2</sup> *Ut ad meliorem statum ecclesiasticum in aliquo exercemus*. Synode de Chieti (an. 840). Werminghoff, *Concilia ævi Karolini*, tom. II, pars II, p. 781, dans *Monumenta Germaniæ historica*.

<sup>3</sup> *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus*. II Tim. II, 4.

<sup>4</sup> Lettre à l'abbé de Rancé, du 6 avril 1687. Urbain et Levesque, *Corresp. de Bossuet*, III, p. 343.

<sup>5</sup> *Hist. eccl.*, cap. xvii, I, p. 35. Éd. Plummer, 1910.

<sup>6</sup> *Hist. eccl.*, cap. xxvi, I, p. 47. Éd. Plummer.

nom de *discretio vel temperantia*, comme une des vertus ecclésiastiques principales<sup>1</sup>.

Rien ne paraît plus naturel et plus logique que les obligations découlant de cet état.

Ajoutez que, aujourd'hui, la plupart des évêques n'ordonnent le prêtre que pour l'associer à leur office de pasteur<sup>2</sup>, consistant en trois choses : enseigner, nourrir les âmes de la vie spirituelle, les régir ou conduire au salut. Si c'est pour eux le principe d'une vie éminemment sainte, de haute perfection dans la conduite, du bon exemple en tout, condition nécessaire de la paternité spirituelle, il faut reconnaître que pour le prêtre les obligations s'accroissent dans la mesure même où il est associé au pastorat de l'évêque.

Sans insister davantage, disons que le clergé séculier se place entre le religieux et le laïque, que, s'il n'a pas voué les conseils comme le premier, il se distingue cependant du second ; il s'en distingue précisément par l'état ecclésiastique qu'il a embrassé.

Ainsi se trouve définie la limite même de notre question. C'est à l'état ecclésiastique qu'il faut demander l'Esprit ecclésiastique : cet état en est la source, le principe et la raison.

Nous pouvons maintenant rechercher quelle est la nature de l'Esprit ecclésiastique et en quoi il consiste.

<sup>1</sup> « *Discretione vel temperantia, quæ una de cardinalibus ecclesiasticis virtutibus esse cognoscitur.* » Werminghoff, *Concilia ævi Karolini*, tom. II, pars I, page 532, dans *Monumenta Germaniæ historica*.

<sup>2</sup> Les prêtres ordonnés simplement *ad missam* sont en France, pour ne parler que d'elle, la très grande exception.

### III

Définissons donc, si nous le pouvons, l'Esprit ecclésiastique, *animum sacerdotalem*, comme l'appelle saint Charles Borromée<sup>1</sup>.

Il me semble qu'il ressort de la nature, de l'objet et de la fin du sacerdoce.

Le prêtre est le ministre de l'Église, dont la mission est d'honorer Dieu par le sacrifice du pain et du vin, corps et sang du Sauveur, qu'elle offre; de sauver les âmes en cultivant en elles la foi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu<sup>2</sup> et il n'y a pas de véritable justice<sup>3</sup>, et enfin de leur donner la grâce ou la vie divine elle-même, en leur distribuant les sacrements. Le jeune homme qui veut être prêtre, c'est-à-dire accepter cette mission sublimé et la remplir, commence par se séparer du monde: il promet la continence; il se met entre les mains de l'Église; il se donne à Dieu, qui devient la part de son héritage éternel<sup>4</sup> et même terrestre; car, désormais, il n'appartiendra vraiment qu'à Dieu, et il recevra déjà de Dieu les biens essentiels par la voie de son Église: elle le traitera comme un fils, et il l'honorera comme une mère. Saint Charles, qui, de l'avis de Bossuet, avait réveillé dans le clergé « cet esprit de piété

<sup>1</sup> Discours au premier concile de Milan (1565). Labbe, *Sacrosancta Concilia*, XV, col. 245.

<sup>2</sup> Hebr., xi, 6.

<sup>3</sup> Finis legis, Christus, ad justitiam omni credenti. *Rom.*, x, 4. Justificamur ex fide Christi. *Gal.*, ii, 16. Justus ex fide vivit. *Gal.*, iii, 11.

<sup>4</sup> Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei.

ecclésiastique<sup>1</sup> », disait en des termes forts et singulièrement expressifs, en s'adressant au clergé du second concile de Milan : « Matrem Ecclesiam colimus et observamus<sup>2</sup>. » Saint Charles, pour ne pas le quitter, considérant l'ordre divin, voit la raison formelle de l'Esprit ecclésiastique dans le mandat que le prêtre a reçu de représenter Jésus-Christ, et la forme de cet Esprit ecclésiastique dans l'obligation essentielle qui découle de ce mandat pour le prêtre et qui consiste en ceci qu'il cherche les seuls avantages du Christ et non les siens propres<sup>3</sup> : « Ergo ad Dei voluntatem, tanquam certam normam, consilia, cogitationes, studia et actiones nostras dirigamus<sup>4</sup>. »

Nul ne peut manquer de remarquer où la pensée de saint Charles tend : pour le prêtre, l'Esprit sacerdotal consiste en ceci qu'il ait l'esprit de son état. Plusieurs fois même, pendant une retraite ecclésiastique ou dans une autre circonstance, le prêtre a entendu faire, pour appuyer un tel dire, cette réflexion générale, que tout homme doit avoir l'esprit de

<sup>1</sup> *Panegyrique de saint François de Sales. Œuvres. Édit. Lachat, XII, 76. Œuvres oratoires, IV, 328. Éd. Lebarcq.*

<sup>2</sup> Discours au second concile de Milan (1569). Labbe, *Sacrosancta Concilia*, XV, col. 340.

<sup>3</sup> Ac primum, quidem perspicuum est, quam turpe, quam detestabile sit in eo quod Christi legatione fungimur, Deique ministri sumus, si non Christum ipsum, non quæ Dei sunt, sed quæ nostra quæramus. Oportet igitur nos depositis cupiditatum nostrarum perturbationibus, oculisque mentis in cælum coniectis, non utilitates nostras, non commoda, non hominum honores spectemus, non rebus nostris, non popularibus studiis, non laudi, non gloriæ nostræ, sed Christo serviamus, cui omnem honorem debemus.

<sup>4</sup> Discours au second concile de Milan (1569). Labbe, *Sacrosancta Concilia*, XV, col. 341.

son état. Sans doute; avec une différence que je ne puis m'empêcher de noter : c'est que dans les divers états que l'homme embrasse, il faut distinguer ce qui s'adresse à la conscience d'une manière directe et absolue et ainsi forme l'âme, et ce qui ne représente qu'un intérêt matériel sans saisir directement l'âme; il faut distinguer la fonction et le métier. Par exemple, le père de famille, étant à la tête d'une maison qui est la sienne, a la conviction de ses droits et de ses devoirs, qu'il puise dans la nature. S'il ne l'a pas, il n'est qu'un homme de façade dépourvu de caractère et de cœur. Il manque de l'esprit qui doit briller dans l'âme du vrai père de famille. Au contraire, le menuisier, le maréchal-ferrant, le cordonnier ne travaillent et ne font le métier que pour gagner un peu d'argent. Quelles pensées, quel état d'âme allez-vous exiger de celui-ci qui rabote les planches, de celui-là qui ferre les chevaux, du troisième qui bat la semelle? Ils satisfont leur client ou leur patron; et ils touchent le salaire convenu ou le juste prix de la marchandise livrée. C'est tout. Il en est de même de tout ouvrier qui, comme tel, est appliqué à un métier.

Au contraire, le prêtre n'est pas un salarié; tout ce que le prêtre dit ou fait, qu'il prêche, confesse ou fasse le catéchisme, qu'il visite les malades, prie, récite son Bréviaire, célèbre la Messe, sa journée entière, son lever, ses heures et son genre d'études, ses courses, ses visites, sa résidence dans la paroisse, toute l'économie de sa vie, si à part de celle des autres hommes, suppose chez lui quelque chose de plus haut même qu'une conviction, une foi divine, et c'est dans l'enseignement divin qu'il trouve

sa lumière ; cette même économie suppose aussi une forte discipline d'âme , ce que saint Charles appelle , avec un très grand respect du clergé et une sorte de révérence de son état, *quamdam sanctitatis disciplinam*<sup>1</sup>.

Le prêtre enseigne. Quoi donc ? la culture des champs ? l'industrie ? les lettres , les sciences , l'histoire ? Non , il est mieux et plus qu'un professeur. Ministre de Dieu , il enseigne la doctrine révélée par Dieu aux hommes pour leur salut ; comme prêtre , il ne peut pas en enseigner une autre. Je n'insiste pas. Donc il aura toujours son cœur , son esprit , son âme tout entière tournés vers le soleil dont les rayons ravivent le monde des âmes. Il cherchera avec un souci constant à ne se détourner jamais de cette doctrine , à toujours la mieux connaître , telle que l'Église la définit ou la saine théologie l'autorise , et soumettra son intelligence à toute décision dogmatique des Conciles généraux et des Papes , allant même au-devant de ces décisions , voulant les connaître , et les utilisant pour lui-même et pour les autres.

Ensuite le prêtre célèbre la sainte Messe , et grâce à la multiplicité des prêtres existant dans toutes les nations du monde , le sacrifice n'a pas d'interruption ; il administre les sacrements et , par eux , il répand partout la grâce qui sanctifie et assure aux âmes le salut et le bonheur éternel. Là , je ferai le même raisonnement que pour son enseignement. Il y a des règles : il les suit , les vénère , les applique. Ainsi le fidèle , sous quelque climat qu'il habite , reconnaît

<sup>1</sup> Discours au second concile de Milan (1569). Labbe, *Sacrosancta Concilia*, XV, col. 340.

vite l'Église catholique et le vrai ministre de Dieu. Donc celui-ci ne négligera rien de ces règles ; il les connaîtra et les aimera, le cœur et les yeux fixés sur l'Église.

De même pour la discipline. Il s'est donné à l'Église. Celle-ci a, dans la suite des âges, réglé sa conduite dans chacune des diverses circonstances de son sacerdoce. Je fais au lecteur grâce des détails, ici inutiles : le principe suffit. Donc, il professera le plus profond respect pour la discipline ecclésiastique, prescriptions générales et prescriptions particulières et diocésaines.

Ainsi, la fin voulue par Dieu qui est son honneur extérieur par le culte et le salut des âmes ; cette fin, dis-je, sera atteinte, et d'autant plus efficacement que le prêtre s'unira davantage à l'Église, esprit et cœur, et par elle à Dieu, ne croyant que ce que l'Église croit et comme elle le croit, et trouvant dans cette foi divine un principe d'humilité, de force et de confiance surnaturelle. Au lieu de prendre des airs de suffisance, il sera modeste et simple ; au lieu de se mettre à juger de haut et même de très haut l'Église, le Pape et les Évêques, il n'aura que de la révérence et du respect. Au lieu d'avoir confiance en lui-même et d'en imposer aux autres, il se méfiera de lui-même beaucoup. Il n'entrera dans son église, où réside l'Eucharistie sainte, et n'abordera les saints mystères qu'en tremblant ; et quand il se trouvera auprès des âmes, il méritera d'elles une vénération filiale. S'il prie, il sera tout entier présent à Dieu, qui le voit, l'entend, le juge. Ainsi, il aura le dehors et le réel du vrai prêtre ; l'esprit divin de son sacerdoce donnera seul l'impulsion à sa vie, dont il subordonnera les actes, même les plus simples, à Dieu, à sa



grâce et à sa foi, ne demandant qu'à le servir, craignant de ne pas le bien servir, redoutant de manquer en quelque chose. De ce prêtre on dira, avec raison, qu'il est animé de l'Esprit de son sacerdoce, qu'il en est tout imprégné.

Bossuet a prononcé un panégyrique de l'apôtre saint Paul. La date en demeure incertaine. Et même nous n'en avons qu'une esquisse. Du moins, cette esquisse est singulièrement éloquente dans sa brièveté. Nous y voyons que saint Paul, apôtre et prêtre d'élite, a été un parfait imitateur de son Maître, Jésus-Christ, souverain prêtre : « Saint Paul a vécu pour Jésus et a aimé ce que Jésus aime ; il a aimé la vérité, et il en a fait tout son emploi ; il a aimé la croix, et il en a fait toutes ses délices ; il a aimé l'Église, et il en a fait l'objet de toutes ses complaisances et l'unique sujet de tous ses travaux<sup>1</sup>. »

Voilà le véritable idéal sacerdotal. Somme toute, c'est bien là que réside tout le principe de l'Esprit ecclésiastique, de ce que Bossuet appelle ailleurs « l'esprit de l'Église et du sacerdoce<sup>2</sup> », et qu'il a salué comme y ayant brillé à la perfection dans Pierre de Bérulle, « homme vraiment illustre et recommandable, à la dignité duquel même la pourpre romaine n'a rien ajouté, » qui a fait « luire à toute l'Église gallicane les lumières les plus pures et les plus sublimes du sacerdoce chrétien et de la vie ecclésiastique<sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> Bossuet, *Œuvres oratoires*, VI, p. 480. Éd. Lebarcq.

<sup>2</sup> Bossuet, *Œuvres oratoires*, IV, p. 308. Éd. Lebarcq.

<sup>3</sup> *Œuvres*, XII, p. 646. Éd. Lachât. *Œuvres oratoires*, IV, p. 306, Éd. Lebarcq.

De ces différentes remarques et observations, il se dégage l'idée que l'Esprit ecclésiastique comprend trois éléments, si l'Esprit ecclésiastique est vraiment une participation à l'esprit même de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire à tout ce que Dieu nous a manifesté par lui.

D'abord, cet esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ domine toute cette matière, en fait le fond principal et, en un sens, unique : c'est l'élément divin.

Ensuite, à chacun des prêtres de rechercher, de connaître cet esprit et de s'unir à lui, de s'en pénétrer; c'est l'élément personnel et subjectif.

Seulement, remarquez que tout ce qui est subjectif est nécessairement arbitraire et pour autant incertain, peut tourner et tourne à la fantaisie, engendre l'esprit particulier. Cet élément subjectif a donc besoin d'être éclairé, conduit, réglé.

Et ici se présente le troisième élément, qui est l'Église.

De fait, qu'on envisage le sacerdoce conformément à la triple distinction de saint Thomas : l'*État*, l'*Ordre* et l'*Office*, on doit reconnaître que l'Église : 1° a défini les obligations respectives du prêtre ; 2° lui a marqué la manière de les remplir ; 3° lui a même dit dans quel esprit propre il doit les remplir. Pourquoi s'en étonner ? Cela devait être. L'Église a mission, elle a reçu le sacerdoce ; elle le garde depuis deux mille ans ; à toutes les époques, elle a fait des règlements pour assurer le bon fonctionnement du sacerdoce, perpétuer la vraie vie sacerdotale, dire au prêtre comment

il doit se conduire : longue, curieuse et convaincante expérience.

D'où nous pouvons conclure que l'Esprit ecclésiastique se ramène à l'esprit même de l'Église en ce qui regarde le sacerdoce, la conduite, la vie, la manière de penser et d'être du prêtre. En cette matière, la règle de l'Église est celle du prêtre. Cette règle le met en présence de la fin et de l'objet du sacerdoce, lui dit de s'unir cœur et âme au Sauveur, et lui marque comment il faut faire. Le mot ecclésiastique (Esprit ecclésiastique) dit bien que l'Église y a la part principale. C'est là que réside la raison disciplinaire de l'Esprit ecclésiastique.

Saint Thomas d'Aquin a établi tout cela et chacun de ces points avec sa logique et sa force ordinaire, en montrant :

1° Que la plénitude du sacerdoce est dans le Christ<sup>1</sup>, et que le sacerdoce, qui a son origine en lui, demeure éternellement, *ratione finis, scilicet beatitudinis sanctorum*<sup>2</sup> ;

2° Que le prêtre est, comme tel, l'agent du Christ et l'instrument secondaire ; qu'il est avec le Christ dans les mêmes relations que l'agent instrumental par rapport à l'agent principal<sup>3</sup>, d'où cette conséquence qu'il doit lui être intimement uni ;

3° Enfin, que le Christ a seul fondé l'Église et qu'il l'a

<sup>1</sup> III<sup>a</sup> pars, Q. 63, art. 6.

<sup>2</sup> III<sup>a</sup> pars, Q. 22, art. 5.

<sup>3</sup> III<sup>a</sup> pars, Q. 71, art. 4.

commise à Pierre et à ses successeurs, *in ædificationem et non in destructionem*<sup>1</sup>.

L'Église est la grande ouvrière de sainteté dans chaque siècle. A tout moment, et quel que soit l'état de la civilisation extérieure et matérielle, c'est par les prêtres, instruments du Christ, qu'elle administre les sacrements, enseigne, offre le sacrifice et sauve les âmes. Saint Thomas expose magnifiquement cet auguste ministère des clefs.

Comprendrait-on qu'elle ne forme pas l'esprit des prêtres, ou que les règles que lui inspirent la dignité du sacerdoce, l'honneur dû à Dieu et le zèle pour les âmes, demeurent lettre morte, même un moment ? Non, tout au contraire. Il faut dire que les prêtres s'éloignent de l'Esprit ecclésiastique dans la mesure même où ils s'éloignent de tout ce que l'Église leur demande et commande. Elle leur dit ce qu'ils doivent faire et comment ils doivent le faire. Qui observe ses règles est dans la voie des Vertus et de l'Esprit du sacerdoce.

Grâces éternelles soient rendues à Dieu, auteur de tout bien, et à Notre-Seigneur Jésus-Christ, fondateur et modèle du sacerdoce catholique. Cet Esprit dont je parle s'est, depuis les Apôtres, perpétué dans l'Église, il ne lui a jamais fait défaut ; c'est avec orgueil qu'elle montre la noble lignée des prêtres fidèles : Paulin et Jérôme, Vincent de Paul et J.-M. Vianney. Elle est même éprise d'une généreuse envie ; elle voudrait que tous ses prêtres, sans exception ni dans le temps ni dans l'espace, soient pénétrés de cet Esprit, qui touche à l'essence même

<sup>1</sup> II<sup>a</sup> II<sup>æ</sup>, Q. 88, art. 12.

de leur vie, et relève leur sacerdoce, pourtant si haut et si sublime en lui-même. Elle fait les vœux les plus ardents, car elle sait que la fragilité humaine est grande et que le malin ne réussit que trop à troubler cet ordre divin.

Ainsi j'arrive à un autre point du sujet, celui-ci, douloureux : le déclin de l'Esprit ecclésiastique.

---

# CHAPITRE II

## LE DÉCLIN

- I. — Déclin de l'Esprit ecclésiastique.
- II. — Causes générales de ce déclin.
- III. — Signes extérieurs et visibles de ce déclin.

Au début de ce chapitre, je rappelle ce que nous avons déjà dit. L'Esprit ecclésiastique est un sujet en lui-même très attirant. Le clergé se recueille, il est utile de l'aider; et aussi il se divise sur la question de savoir où il se rencontre, chez les anciens du sacerdoce ou chez les jeunes; il est bon de les tenir dans une seule et même conception de l'Esprit ecclésiastique. Chose facile : si, 1° l'Esprit ecclésiastique, envisagé en lui-même, est une participation à l'esprit même de Notre-Seigneur Jésus-Christ, souverain prêtre et seul prêtre, cette participation donnant de soi l'estime du sacerdoce et le goût des fonctions sacerdotales; si, 2° l'on reconnaît que l'Église, ayant mission, a par ses Papes, ses conciles, ses évêques, imposé des règlements de vie aux ministres sacrés, défini l'esprit même de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont elle continue l'œuvre par le sacerdoce; de telle façon que, qui se rapproche de ses règles, se rapproche de l'Esprit ecclésiastique.

tique, que qui s'éloigne de ses règles, s'éloigne du même coup et dans la même mesure de l'Esprit ecclésiastique.

Examinons maintenant si l'Esprit ecclésiastique ainsi compris est à l'heure actuelle en progrès ou en déclin.

J'espère ne rien forcer. Je veux ne rien forcer. Après examen, je crois pouvoir dire qu'il est plutôt en déclin, c'est un fait. Puis, nous rechercherons les causes de ce déclin, et enfin nous en marquerons les signes extérieurs.

## I

Saint Charles Borromée, pour ne pas remonter plus haut que lui dans l'histoire, déplorait plus d'un malheur à cet égard, laissant entendre que là où l'Esprit ecclésiastique faiblit, l'esprit de devoir décline comme inévitablement<sup>1</sup>.

En 1626, Montigny, chanoine et archidiacre de Noyon, traducteur de la Vie de saint Éloi par saint Ouen, se plaignait dans son « Épître » dédicatoire; il lui semblait que le clergé aimait trop courir au loin, pour le malheur des campagnes, qui, abandonnées, se perdaient chaque jour<sup>2</sup>.

En ce temps-là, le clergé manquait d'humilité, et, s'il avait du zèle, c'était un zèle intempérant.

Quelques années plus tard, Bossuet faisait entendre un cri semblable. Qui n'a remarqué combien il aimait

<sup>1</sup> *Il qui alios in officio continere debebant, maxime ipsi a muneris debili cura deflexerunt.*

Discours au quatrième concile de Milan (1576). Labbe, *Sacro-sancta Concilia*, XV, col. 410.

<sup>2</sup> *Epistre.*

faire le panégyrique des prêtres mis sur les autels ? il se plaisait singulièrement à les montrer au clergé et au peuple ; en de tels sujets et à côté de ces hauts personnages, il était très à l'aise. Ce n'était pas par un besoin d'éloquence qu'il mettait en regard et en comparaison les vrais prêtres et les autres, le sacerdoce sublime et le sacerdoce diminué. Il était en présence d'un fait. C'est le besoin d'un remède à apporter au mal d'un sacerdoce diminué, de l'Esprit sacerdotal affaibli, qui explique la vie, par exemple, du cardinal de Bérulle et de saint Vincent de Paul, de M. Bourdoise et de M. Olier. Le concile de Trente avait ordonné les séminaires pour y parer. En France, les séminaires ont fait un grand bien ; leurs règlements, la formation donnée aux jeunes clercs, l'obéissance et la piété qui y ont régné, n'ont tendu à autre chose, sinon l'initiation à l'Esprit sacerdotal, appelé à régir toute une vie de prêtre.

Les séminaires ne pouvaient pas tout prévenir ni tout empêcher. Ils l'eussent voulu. Ils savaient et ils savent que c'est au-dessus de leur pouvoir. Et, de fait, on a vu la ligne redevenir courbe. Aujourd'hui, le véritable Esprit du sacerdoce se rencontre en un bon nombre de prêtres ; mais on peut se demander s'il est répandu assez ; il devrait être universel, en effet, briller dans tout presbytère, partout où un prêtre habite, prie, prêche, ou même simplement se rencontre. Que chacun réponde. Sans être pessimiste et sans me faire ici le *laudator temporis acti*, je crois pouvoir dire que nous avons quelque peu perdu de l'Esprit sacerdotal, fait de bonté et de patience, de pénitence et d'étude assidue, de zèle et d'attachement à l'Église, qui fut une des grandes forces, et peut-être l'honneur principal



des anciens. Immédiatement au-dessous du prêtre éminemment saint que l'Église élève sur ses autels, se place l'autre : le prêtre exact, fidèle, enflammé de charité, et qui ne vit que pour Dieu et l'Église, celui en qui brille, comme une lumière, le véritable Esprit sacerdotal. Il cherche à être le parfait imitateur de Jésus-Christ, et comme il a la passion de son sacerdoce jusque dans la plus légère de ses obligations, il va sans cesse, par un mouvement instinctif de son âme pieuse, vers Jésus-Christ son maître, et vers l'Église qui donne la règle pratique de vie. Le prêtre y puise l'estime de son état, un attrait réel pour les vertus qui lui conviennent, un grand amour de ses fonctions, un dévouement entier aux âmes, un attachement à Dieu allant jusqu'au sang, une acceptation cordiale de toute discipline, *omnem disciplinæ rationem*, comme disait saint Charles, un goût pour la foi intégrale et toute la parole de Dieu.

Nous sommes un peu descendus de cette hauteur.

J'espère qu'on le verra mieux, que même on en conviendra si l'on hésite encore, après que j'aurai analysé les causes diverses qui peu ou prou ont, chacune pour une part différente mais réelle, obscurci ce flambeau, ce chef-d'œuvre de la grâce de Dieu : le prêtre de l'Église catholique.

## II

Les causes générales de l'affaiblissement de l'Esprit ecclésiastique apparaissent de deux sortes : les unes sont individuelles et personnelles, propres à chacun des prêtres dépourvus de ferveur, manquant du courage nécessaire,

ou n'ayant pas de leur sacerdoce une idée juste; les autres sont extérieures, et il convient d'ajouter que les secondes, agissant sur tous, atteignent même les prêtres dignes dans la mesure même où leurs dispositions les arment moins contre le mal du dehors.

Cela se comprend : chacun est plus ou moins victime de son milieu et de son temps; il faudrait avoir une rare énergie de caractère pour échapper à l'influence des idées courantes et des habitudes en honneur; mais aussi chacun a l'entière responsabilité de sa vie, qui est plus ou moins bien réglée ou sainte, selon que la discipline morale est forte ou faible.

Cette distinction des causes était bien dans la pensée de saint Charles. D'une part, envisageant l'histoire de son temps, il voyait dans le protestantisme la cause extérieure des maux dont le clergé et le peuple chrétien souffraient, et d'autre part, il déplorait l'imprudence ou la faiblesse des prêtres, qui affaiblissaient eux-mêmes en eux l'Esprit ecclésiastique en se relâchant de la discipline<sup>1</sup>, en se prêchant eux-mêmes<sup>2</sup>, en faisant un usage désordonné des créatures et des épreuves, en manquant de foi, en n'ayant, en un mot, que trop vite perdu l'habitude de voir tout dans la lumière de Dieu, et de tout peser au poids du sanctuaire et au prix de l'éternité.

Parmi les causes extérieures ou historiques, qui me paraissent avoir été contraires à l'Esprit ecclésiastique, je

<sup>1</sup> Discours au second concile de Milan (1569).

<sup>2</sup> Discours au premier concile provincial (1565). Labbe, *Sacro-sancta Concilia*, XV, col. 245, 250.

ne retiendrai que celles qui me semblent avoir agi sur nous, avoir atteint à la racine ou au tronc cette essence si particulièrement délicate, l'Esprit ecclésiastique.

Je crois devoir noter d'abord une cause très générale : je veux dire les idées communes, les mœurs publiques, l'ambiance sociale, ce que nous voyons et entendons chaque jour. Et ici je n'ai que besoin de rappeler que le xix<sup>e</sup> siècle, où nous sommes nés, fut loin d'être un siècle de foi. Il put se glorifier de quelques nobles exemples de religion, de vertu chrétienne et de sainteté de vie; mais par ses dehors, ses écrits les plus retentissants, sa presse impie trop répandue, il n'a cessé de se montrer hostile à l'Église. Voilà pour les idées.

Et, hélas! beaucoup de ceux qui ont gardé la foi n'ont que trop faibli; et leur conduite n'a pas été toujours à la hauteur de leurs opinions conservatrices et de leur conservatisme religieux. Le naturalisme théorique et pratique s'est répandu alors partout dans des proportions effrayantes. La première conséquence a été qu'on a très facilement cru à la vertu, et la seconde qu'on s'est mis à penser que l'action surnaturelle de Dieu n'est pas si nécessaire que cela pour la cultiver en soi. La politesse, la bienveillance, la largeur d'esprit jusqu'à honorer tous les cultes et tous les hommes, ont remplacé les habitudes mâles des grands chrétiens : la mortification, la prière qui sollicite la grâce nécessaire, l'humilité reconnaissant le souverain domaine de Dieu. Ce siècle, qui a aspiré furieusement au bonheur, ne l'a pas attendu du ciel chrétien. Il a cherché à jouir de tout, de lui-même, de ses découvertes, de son argent, de toute créature, aimable ou simplement rencontrée. La masse des prêtres

n'est pas descendue jusqu'au fond de la pente ; les indignes seuls ont oublié la sainteté de leur état. Mais disons, comme des animaux malades de la peste : ils ne mouraient pas tous, tous étaient frappés.

Il me paraît certain que l'esprit de suffisance et d'immortification a peu à peu gagné dans le clergé, plus ici, moins là, selon l'éducation, la formation première, la fidélité aux grands principes de la foi et l'obéissance à la grâce.

Proclamons heureux les prêtres, ceux d'entre nous, qui ont mérité d'échapper à un tel danger ; ceux-là ont été vraiment saints.

Descendons maintenant aux causes plus précises et, en un sens, plus tangibles : l'éducation philosophique, la formation ou, plus précisément, la pratique concordataire.

L'éducation philosophique. Je ne vais pas passer en revue les systèmes philosophiques qui, depuis Descartes jusqu'à Lamennais et Victor Cousin, se sont disputé la régence des esprits. Ils ont été nombreux et divers ; ils se sont combattus les uns les autres. Et justement leur action néfaste, à les envisager dans leur ensemble et leur succession rapide, a été de jeter partout l'incertitude. On n'a trop bien su à qui entendre. Ce n'était pas nouveau : au temps d'Abélard, il en fut à peu près ainsi. Et cela va admirablement à ma preuve : car le XII<sup>e</sup> siècle fut, à sa manière, un siècle sceptique ; et s'il nous a donné cet admirable prêtre que nous vénérons sous le nom de saint Bernard, il convient de reconnaître qu'il avait eu une forte éducation philosophique. C'est que l'esprit a besoin, non pas seulement de connaître, mais encore et surtout de savoir, c'est-à-dire de s'appuyer sûre-

ment sur un principe indiscutable. Entre Descartes<sup>1</sup>, Malebranche, Reid, et les autres philosophes du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle, rien ne fut assuré. Incertitude pour l'esprit.

Il semble cependant que cela était invraisemblable ou impossible. Car, au point de départ de ce mouvement nouveau, Descartes avait placé comme règle : l'évidence.

Une telle règle ne pouvait que flatter l'esprit, elle le séduisit vraiment ; c'est la raison de chacun qui devenait le critérium de toute vérité, et Descartes eut tout de suite de grands admirateurs et même de vrais disciples. Toutefois, les gens sages ne se laissèrent pas entraîner. En 1687, Bossuet écrivait : « Je vois un grand combat se préparer contre l'Église sous le nom de philosophie cartésienne<sup>2</sup>. » Il ajoutait aussitôt : « Sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce qu'on entend clairement, chacun se donne la liberté de dire : J'entends ceci et je n'entends pas cela, et, sur ce seul fondement, on approuve et on rejette tout ce qu'on veut<sup>3</sup>. » Quel est celui d'entre nous qui mille fois n'a pas dit devant ses confrères et devant les fidèles : « J'entends ceci et je n'entends pas cela, » tranchant de haut et décidant des questions les plus graves : petits Alexandre, auxquels il manque le glaive de la pensée. Un tel individualisme est de soi directement opposé à la conception catholique ; car l'Église universelle apporte la

<sup>1</sup> Né en 1596, mort en 1663. C'est en 1634 qu'il publia son *Discours de la Méthode*, et, en 1641, ses *Méditations sur la philosophie première*.

<sup>2</sup> Urbain et Levesque, *Correspondance de Bossuet*, III, p. 372. Déjà, quelques années auparavant, D. Le Gallois avait écrit toute l'explication cartésienne de l'Eucharistie. *Ibid.*, p. 426, note 1.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 372, 373.

même doctrine à tous : sa lumière, comme celle de Dieu, qui enseigne tout homme venant en ce monde, va à tous. L'Église est directement anti-individualiste, et, grâce à la barrière qu'elle oppose à l'orgueil de l'esprit, elle fait de l'humanité la grande famille qui croit en Dieu, chante son symbole et garde pour son héritage les idées traditionnelles, même enveloppées d'ombres ; c'est d'elles que l'humanité vit. Elle les conserve, de même qu'elle conserve la religion et la foi, grâce à l'Église qui donne à chacun de nous le sentiment et la conviction de l'universel dans le temps et l'espace.

Si je rappelle, à ce propos, que le temps et l'espace sont les deux catégories de Kant<sup>1</sup>, c'est pour venir à ce philosophe après Descartes.

Descartes ne lui avait que trop préparé le terrain. En 1770, il obtint la chaire de logique et de métaphysique à l'Université de Kœnigsberg, sa patrie. La *Critique de la raison pure* parut entre 1781 et 1787, et après la publication de la *Critique de la raison pratique* (1787), les Allemands d'abord, puis progressivement la plupart des écoles de l'Europe lui donnèrent le sceptre de la pensée, et le subjectivisme fut fondé. Le subjectif devint le centre et la raison de tout. Le néothomisme, favorisé par Pie IX, si recommandé par Léon XIII, qui ordonna l'édition vaticane de saint Thomas d'Aquin, enseigné par toutes les écoles dominicaines et renouvelé par l'Université de Louvain, non sans éclat, fut impuissant à entraver ce mouvement, tant il était profond et répondait à une disposition

<sup>1</sup> Né à Kœnigsberg en 1724, mort en 1804.

générale à tout ramener au sujet, même aux dépens de l'objet.

Le kantisme fit bientôt sentir son influence à l'encontre de la théologie. Le principe de la tradition théologique ou même dogmatique parut touché et même ébranlé. C'est ainsi que nous avons éprouvé des sympathies pour toutes les conceptions philosophiques et religieuses qui se sont depuis multipliées, indulgents que nous nous sommes montrés envers tout homme faisant valoir son opinion.

Théologiens par état et par vocation, nous avons facilement fait litière de la vraie méthode théologique : nous nous sommes complus à alléguer tout auteur ou publiciste de talent ou de réputation, faisant argument de ses dires. Nous nous sommes laissé entraîner : nous avons accueilli avec faveur les idées de tel publiciste de renom, sans que nous ayons songé à faire nôtre la réflexion de Bossuet, toute de raison et de bon sens : « Pour savoir de la physique et de l'algèbre, et pour avoir même entendu quelques vérités générales de métaphysique, il ne s'ensuit pas pour cela qu'on soit fort capable de prendre parti en matière de théologie <sup>1</sup>. »

Déjà, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, il se rencontrait des esprits qui se mêlaient, non de reconnaître la vérité, mais de la créer. Le kantisme et ses coryphées ont rendu ce travers très général et ont ouvert des voies très larges au modernisme, dont l'essence est que chacun fabrique sa pensée comme l'araignée fabrique sa toile. Or la pensée, par une tendance naturelle et un instinct irrésistible, s'approche de la religion ; qui n'a pas mission, s'expose à la corrompre aussitôt. De fait, chacun de ses

<sup>1</sup> Urbain et Levesque, *Corresp. de Bossuet*, III, p. 377.

adeptes, croyant qu'il pouvait être prophète, a imaginé et proposé sa religion. Mais alors, que devenait la parole de Dieu, contenue dans la Révélation, que l'Église garde avec un soin jaloux? Une simple signification extérieure, sans valeur en soi. Par là, notre Symbole, chacun de ses mots et chacun de ses articles se trouvaient vidés de tous sens, hormis celui qu'il eût plu aux modernistes de leur conserver. La conséquence eût été la fin de la foi, vertu surnaturelle. Le pape Pie X les a arrêtés. Mais nul ne peut assurer que, avant leur condamnation, ils n'aient rencontré de l'appui, du crédit ou même des faveurs auprès d'un certain nombre de prêtres; car les nouveautés plaisent. Le déclin des vues très pures du christianisme a fait du tort à leur esprit sacerdotal. Tout cela ne s'explique que trop par l'incohérence des idées philosophiques et par l'insuffisance des études théologiques.

J'ai dit ensuite la pratique concordataire.

Ici, qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée; il convient de nous mettre en garde contre toute précipitation.

Il ne s'agit pas de la doctrine qui est à la base du Concordat. L'Église, non seulement désire, mais encore veut, autant qu'elle peut le vouloir, l'accord des deux puissances, l'Église et l'État. Il ne s'agit que des conséquences à l'égard de l'idée que tout prêtre doit se faire de l'Église, qui ont résulté de la pratique d'un contrat synallagmatique, dont l'idée première avait été, du côté de Napoléon, non seulement de profiter de l'Église, — l'Église ne refuse jamais qu'on profite d'elle, et tous nous profitons d'elle, — mais encore et surtout de se servir d'elle, d'en faire un instrument de règne. L'entourage du premier consul,



en qui beaucoup saluaient déjà l'empereur et voyaient un nouveau Charlemagne; cet entourage à l'esprit étroit et quelque peu sectaire alla-t-il plus loin, jusqu'au dessein formé de dominer l'Église, de la supprimer à la longue? non; les Portalis n'en eurent pas la pensée, ou, si elle leur traversa l'esprit, ils furent trop avisés pour s'y arrêter. L'Église, on ne la supprime pas; les empereurs romains pensèrent le contraire, ils préparèrent Constantin. Mais combien qui, depuis les empereurs de Byzance et les empereurs d'Allemagne, ont cru qu'on mène à plaisir le pasteur de Rome, d'ordinaire vieillard tranquille, toujours pacifique, patient et doux! A partir de 1802, le Concordat marcha, en France, contre l'Église, non pas d'une manière violente, exception faite des actes de brutalité de Napoléon I<sup>er</sup> envers Pie VII, mais à coups de circulaires ministérielles et de règlements, et aussi par l'action administrative. Pendant plus d'un siècle, exactement pendant cent quatre ans (1802-1906), l'État a nommé les archevêques et les évêques, est entré pour une part réelle dans la promotion des cardinaux, a agréé ou repoussé la nomination des vicaires généraux, des chanoines titulaires, des curés inamovibles, que les évêques devaient lui présenter. L'État a reçu les fondations à perpétuité, les a autorisées ou non, se donnant raison à lui-même et les fidèles lui donnant raison, qui se disaient que la fondation à perpétuité se trouvait ainsi assurée par la loi. L'État, qui avait établi les fabriques, exerçait son contrôle financier sur les paroisses, et même, ayant pris une autre voie, sur les séminaires. Il servait un traitement, qui était sans doute une dette, mais qui apparaissait comme une libéralité ou une charge pour

lui, puisque le budget des cultes était proposé et voté chaque année, en dehors de toute idée de justice ou de dette. A ne juger cette situation que par le dehors, il apparaissait que l'État faisait tout, qu'il était indispensable; de là cette impression communément répandue que, si la force était d'un côté, c'était du sien, assurément.

Tout le monde eût dû, dans une affaire de cette conséquence, regarder au fond. Saint Grégoire le Grand avait dit, à propos de l'État, je rends en deux mots sa pensée : S'il nous est utile, nous lui sommes nécessaires. Mais où sont ceux qui habituellement franchissent les surfaces? Dans l'espèce, l'intrigue, les intérêts, les ambitions aveuglaient trop souvent; le fait est que l'État gagna chaque jour du terrain dans le domaine sacré, ou tout au moins beaucoup crurent qu'il gagnait chaque jour du terrain. Aussi, quand une affaire se présentait, on ne se demandait pas : Que dit le droit canon? Mais : N'y a-t-il pas une circulaire, un règlement, une loi? Le droit canon, on le savait très peu : même ceux qui le connaissaient, voulant se montrer pratiques, se tournaient du côté de l'État, parce que, pouvant accorder ou refuser, il arrêtait, entravait ou facilitait l'affaire. Voilà le point précis de ce que j'ai appelé : la pratique concordataire. Tout ce que l'État gagnait en crédit, en influence, en autorité sur tout ce qui touchait les évêchés, les diocèses, les paroisses, le personnel ecclésiastique, en un mot la vie de l'Église, l'Église le perdait; en tout cas, elle était amoindrie. C'est ainsi qu'on en put venir à la conception étrange du prêtre relégué à la sacristie et du prêtre fonctionnaire. Extérieurement, la discipline ne souffrait pas trop, exception faite de quelques cas où

l'on vit l'État soutenir tel prêtre contre son évêque. En général, on obéissait; mais la confiance manquait; on voyait la politique partout; la conscience des pasteurs paraissait comme partagée. L'évêque était considéré plutôt comme un prélat césarien; on subissait la discipline, on ne l'aimait pas. On ne voyait pas dans l'Église une mère; on lui préférait dans le fond du cœur le grand patron, l'État.

Pourra-t-on jamais croire que cette situation ait beaucoup contribué à développer l'Esprit ecclésiastique? Non, sans doute. L'État, avec un calcul assez vulgaire, ne cessait, pendant ce temps-là, de dire et de faire dire qu'il ne voulait que du bien à l'Église; il le disait même quand il faisait voter la loi militaire qui amène les séminaristes à la caserne, comme si la caserne avait jamais été et pouvait être aujourd'hui une école de vie cléricale. Mais il savait bien ce qu'il faisait. Il voulait en imposer, apeurer, détourner les clercs du sacerdoce ou leur ravir, s'ils l'avaient déjà, le grand et glorieux sacerdoce. Le jour où les premières menaces de la Séparation se firent entendre, combien qui crurent au triomphe de l'État dans cette lutte! combien qui pensèrent que l'Église ferait toutes les concessions pour ne pas perdre les six cents millions dont on parlait! combien qui, sans le dire, se figuraient que l'Église allait manquer d'énergie, de caractère et de vertu apostolique! combien qui se résolvaient sans conviction et péniblement à servir l'éternelle vaincue!

Est-ce vrai?

En soi, ces pensées, ces craintes, ces impressions n'étaient nullement fondées. Mais elles conduisaient ou

inspiraient la vie d'un grand nombre d'entre nous, ceux qui aimaient à se couvrir du mot d'habileté, mot à double ou même à triple sens, dont les circonstances font toute la valeur. Ici, l'attitude hostile du gouvernement la rendait plutôt suspecte. Il comptait beaucoup sur elle; il avait tant entendu parler les flatteurs, et les politiciens se gardaient bien de lui dire que Dieu est toujours et nécessairement mêlé à nos affaires, de lui rappeler la lettre où saint Grégoire le Grand disait à l'empereur Maurice : « Nul ne peut régir dans la rectitude les choses terrestres qui ne sait pas traiter les choses divines<sup>1</sup>. » On sait comment à cette heure solennelle il entendait traiter les choses divines; il avait à l'avance exploité une division qu'il regardait comme certaine; le schisme était loin de lui déplaire. Une des choses les plus tristes de cette lamentable histoire, c'est que des prêtres aient donné au gouvernement à espérer. Ceux-là n'avaient assurément pas l'Esprit ecclésiastique.

L'événement a tourné à la confusion du gouvernement et contre eux. Les espérances mauvaises et malsaines ne se sont pas réalisées. Tout au contraire.

Après nous en être réjouis devant Dieu, qui nous a préservé d'un des dangers les plus graves que l'Église ait courus en France depuis longtemps, disons que ce succès, bien qu'inattendu, va faciliter la rénovation de l'Esprit ecclésiastique, affaibli ou déchu. Pour conclure et aussi pour mieux établir, si c'est nécessaire, ce déclin, notons-en

<sup>1</sup> Neminem posse recte terrena regere, nisi noverit divina tractare, pacemque reipublicæ ex universalis ecclesiæ pace pendere.

*Epist. lib. V, Ep. xx; Migne, Patr. lat., tom. LXXVII, col. 744.*

les signes sous lesquels il se présente à nous, en envisageant la vie des prêtres en général, et abstraction faite de chacune des causes particulières, privées et secrètes, qui permettent de se l'expliquer.

### III

Probablement, la plupart des bons prêtres, attentifs à tout ce qui se passe, ont distingué un grand nombre de ces signes.

Pour moi, ici, je dois me tenir aux principaux : ils sont assez graves.

1° Tout d'abord, un ton et une allure libres, dégagés, suffisants, chez les jeunes surtout. Combien parmi eux qui parlent sur tout, décident de tout, des intérêts de l'Église et de l'État, des débats philosophiques et théologiques; qui, à tout propos, mettent en avant leur opinion; et puis, se targuant de beaucoup d'indépendance, jugent de très haut les anciens, qu'ils qualifient, sans vergogne, d'épithètes frisant l'insolence ! Nous sommes indulgents à la jeunesse ; nous l'aimons malgré ses défauts. Mais faut-il pour cela oublier le sacerdoce, ne pas le mettre au premier plan de cette vie qui commence ? Disons au contraire que cet esprit-là, loin d'être l'Esprit ecclésiastique, n'est que l'esprit d'imprudence et d'erreur.

2° Ceux qui prennent cette attitude, si opposée à la modestie, et qui tend à en imposer à tous, sont les mêmes qui aiment fort peu l'étude. Entendons-nous, ils se piquent de bel esprit et surtout d'une grande largeur d'esprit : ils achètent dans les gares tous les journaux ; ils lisent toutes

les brochures, peu les volumes qu'ils trouvent lourds à la main et à l'intelligence. Quant à saint Thomas, c'est le moyen âge; quant aux théologiens, ils ne représentent à leurs yeux qu'une science surannée, dont l'objet n'intéresse plus personne. Ils sont pour le progrès, et s'ils suivent ou veulent suivre le développement des sciences, ce n'est pas dans leurs grands travaux, mais dans les applications pratiques: la bicyclette, l'automobile, le phonographe, etc. Ils se montrent hardiment partisans de la critique; et l'Écriture sainte ne les intéresse qu'à cause des opinions qui se produisent autour d'elle. Ils étudient tout, du moins ils semblent étudier tout, hormis ce qu'ils devraient étudier fortement, et peut-être réapprendre: la science sacrée. Mais elle les ennuie; Dieu, pour les punir, ne leur en donne pas le goût; il ne permet même pas qu'ils sachent sérieusement quelque chose du reste. De fait, ces esprits un peu superbes, qui croient savoir beaucoup, ignorent le principal en tout, s'ils sont des littérateurs, s'ils ont une compétence en musique, ou en dessin, par exemple. Ils aiment les arts; chaque année ils visitent le Salon; ils sont même collectionneurs; ils montrent volontiers divers objets, statues ou fragments de statues, vitraux anciens ou fragments de vitraux anciens, qui ornent leur salon. Ils sont artistes, et parlent volontiers tapisseries, peinture impressionniste, grands maîtres. En fin de compte, ce n'est qu'une vanité de plus. Soyez certains que l'essentiel leur échappe, parce que la doctrine révélée les intéresse moins que ces frivolités.

Cependant il n'est que juste de faire une part honorable à tous ceux qui, parmi les chercheurs d'antiquités, aiment l'érudition historique et archéologique. Ils ont rendu plus

d'un service et ont fait des publications recommandables. Ils sont infiniment supérieurs à ces autres, qui n'ont qu'un esprit amusé et vide.

3° Ainsi, j'arrive à un troisième signe du déclin : c'est la paresse de l'esprit, bientôt suivie de la mollesse de tout l'être et d'un universel dégoût. Désœuvrés, sans occupation ordonnée et suivie, ou même sans occupation du tout, le devoir strict étant accompli, ces prêtres se demandent à quoi ils servent, quand ils ne s'imaginent pas qu'ils sont les gens les plus utiles qui existent sur terre. Ils n'ont aucune énergie pour rien et gémissent à propos de tout. Leur âme est ouverte à toutes les futilités, leur esprit à tous les bruits venus de l'opinion et leur cœur aux impressions les plus diverses. Ils se disent découragés, se donnant les airs de quelqu'un qui s'est essayé au grand travail. En réalité, ils seraient fort contrariés si, le courage leur revenant, ils se voyaient dans l'obligation de revêtir le collier ou de reprendre le bât des nobles labeurs du sacerdoce.

4° Aussi, les obligations du sacerdoce leur pèsent. Ils n'y sont pas très à l'aise. Ne vous en étonnez pas. Cela doit être; la conséquence est fatale. Ils prient mal; ils négligent le Bréviaire, célèbrent vite la sainte Messe, aiment peu les âmes; la confession, surtout la confession des enfants, les rebute. Pour ce qui est de la prédication, soyez de même certain qu'au lieu de la traiter comme un apostolat, ils tombent dans l'un ou l'autre de ces deux défauts; ou bien, ils la négligent au point de ne la préparer jamais et ils n'enseignent rien à personne, ce dont les fidèles se plaignent; ou bien, ils font du sermon une composition purement littéraire, dans l'espoir de briller. Saint Charles

a beaucoup insisté sur ce troisième signe <sup>1</sup>, indiquant aux prédicateurs comme sûre et nourrissante pour l'âme la prédication qui consiste dans l'interprétation de l'Écriture, au sens de l'Église catholique et des saints Pères <sup>2</sup>.

Pour citer un exemple qui va droit à la pensée de saint Charles, si Bossuet a été un admirable orateur, il n'a jamais mieux parlé qu'en se servant de l'Écriture, qu'il connaissait à fond, et dont il tirait un parti merveilleux.

5° D'ailleurs, qu'on ne s'y trompe pas, et qu'on ne permette pas à tous ces mouvements, qui ne sont guère que des fanfaronnades fort déplacées, d'en imposer; les prêtres, qui courent partout, qui jugent tout et tous, qui parlent si volontiers, qui plus volontiers encore émettent leur opinion sur le Pape et les Évêques<sup>3</sup>, sur leurs confrères<sup>4</sup>, et qui non moins volontiers prophétisent, seront demain les plus timides; saisis vite par la peur, ils prophétiseront de nouveau, mais cette fois pour dire qu'il faut céder. S'ils n'étaient que des esprits modérés, passe; ce sont des âmes qui répugnent à la lutte, à une époque, à un moment où la lutte s'impose. A les entendre, ils ont la prudence; oui, la prudence pharisaïque, la prudence du siècle, la prudence naturelle. Cette prudence n'est pas le trait du prêtre animé du véritable Esprit ecclésiastique, tout au con-

<sup>1</sup> Premier concile de Milan (1565). Labbe, *Sacros. Concilia* XV, col. 249, 250.

<sup>2</sup> *Ibid.*, col. 249.

<sup>3</sup> Ici, ils veulent faire preuve d'indépendance et laisser croire qu'ils ont de grandes vues.

<sup>4</sup> Là, ils veulent faire preuve d'esprit, et ils méconnaissent la parole du Maître: *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis si dilectionem habueritis ad invicem.*



traire. Il ne s'agit pas de demander au prêtre de se lancer comme un fou dans la bataille. Au préalable, il doit regarder l'adversaire, mesurer ses propres forces, voir ce qui est possible; mais le voir dans la prière, devant Dieu, sans se refuser au sacrifice. C'est justement ce qui manque à notre prêtre, tout de suite affolé, sans constance, dépourvu de tout courage apostolique et ayant de l'énergie surtout pour blâmer l'action des autres.

6° Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il en soit venu là. Il s'est lui-même privé de la suprême ressource : la piété, la confiance en Dieu, l'abandon du cœur au divin Maître. Il traite tout cela d'ascétisme mystique; il en rit même. Quant à lui, il est pour l'action, pour les vertus fortes, pour les actes virils. Il ne songe pas qu'il ne compte guère que sur lui. Il est un pélagien pratique. Il ne demande rien à Dieu. A quoi bon? Si, s'abstrayant de lui-même, il consent à remonter par la pensée le cours des années et qu'il arrive à la primitive Église, c'est volontiers qu'il s'arrête à saint Paul, dont plusieurs actes de haute fierté lui plaisent. Il n'ose pas se comparer à lui, il ne commet pas cette sottise; mais il ne l'imité à peu près en rien. Il est prêtre par une pure grâce gratuite de Dieu, de même que saint Paul était apôtre; mais il ne dit pas, à son exemple : *Sum minimus*, et surtout il n'ajoute pas avec lui : *Gratia autem Dei sum id quod sum*<sup>1</sup>. Il ne rend pas à Dieu cet hommage, qui n'est pourtant qu'une justice. Pourquoi? Peut-être parce qu'il ne voit que trop qu'il ne peut pas répéter avec l'Apôtre : *Et gratia ejus in me vacua non fuit*; sûrement,

<sup>1</sup> 1 Cor., xv, 9, 10.

parce qu'il manque de piété. Le jour du sous-diaconat, il a consacré à Dieu son corps ; le jour de son sacerdoce, il lui a donné sa vie. Le cœur est comme le principe, le moteur certainement de toute vie digne, élevée, bien ordonnée ; il n'épanche plus son cœur devant Dieu. Il a perdu l'élan généreux.

7<sup>o</sup> De tous les signes, le plus apparent est celui dont je ne puis me dispenser de parler maintenant. Que de fois, m'entretenant avec des professeurs de grand séminaire, j'ai entendu faire la réflexion, que les prêtres, déjà au lendemain de leur ordination, ferment leurs livres de théologie, avec l'intention de ne pas les rouvrir de longtemps !

Que de prêtres n'aiment pas la théologie ! Pourquoi ? On discutera longtemps sur les causes : de toutes, celle qui est le plus souvent signalée, c'est que la théologie reste une science morte et fermée ; on n'en a pas la clef. L'intelligence de la scolastique échappe, parce que la base manque, à savoir la philosophie traditionnelle, et même parce que la langue latine gêne ; on ne sait pas la manier, ni toujours la comprendre. Cette remarque m'a été souvent faite. Quelques jeunes prêtres voudraient bien se livrer à des études théologiques suivies ; ils ne peuvent y réussir qu'à la condition de se servir de livres : car la théologie est une science positive. J'ai des raisons de craindre qu'ils ne sachent pas s'en servir. Au séminaire, on a appris son manuel par nécessité, et non par goût ; on n'est entré à fond dans aucune des grandes questions ; la théologie a paru dépourvue d'intérêt ; et maintenant, que l'on est seul et aux prises avec un traité, une thèse ou même un point de doctrine, on n'a d'autre ressource, d'autre force ni d'autre

lumière que l'affirmation. Et encore comment appuie-t-on l'affirmation ? On la laisse sans fondement, ou bien on ne lui donne qu'un fondement ruineux. Au résultat, l'esprit n'est pas satisfait. La théologie n'apparaît que comme un mécanisme froid, sans vie, géométrique ; c'est, dit-on, une pure logique. Tout à l'heure, j'ai fait remarquer que l'amour des âmes faiblit ; pour l'entretenir en soi, il ne suffit pas, en effet, de prononcer les mots de salut et de vie éternelle ; il est nécessaire d'entrer dans le fond de la doctrine révélée, dont l'économie tout entière est admirable. Si non, on peut avoir un certain zèle, extérieur, agité, tout en bruit, lequel zèle ne manque pas de s'éteindre vite ; on peut aussi se jeter dans les dévotions et les pratiques populaires ; mais ces dévotions, bien que bonnes en elles-mêmes, ne suffisent bientôt plus ; et il ne faut pas s'en étonner, car l'âme chrétienne a besoin d'une nourriture plus substantielle ; cela est vrai pour le prêtre plus encore que pour le fidèle. C'est ainsi que l'on peut s'expliquer que le prêtre, réputé pieux tout d'abord, qui était tout feu et tout flamme pour remplir son ministère, tombe dans la tiédeur, l'indifférence et même la froideur ; la flamme a été privée de son aliment nécessaire : la forte doctrine puisée dans l'étude assidue et méthodique de la théologie. Cette étude manquant, tout s'est affaibli progressivement ; et cette étude a manqué, malgré ses beautés et sa grandeur, parce qu'on ne l'a pas aimée. En ne l'aimant pas, ou en ne l'estimant pas assez, à la sortie du séminaire, on a mal débuté ; on a voulu entrer à grandes voiles dans la mer immense ; les Pères comparent le sacerdoce à l'océan, et c'est pour cela que cette

vue était sainte ; mais on s'est privé, au début même, d'une des rames principales. Et maintenant qu'on ne peut plus avancer, ou que l'on n'avance que très péniblement, le signe du déclin se montre à tous les yeux. Ce prêtre avait d'abord manifesté une grande bonne volonté. Aujourd'hui on se demande pourquoi il a si malheureusement modifié sa manière. Les esprits avisés répondent que la théologie lui manque, parce qu'il a manqué à la théologie.

Je m'arrête. Ces signes marquent au front le prêtre qui, dépourvu de l'Esprit ecclésiastique, est nécessairement tombé dans la médiocrité. Ils composent un tableau qui, je le sens, a fatigué mon lecteur. J'avoue qu'il est peu réjouissant. Passons au troisième point du sujet, celui-ci plus gai, de nature à nous consoler, si Dieu nous accorde sa grâce, à moi de le traiter, à mon lecteur de l'entendre, je veux dire la rénovation de l'Esprit ecclésiastique, actuellement en déclin. Ce sera l'objet d'un autre chapitre.

---

# CHAPITRE III

## RÉNOVATION DE L'ESPRIT ECCLÉSIASTIQUE

- I. — Elle est nécessaire, et non pas seulement opportune.
- II. — Elle est possible.
- III. — Moyens à prendre pour l'assurer en soi-même.

J'ai recherché les causes du déclin de l'Esprit ecclésiastique. Il ne pouvait être question que des causes générales, c'est-à-dire de celles qui par leur nature ont tendu à l'amoinrir non chez quelques-uns, mais chez un grand nombre : les prêtres fervents, armés pour cette lutte nouvelle, ont résisté à leur action délétère.

Il ne pouvait être question des causes individuelles, privées, tenant à l'éducation, à la formation première de chacun, aux tentations particulières, à la tiédeur et à l'infidélité à la grâce, ou à la faiblesse morale allant jusqu'à la défection : hélas ! cela se rencontre.

J'ai recherché ces causes loyalement ; je les ai exposées avec modération, sans amertume, restant dans les régions sereines qui sont celles du vrai bien.

Un certain déclin s'est produit ces derniers temps ; les signes manifestes en sont dans un amour des âmes affaibli ou peu éclairé, dans un éloignement commun des

études théologiques, dans des idées nouvelles sur le sacerdoce, accompagnées d'une vaine curiosité ou du désœuvrement de l'esprit, d'allures trop libres, de la perte de la vraie piété.

Il faut maintenant penser à la rénovation de l'Esprit ecclésiastique.

Cette rénovation sera sans doute l'effet ou le résultat d'une double action : celle du prêtre, libre et volontaire; celle de la grâce de Dieu, que, par son zèle à y travailler, il pourra obtenir. Mais pourquoi ne pas l'aider ? Pourquoi même ne pas provoquer de sa part un chaud et enflammé retour vers Notre-Seigneur Jésus-Christ, exemplaire de tout vrai sacerdoce, et vers l'Église qui seule a tracé, et, seule encore, trace la voie ?

Je vais donc y tâcher, en disant que cette rénovation est nécessaire, qu'elle est possible et que les moyens de la réaliser ne manquent pas.

## I

Je dis donc tout d'abord que la rénovation de l'Esprit ecclésiastique est nécessaire.

Nécessaire pour tous.

Je me mets en présence de tous les prêtres, et je leur dis : Qui que vous soyez, que vous ayez fléchi ou non, — vous le savez ; — que vous ayez gardé dans son intégrité cet Esprit du sacerdoce, — vous le savez de même. S'il en est ainsi, croyez que je me réjouis beaucoup ; mais n'allez pas penser que je n'ai rien à vous dire : car l'Esprit ecclésiastique est comme l'océan, on n'en voit jamais le fond. Il est

tellement digne, beau et attirant, qu'à tout bon prêtre il semble qu'il ne l'a pas suffisamment, qu'il n'a pas assez fait, qu'il lui manque encore beaucoup; c'est même là un des traits du bon prêtre. Donc courage à vous, prêtres accomplis; laissez encore votre cœur s'ouvrir à la lumière très pure du Sacerdoce. L'aimant divin vous attire, vous le sentez irrésistible; il est nécessaire pour vous que vous cédiez à cette grâce de Dieu.

Quant à vous qui avez faibli, qui mesurez l'étendue de vos pertes à la hauteur même de l'idéal sacerdotal vivant dans le cœur et l'âme de l'Église, convenez qu'il serait vraiment étrange que vous n'y entriez pas désormais; vous vous mettriez en contradiction avec elle; et vous, qui avez du sens et de la foi, vous ne vivriez pas des sentiments qui l'animent, vous feriez mépris de ses règles, de sa direction, de son désir? Cette opposition vous déformerait trop réellement. N'oubliez pas que vous n'êtes qu'un instrument entre ses mains. Vous devez donc la servir comme elle l'entend. N'allez pas prétendre qu'il vous suffit de vous conformer à ses règles pour l'administration des sacrements et la prière publique. Et votre âme donc, et votre forme de vie, et votre manière d'être? N'est-ce rien que votre bon renom? Croyez-vous qu'il ne lui importe pas? Nous dirons tout à l'heure ce que les peuples attendent de vous. Est-ce qu'il n'est pas vrai que pour tous ceux qui vous connaissent ou dont vous êtes chargé, vous résumez toute l'Église? C'est un honneur sans doute, mais un honneur redoutable, pensez-y. Ayez donc l'Esprit ecclésiastique, sinon vous donnerez de l'Église une idée fausse, une impression fâcheuse. N'hésitez pas à penser que, si Dieu n'aime rien

tant que son Église, il exerce des rigueurs plus grandes envers ceux qui la desservent. La raison en est simple : ceux-là entravent son ministère, font même obstacle à l'application de la grâce de la Rédemption, tendent à empêcher le salut des âmes ; vous qui, prêtre et ministre, ne devriez avoir de souci que pour les âmes et leur salut, si vous pensez surtout à vous, vous êtes dévoré et déprimé par un égoïsme mauvais. Soyez loyal et vrai envers vous-même, il est loin de vous donner la paix de l'âme et du cœur : comment pourriez-vous jouir de ce bien ? Il vous manque ce qui est l'essentiel de votre état. Preuve certaine que vous êtes dans une fausse voie ; au bout est la perdition.

A cause de vous et pour vous, la rénovation de l'Esprit ecclésiastique est en chacun de vous nécessaire. Vous devez y travailler qui plus, qui moins ; mais vous manqueriez gravement envers vous-même si vous ne faisiez rien, et vous savez que votre premier devoir, le devoir sacré, est de sauver votre âme ; c'est une âme de prêtre, et non pas l'âme d'un quelconque perdu dans la masse de la société chrétienne.

Souffrez que je vous parle aussi de vos paroisses, des fidèles, avec lesquels vous êtes chaque jour en contact, au milieu desquels et pour lesquels vous vivez. Pensez-vous qu'ils vous demandent de descendre à leur niveau ? Ce diabolique désir a mordu le cœur du pervers, parce qu'il veut blasphémer, tourner en dérision l'Église et se moquer de la vertu, avant de vous mépriser. Ce qui est vrai, c'est que l'on attend de vous une direction sainte, de bons exemples, un esprit vraiment surnaturel. Ce n'est pas que l'effet de l'hon-



néteté naturelle. Au fond de ce désir très haut gît une foi objectivement vraie, bien que peut-être inconsciente. Ces gens veulent, malgré tout, sauver leur âme; ils savent, vaguement peut-être, mais enfin ils savent qu'ils ne la sauveront pas sans l'Église, qui jouit de l'avantage unique de connaître l'au delà et d'en répondre. Ils savent aussi que le prêtre exerce une action très grande, heureuse ou malheureuse, en cette affaire qui demeure la première. Voyez comme ils sont heureux quand ils peuvent bien parler de leur curé, comme ils se plaignent quand, au contraire, ils croient que leur curé manque de l'Esprit ecclésiastique. Ils pronostiquent pour lui la perte, et pour eux le malheur.

Sentiment ou caprice? Non, ni l'un ni l'autre; mais justice et justice uniquement. Par le baptême, ils ont acquis radicalement le droit à la vie éternelle. A cause de la faiblesse humaine, si grande partout et chez tous, ils ont besoin d'être soutenus; et l'Église entend bien les aider; elle est le séculaire Samaritain, secourable et bon; elle emploie tout son zèle à conduire le chrétien jusqu'au port bienheureux; et vous, qui êtes son ministre, au lieu d'avoir pitié de cette faiblesse, vous lui tendez un piège; vous devriez la guérir, et vous l'aggravez; vous devriez l'arrêter, et vous la précipitez vers l'abîme; vous avez l'obligation étroite de couper court au mal, pour si léger qu'il soit, et vous l'autorisez par cet esprit d'irréflexion, d'imprudence et d'erreur, qui chez vous tient la place de l'autre, l'Esprit ecclésiastique, qui est fait de dévouement aux âmes, de zèle pour leur salut, d'attachement aux fonctions saintes, d'application aux vertus de l'état sacerdotal.

Les populations veulent des prêtres qui soient de vrais

prêtres. C'est leur droit strict de les vouloir, parce que leur salut en dépend grandement.

J'ajoute, parce que c'est absolument vrai, qu'elles les attendent, ces prêtres, de la main de l'Église, qui a mission de les former, qui est éminemment sainte et qui exalte sans cesse son sacerdoce, en qui elle vénère le sacerdoce même de son divin époux, Jésus-Christ. L'Église prend ses mesures et ses précautions; elle crie sans cesse vers Dieu et sans cesse aussi elle se tourne vers ses prêtres, les priant et les suppliant d'entendre sa voix, de suivre ses règles, de se conformer à son esprit. Si indulgente qu'elle veuille l'être, elle pose des limites que nul ne peut mépriser, tandis qu'elle ouvre des perspectives immenses vers l'idéal sacerdotal, qu'elle présente au besoin, pour pouvoir dire que, mère des peuples, elle a veillé avec amour. Ce prêtre, ces prêtres ont manqué en tout ou en partie; ils ont mal édifié. Elle les avait avertis; ils ne sont que plus répréhensibles. Elle, elle n'a pas manqué à son devoir.

Enfin, peut-on admettre que Notre-Seigneur Jésus-Christ, souverain prêtre et fondateur du sacerdoce, reste indifférent à l'esprit dont chacun de ses prêtres est nourri et animé? Non, sans doute. Est-ce que moi, en parlant de la sorte et le prêtre en me répondant, nous faisons et nous ne faisons que du sentiment? Et moi, à bout de raisons, vais-je uniquement chercher à émouvoir mon lecteur? Pas davantage. Notre-Seigneur Jésus-Christ, avant son ascension au ciel, a créé une œuvre, c'est son Église; il l'a commise au Saint-Esprit, qui descendit sur les Apôtres, le jour de la Pentecôte. Il a tout fait pour son Église; il me semble pouvoir dire que même au ciel, où il est assis à la

droite de son Père, elle est tout pour lui. Il veut son extension : Allez, enseignez toutes les nations, avait-il dit aux Apôtres<sup>1</sup> ; il veut sa durée jusqu'à la consommation des siècles<sup>2</sup> ; il veut son excellence : L'Esprit-Saint descendra en vous, et vous aurez toute lumière et toute sagesse<sup>3</sup> ; il veut son honneur extérieur : Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise<sup>4</sup>. Il a posé le principe de la vie nouvelle, qui, découlant de lui, passe par le canal de son Église. Mais qui peut ignorer qu'à l'encontre s'élève l'homme ennemi<sup>5</sup> ; que l'Église, divine en son essence, vit, agit, se développe au milieu du siècle et que son fondateur a pris pour instrument les Apôtres et après eux les prêtres ? Le sacerdoce lui a été donné comme un moyen magnifique et aussi comme un instrument nécessaire. Extérieurement, tout se fait par les prêtres. Les prêtres sont des hommes ; ils appartiennent à tel moment et à telle génération ; et si par eux nous touchons à l'élément humain de l'Église, ajoutons que les prêtres sont, par charge, les soutiens de l'Église, en tant qu'elle se déroule d'un âge à l'autre et qu'elle vit au milieu du temps. Elle est attaquée, ils la défendent ; elle est méprisée, ils doivent prouver et montrer sa grandeur, sa beauté, ses mérites ; elle est écartée, ils ont le devoir de célébrer son utilité. A chacun de nous, l'obligation de soutenir son honneur extérieur, le devoir de vaquer à l'étude des sciences sacrées pour écarter

<sup>1</sup> Matth., xxviii, 19.

<sup>2</sup> Matth., xxviii, 20.

<sup>3</sup> Act., i, 8.

<sup>4</sup> Luc., x, 16.

<sup>5</sup> Matth., xiii, 28.

les préjugés, de se mettre en mesure de porter partout un peu de lumière avec sa parole ou ses écrits. Les prêtres doivent être des hommes de capacité, afin que, à leur occasion, l'Église ne puisse jamais être tournée en dérision; à eux la très virile ambition de travailler au bien privé et au bien public, et de montrer par les actes et les œuvres que l'Église rend aux hommes, pris en particulier ou groupés en société, les plus réels et les plus opportuns services.

Nous voilà dans la mêlée des contradictions; du moins, notre société incroyante nous y jette; elle pense qu'elle nous étouffera, et que du même coup l'Église mourra de pestilence. Eh bien! montrons que, de par Dieu, nous sommes d'une autre condition et que, poussés par le souffle des doctrines éternelles, nous échappons à son étreinte; que Dieu est plus fort que l'incrédule, et que l'Église traverse en triomphatrice les siècles, les milieux et l'espace; que nul, quelle que soit sa puissance, ne réussit à l'éviter; qu'elle est la force nécessaire, qu'elle demeure l'âme de l'humanité en souci de bonheur, de salut et de paix.

On me dit : Mais cette action aussi haute nous échappe; une œuvre aussi excellente est l'œuvre directe de Dieu; elle ne peut être la nôtre.

Oui, si je parlais de l'œuvre rédemptrice en l'envisageant directement et en elle-même. Mais l'œuvre indirecte, par laquelle on aboutit au salut, est vraiment du ressort du prêtre; et celui-ci la réalise pour une part importante, — je pourrais citer mille exemples, — à la condition toutefois qu'il soit vraiment dans l'esprit de son état. Notre-Seigneur Jésus-Christ n'attend pas du prêtre l'efficacité des sacrements : ils opèrent *opere operato*; il ne lui

demande pas de donner aux paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, la valeur d'une transsubstantiation et l'efficacité du sacrifice. Cela, c'est lui et lui seul qui le fait par son ministère ; mais vraiment est-ce lui qui, pour parler par exemples, a écrit les beaux traités de saint Athanase ou de saint Augustin ; qui a fait les œuvres d'un Vincent de Paul ; qui a tenu la plume d'un Bossuet et parlé si éloquemment par sa bouche ? On me dit : Bossuet avait du génie. Sans doute. C'est peut-être à cause de cela que son application constante me touche si fort. Il aima l'Église de passion, malgré ses idées gallicanes et régaliennes. Il fut un prêtre admirable. L'éclat de son génie, relevé par un esprit vraiment ecclésiastique, illustre encore l'Église. Vous demandez à déployer magnifiquement vos qualités naturelles : un vaste champ d'action est ouvert devant vous, c'est celui que vous qualifiez de part humaine, extérieure et visible de l'Église. Il vous est ouvert. Voilà pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ vous demande de donner un peu de lustre à son Église, en nos temps auxquels ce qui manque le plus c'est l'éclat venant de la vertu et de la foi ; et cela est de nous, nous le pouvons et nous le devons avec sa grâce, qui ne nous fera pas défaut. Or, le premier lustre de l'Église dans la société, c'est le sacerdoce ; et le premier lustre du sacerdoce, c'est, chez chacun de ses membres, l'Esprit ecclésiastique. Avec saint Paul je vous dis : *Accedamus cum vero corde in plenitudine fidei*.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'Église, les âmes, le cœur actionné par la vocation : tout dit au prêtre que la

<sup>1</sup> Hebr. x, 22.

rénovation de l'Esprit ecclésiastique est nécessaire, et que, s'il la repousse, il expose gravement le salut de son âme.

## II

Que le prêtre ne dise pas maintenant que cet idéal échappe à sa prise ou écrase sa capacité; qu'au fond, sous de belles paroles, je lui présente un éternel et décevant mirage. Non. Cette rénovation est possible.

Elle est possible, parce qu'elle est contenue en germe dans la vocation. Le prêtre tient fermement à sa vocation; elle a ravi son enfance et amené sa jeunesse à faire le sacrifice du monde; elle est le rempart de son âge mûr; elle est l'honneur et la consolation de sa vieillesse. Peut-être l'a-t-il défendue contre les dangers du dehors et contre lui-même; il l'a certainement cultivée, après l'Église qui a arrosé la première racine dans l'espoir des fruits abondants que les peuples demandent à cueillir sur l'arbre vert. C'est bien. Mais quelle idée se fait-il de sa vocation? Je dois écarter deux travers. Les uns l'estiment juste ce que l'on estime un prétexte à l'entrée dans une carrière jugée avantageuse : ils se sont présentés, disant : J'ai la vocation; et maintenant ils ne songent guère qu'à tirer profit du sacerdoce. Les autres, forçant quelque peu les choses, et aussi se plaisant, par paresse ou légèreté d'esprit, à penser que l'impulsion primordiale allait suffire à maintenir l'élan généreux du premier jour, ont cru que, bien assurés d'avoir la vocation, ils n'auraient qu'à se laisser vivre dans le sacerdoce; l'effort des débuts devait rendre inutile ou sans objet tout autre effort dans l'avenir.

Les premiers sont des esprits mal avisés; les seconds, des esprits chimériques. Aux premiers, je dis : Appuyez-vous sur le principe même de la vocation pour entrer dans l'esprit de votre état; vous êtes devenus prêtres, soyez prêtres et jusque dans les moelles; il n'y a que cela de vrai et de bien pratique. Aux seconds, je fais observer avec Pascal que l'homme est grandeur et misère. Il porte en lui une faiblesse native; il doit donc recommencer sans cesse. La vocation élève, mais ne supprime pas l'homme. Qui n'a éprouvé toute la vérité de cette lamentable détresse qui faisait dire au psalmiste : *Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, et in peccatis concepit me mater mea*<sup>1</sup>. Vous le reconnaissez; l'expérience fait jaillir l'aveu : *Homo peccator sum*. Misère. Misère. Mais la vocation fait elle aussi entendre sa voix : elle pousse un cri, qui est un appel au travail. Vous aviez cru que vous n'auriez rien à faire, la vocation vous ayant transformé pour une bonne fois. Maintenant elle vous dit que vous avez à reprendre en sous-œuvre le travail des premiers temps; saint Paul a écrit : *Renovamini spiritu mentis vestræ*<sup>2</sup>. Il y a quelques années, peut-être était-ce hier, vous aviez réussi dans la grave affaire de la formation sacerdotale. Pourquoi ne réussiriez-vous pas dans l'autre affaire, l'affaire présente : je veux dire le retour au véritable Esprit ecclésiastique, qui, depuis, a quelque peu décliné ?

Cette rénovation est possible. Mais supposons qu'elle offre chez vous des difficultés spéciales, en raison d'habi-

<sup>1</sup> Ps. L, 6.

<sup>2</sup> Eph. iv, 23.

tudes prises ou d'un mauvais pli donné à votre vie ou à votre âme depuis longtemps déjà, je dis que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne vous laissera pas vous débrouiller tout seul, si cette expression vulgaire est ici permise. Il vous a appelé à être son ministre dans des temps difficiles et malgré votre faiblesse. Cet appel ne vous rendra pas indulgent à votre faiblesse; il ravivera plutôt votre confiance. De même qu'appelé vous avez été aidé, — il vous en souvient; — arrivé au sacerdoce, vous serez aidé encore. Notre-Seigneur Jésus-Christ ne refuse sa grâce à personne : il la répand à flots; comment voulez-vous que, mû par une charité immense, il ne vienne pas au secours de son ministre?

Si, par impossible, cette confiance vous manquait, parce qu'elle ne reposerait sur rien de sensible, voici l'Église; c'est toujours à elle qu'il faut revenir : voici les Conciles, les statuts synodaux, les prescriptions pontificales. Je n'insiste pas, parce que dans un autre chapitre je parlerai spécialement de l'Église. Il suffira ici d'indiquer qu'elle est debout devant vous. Interrogez-la; elle vous répondra, vous déclarant aussitôt qu'elle vous soutient déjà par ses règles.

Oui, vraiment, cette rénovation est possible. On verra jusqu'à quel point elle l'est, après que j'aurai montré d'une façon plus précise les moyens qui se présentent pour y réussir; ils sont tous à la portée du prêtre. Disons bien cela, si nous le pouvons.

### III

Le prêtre qui n'a jamais eu l'Esprit ecclésiastique, ou qui, l'ayant eu, l'a perdu par faiblesse, négligence ou



découragement, ce prêtre est un malade. Quel est le remède qui le guérira ? Première difficulté.

Seconde difficulté, il doit s'appliquer à lui-même le remède.

Et cela m'amène à faire une réflexion plutôt encourageante.

D'ordinaire, les médecins, mis en présence d'un malade, se divisent sur la nature, sur la gravité du mal et sur ses suites. Autour de vous, prêtre dépourvu de l'Esprit ecclésiastique, on ne se divise pas : l'Église dit que le mal existe, qu'il est grave, mais très guérissable. Elle ne va pas vous envoyer aux Incurables; tout au contraire. Courage.

Les médecins, qui aiment à raisonner leurs cas et à faire de la théorie sur le système général de la guérison, se divisent de nouveau : les uns sont pour l'homéopathie, les autres pour l'allopathie. Les uns disent : Guérissons par le semblable, d'après le principe d'Hahnemann : *Similia similibus curantur*; les autres : Guérissons par le contraire, conformément à l'aphorisme : *Contraria contrariis curantur*. Pour vous, le semblable serait mortel, si, n'ayant que peu de chose de l'Esprit ecclésiastique, vous en aviez moins encore; diminuant la dose pourtant assez faible, comment parviendriez-vous à le raviver ? C'est donc le contraire ou l'opposé qu'il faudra prendre ? Je ne le pense pas. Par exemple, si le principe et la cause du mal dont vous souffrez a été le subjectivisme kantiste, n'allez pas croire que je vous demanderai de vous jeter dans l'objectivité outrancière. C'est l'étatisme qui vous a causé ce mal intérieur ? N'allez pas vous figurer que je vais vous révolter contre l'État, ou que, sans aller jusque-là, je vous

demandera de mépriser son autorité, de vous mettre en rupture de ban avec lui. Ce serait fou.

Heureusement notre thérapeutique morale est plus simple ; elle n'exige pas que vous repreniez saint Thomas et que vous discutiez tous les systèmes de philosophie, ou que vous étudiiez à nouveau toute l'histoire, vraiment complexe et ardue, des rapports de l'Église et de l'État. C'est bien plus simple et moins laborieux. Il n'y a : 1° qu'à vous retourner vers Notre-Seigneur Jésus-Christ d'abord pour le prier, et l'Église ensuite pour lui obéir ; 2° qu'à voir de façon précise le principe de votre mal ; 3° qu'à vouloir efficacement l'extirper.

Dans cette hiérarchie de moyens, nous allons du plus facile au moins facile. Le plus facile est certainement celui qui consiste à vous retourner vers Celui qui est la source vivante et jaillissante du sacerdoce. Le plus facile, je veux dire celui qui vous coûtera moins : souvenez-vous de votre enfance et de votre jeunesse, de votre première communion et de votre entrée au séminaire ; de votre tonsure, de votre sous-diaconat, de votre première messe. Alors vous étiez plein d'une admirable confiance ; l'âme ardente, vous vous portiez vers tout ce qui est généreux. Était-ce l'effet de la jeunesse, ou de la première chaleur du printemps ? Peut-être. A coup sûr, Notre-Seigneur Jésus-Christ avait allumé cette flamme. Raviver ces souvenirs, pour revenir à lui, le voir par la pensée et le contempler l'âme pleine de charité dans son éternité triomphante, où il nous attend, c'est agréable, doux et même très doux. On gagne beaucoup à se rapprocher du soleil : il attire ; et l'on éprouve une grande jouissance à sentir ses rayons inonder

tout l'être. Mais ses traits vont bien plus loin que ceux du soleil ; ceux du soleil ne pénètrent que le corps ; ceux du Maître traversent l'esprit, le cœur et l'âme. Épanchez-vous en sa présence ; exposez-lui vos peines ; surtout accusez-vous devant sa face. Est-ce vraiment difficile ?

Le second moyen consiste à bien vous connaître vous-même et à vous juger dans la vérité. Je ne vais pas ici reprendre les avantages qu'il y a à se bien connaître, tels que les auteurs les énumèrent : c'est parfaitement inutile. Notre objet est plus restreint ; il ne s'agit que de votre sacerdoce ; mais il est important toutefois, car si vous voyez bien, avec netteté et précision, où vous en êtes de vos obligations, des règles de l'Église et des promesses souvent faites à Dieu et quelquefois à vos supérieurs, vous aurez par là même ouvert la voie au bon et à l'efficace remède. La comparaison avec le Maître, divin exemplaire du sacerdoce catholique, vous couvrira de confusion peut-être ; du moins vous verrez clair. Vous savez comme moi que les médecins qui connaissent bien le mal qu'ils ont à traiter, sont par là même assez près de la guérison.

Vous serez d'ailleurs votre propre médecin, avec l'aide divine, mais aussi moyennant un ardent courage et une résolution impitoyable. Cela me paraît un peu plus ardu. Car, enfin, le chirurgien n'opère que sur le membre d'un autre ; vous, vous devez opérer sur votre propre âme, vos habitudes, votre genre d'esprit, votre vie. Évidemment, pour atteindre au but, il faut vouloir et vouloir fortement. Dieu ne violente pas les volontés ; saint Paul ne devint le vase d'élection qu'après avoir acquiescé à la grâce du chemin de Damas. Éclairé par la lumière sainte, sachez vouloir.

J'ajoute que, si vous ne le faites pas, si vous lâchez pied, si vous ne voulez pas énergiquement, vous aggraverez le mal au lieu de le guérir.

Vous aurez besoin de vous entraîner. Pour y réussir, vous lirez d'abord l'Écriture sainte. Que si le livre divin vous paraît trop fort pour vous, vous lirez, par exemple, les vies des saints prêtres. Puisque j'en suis à la lecture, je vous conseillerai aussi de lire les Pères et nos grands auteurs; en leur compagnie, vous occuperez fortement votre esprit; vous échapperez aux petites misères qui nous enserrent tous et rendent fort petite notre vie, et vous en recevrez un élan nouveau.

Je prends un exemple. J'ai déjà parlé de l'apeurement de quelques-uns; cet apeurement qui coupe les ailes au zèle apostolique, s'élève contre l'Esprit ecclésiastique, qui est un esprit de sacrifice, de dévouement aux autres, de renoncement à soi-même. Ce mal déprime ou affole. Comment en guérir? Je ne le vois pas tout de suite. Mais je sais que, si l'on lit la noble vie de saint Thomas de Cantorbéry, on ne sera pas aussi porté à craindre. Je sais encore que si l'on tombe sur la lettre de saint Cyprien au pape Corneille aux prises avec des embarras nombreux et angoissants créés par les donatistes qui avaient intrigué pour mettre dans leur parti les pouvoirs publics, cette lettre tendra à donner une belle énergie. C'est la lettre 59 dans l'édition la plus récente des œuvres de cet admirable évêque. Il semble qu'elle a été écrite pour notre temps et pour nous. D'abord, se réjouissant et remerciant, saint Cyprien dit à saint Corneille qu'il a lu les lettres qu'il vient de lui envoyer : *ecclesiasticæ disciplinæ et*

*sacerdotalis censuræ satis plenas*. Mais ensuite, préoccupé, inquiet et douloureusement impressionné par une autre lettre, de laquelle il ressort que lui, Corneille, s'est laissé trop émouvoir par les menaces des intrigants, *te minis ac terroribus eorum qui venerant aliquantulum esse commotum*, il ajoute avec une sainte indignation et une ardeur généreuse : « Nous ne pouvons plus être ni demeurer chrétiens, si les choses en sont venues à cette extrémité, que nous appréhendions les menaces et les pièges des impies, car les gentils et les juifs menacent, et avec eux les hérétiques et tous ceux dont la raison obsède l'esprit et le cœur d'une rage pleine de fiel. » Et il ajoute aussitôt en s'élevant jusqu'au principe traditionnel de l'Église depuis saint Paul : « La foi doit demeurer dans notre cœur stable et immobile ; notre vertu doit être inébranlable contre toutes les attaques, comme le roc, contre lequel les flots viennent se briser. Nous ne craignons point ces injures dont les hommes se déchirent eux-mêmes : ces bâtons, ces pierres dont ils nous menacent si souvent, ne nous font pas peur. Ils sont véritablement des homicides devant Dieu ; mais ils ne sauraient nous égorger sans sa permission <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Voici le beau passage de la lettre de saint Cyprien : Quod si ita res est, frater carissime, ut nequissimorum timeatur audacia et quod mali jure adque æquitate non possunt temeritate ac desperatione perficiant, actum est de episcopatus vigore et de ecclesiæ gubernandæ sublimi ac divina potestate, nec christiani ultra aut durare aut esse jam possumus, si ad hoc ventum est ut perditorum minas atque insidias pertimescamus. Nam et gentiles et Judæi minantur et hæretici adque omnes quorum pectora et mentes diabolus obsedit venenatam rabiem suam cotidie furiosa voce testantur. Non tamen idcirco cedendum est quia minantur, aut in te adversarius et inimicus major est Christo quia tantum sibi vindicat

Dans ces très belles paroles que la traduction affaiblit, je ne le sens que trop, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, la générosité du cœur, la foi ou la confiance en Dieu. Je les retiens, sans vouloir d'ailleurs approfondir le cas où le pape saint Corneille s'était mis ; il ne nous regarde point, et par conséquent il ne saurait nous intéresser. Sans doute, dans tout ce passage, il s'agit du courage épiscopal. Mais la pensée de saint Cyprien va plus loin, il vise le courage apostolique ; par conséquent, tous

*et adsumit in sæculo. Manere apud nos debet, frater carissime, fidei robur immobile et stabilis adque inconcussa virtus contra omnes incursus adque impetus oblatrantium fluctuum velut petræ objacentis fortitudine et mole debet obsistere. Nec interest unde Episcopo aut terror aut periculum veniat, qui terroribus et periculis vivit obnoxius et tamen sit de ipsis terroribus et periculis gloriosus. Neque enim solas gentilium vel judæorum minas cogitare et spectare debemus, cum videamus ipsum Dominum a fratribus esse detentum et ab eo quem inter apostolos ipse delegerat proditum ; inter initia quoque mundi Abel justum non nisi frater occiderit et Jacob fugientem persecutus sit frater infestus et Joseph puer venierit vendentibus fratribus, in evangelio etiam legamus esse prædictum magis domesticos inimicos futuros et qui prius copulati sacramento unanimitalis fuerint ipsos invicem tradituros. Nihil interest quis tradat aut sæviat, cum Deus tradi permittit et coronari. Neque nobis ignominia est pati a fratribus quod passus est Christus nec illis gloria est facere quod fecerit Judas. Quæ autem sui elatio est, quæ comminantium tumens et inflata et vana jactatio, illic absentem minari, cum hic me habeant in potestate præsentem ? Convicia eorum quibus se et vitam suam cotidie lacerant non timemus, fustes et lapides et gladios quos verbis parricidalibus jactitant non perhorrescimus. Quod in illis est, homicidæ sunt apud Deum tales. Necare tamen non possunt, nisi eis Dominus necare permiserit, et cum nobis semel moriendum sit, illi tamen odio et verbis et delictis suis cotidie perimunt.*

Éd. Hartel, tom. III, p. 2, pag. 667, 668, dans la collection des Auteurs latins ecclésiastiques de Vienne. Vienne, 1871.

ceux qui sont tenus à l'avoir peuvent et doivent l'entendre, et tout d'abord le prêtre. Aussi, je retiens la superbe et fière déclaration de saint Cyprien. Ce n'est pas, en effet, quand les affaires sont mêlées, que nous pouvons craindre. Au contraire, la peur n'entre pas dans l'âme qu'éclaire la lumière de la chaste vérité.

Une telle ardeur et cette vaillance généreuse sont bien faites pour réchauffer le cœur du prêtre et le transporter dans les régions d'où l'on domine les intérêts humains et terrestres, toujours mesquins et déprimants; ces régions sereines, calmes et confiantes sont les régions du prêtre plus encore que celles du chrétien qui vit au milieu des embarras terrestres.

Or les auteurs ecclésiastiques, et plus particulièrement les saints Pères, offrent cent passages pour un ayant la plus ferme élévation. Saint Chrysostome ravit, je ne dis pas par son éloquence qui est admirable, mais par la fermeté de son âme; celui-là n'a jamais connu la peur; c'est pourquoi il est grand devant Dieu et devant les hommes. Saint Augustin charme, car s'il fut un ardent lutteur, s'il combattit avec succès les ennemis de la foi en son temps : les donatistes, les ariens et les pélagiens, il montra jusqu'à la fin, partout et toujours, le plus grand cœur; métaphysicien sans doute, — c'est même lui qui a introduit la métaphysique dans les études latines, — mais plus encore homme, tendre, aimant et vraiment fort par le sentiment, saint Augustin remue jusqu'au fond. Saint Léon provoque l'admiration par la limpidité de sa pensée toujours translucide, par la distinction de sa langue et son parler si naturel. Mais aussi on retrouve plus d'une fois dans ses

œuvres le reflet de ses belles actions. Rapprochant ses immortels discours de l'histoire du temps, on se sent, quel que soit le poids de la nature, soulevé, transformé, plus prêtre. Que n'aurais-je pas à dire de beaucoup d'autres dans cette longue série d'auteurs qui va, d'une part, de Tertullien à Innocent III, et, d'autre part, de l'auteur de la Didaché au dernier des Pères grecs !

Oui, les écrits des saints Pères sont une source très pure, profonde et inépuisable, où le prêtre qui veut avoir une âme vraiment sacerdotale trouve son bien, et, toujours, l'Esprit de son état.

Mais je dois ajouter que le prêtre de l'Église latine le trouvera plus encore dans sa tradition.

L'Église s'est montrée à nous très souvent au cours de ces études. Si j'ai déjà dit que c'est à elle qu'il faut revenir sans cesse, j'avoue que cette observation, si juste, a sa place surtout ici. Et même je ne puis dire la chose d'un mot et comme en passant : je trahirais la justice due à l'Église et au clergé ; je serais même fort coupable ; je manquerais de charité, devant dire où l'on trouvera la véritable et authentique *forma cleri*.

Le prêtre se doit à l'étude assidue et forte des sciences sacrées, l'Écriture et la théologie notamment. L'étude est un de ses grands devoirs et pour autant le moyen de garder ou de restaurer en lui l'Esprit ecclésiastique. Mais l'affaire présente exige qu'il porte son effort principal sur l'étude de tout ce que l'Église a fait pour lui et des préceptes de vie qu'elle lui a toujours et qu'elle continue à lui imposer.

Parlons donc maintenant de l'Église, de notre Église latine, comme éducatrice et formatrice du clergé.



## CHAPITRE IV

### L'ÉGLISE LATINE ET LE PRÊTRE — ACTION GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

- I. — Aux temps apostoliques. Ensemble des devoirs du prêtre.
- II. — De saint Ignace d'Antioche à l'édit de Constantin (110-313). Cohésion du prêtre et de l'évêque.
- III. — De l'Édit de Constantin à saint Léon le Grand (313-450). Avènement social du prêtre.
- IV. — De saint Léon le Grand à Charlemagne (450-800). Immunité du prêtre.
- V. — De Charlemagne à saint Grégoire VII (800-1075). Indépendance du prêtre au spirituel à l'égard du pouvoir séculier.
- VI. — De saint Grégoire VII au concile de Trente (1075-1560). Doctrine théologique et canonique.
- VII. — Du concile de Trente à nos jours. Éducation du clerc. Œuvres de sanctification du prêtre.
- VIII. — Résumé.

Étudiant l'Esprit ecclésiastique, sa nature, les moyens qu'il convient au prêtre de prendre pour le relever en lui-même, on aboutit inévitablement à l'Église. Son image se dresse, d'ailleurs magnifique et attirante, au prêtre, de quel côté qu'il se tourne. Comment autrement ? Il vit dans l'Église et de l'Église.

Parlons donc de l'Église, formant, dirigeant le prêtre et lui donnant la règle normale de vie, la seule par conséquent qu'il puisse et doive s'appliquer. Je parlerai d'abord de l'Église en termes très généraux, avant de marquer d'une manière particulière les points principaux de la discipline à laquelle elle a assujetti le prêtre.

Arrêtons-nous aux grandes lignes de l'action formatrice exercée par elle sur le prêtre.

Dans sa marche progressive au cours des siècles, distinguons cinq ou six moments principaux.

## I

Quel est le prêtre qui n'a lu souvent les *Épîtres* de saint Paul à Timothée et à Tite ?

Qui n'y a vu et retenu que le grand Apôtre engage son disciple à renouveler en lui la grâce de l'imposition des mains ? Déjà, il y a deux mille ans, on parlait de renouveler l'Esprit ecclésiastique. C'est que le principe en était posé, et les *Épîtres* de saint Paul à Timothée et à Tite sont là pour témoigner de la pratique de ces règles. Car n'allons pas croire que l'Apôtre a innové ; il s'est contenté de rappeler des principes de conduite déjà posés. Comment, en effet, les Apôtres, même dans l'hypothèse de l'épiscopat plural au premier moment, comment les Apôtres auraient-ils pu rester indifférents à l'organisation du sacerdoce qui devait après eux continuer l'œuvre du Maître, dont ils assuraient, sur le témoignage de leurs yeux et de leurs mains, qu'il avait été condamné par les Juifs, qu'il était mort,

qu'il était ressuscité, qu'ils l'avaient vu, qu'il s'était montré à eux, que Thomas avait mis ses mains dans les plaies de son corps ? Au même moment, les Évangiles qui s'écrivaient, reproduisaient la tradition apostolique ; et celle-ci disait que le Seigneur, avant de monter au ciel, avait donné l'ordre suprême : « Euntes ergo docete omnes gentes ; baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis <sup>1</sup>. » Et saint Marc nous apprend qu'ayant aussitôt entrepris la course apostolique, ils prêchèrent partout, soutenus qu'ils furent par le concours du Seigneur et par les miracles qui confirmaient leur enseignement <sup>2</sup>. Encore une fois, comment s'imaginer que les Apôtres ne réglèrent rien en ce qui regarde l'exercice et l'esprit du sacerdoce ? Il me paraît que les *Épîtres* de saint Paul à Timothée et à Tite non seulement contiennent la pensée de l'Apôtre à cet égard, mais encore reflètent l'enseignement des autres Apôtres. Si cette vraisemblance n'était pas retenue, si même une telle probabilité était écartée, je m'appuierais sur l'autorité de l'Église pour garder le principal et le proposer. A un moment bien solennel pour elle, quand elle ordonne des prêtres, elle invoque Dieu, auteur de toute sanctification, disant : « Tu, Domine, super hos famulos tuos, quos ad Presbyterii honorem dedicamus, munus tuæ benedictionis infunde : ut gravitate actuum et censura vivendi probent se seniores, his instituti disciplinis, quas Tito et Timotheo Paulus expo-

<sup>1</sup> Matth., xxviii, 19, 20. Marc., xvi, 15. Luc., xxiv, 47.

<sup>2</sup> Illi autem profecti prædicaverunt ubique Domino cooperante, et sermonem confirmante sequentibus signis. Marc., xvi, 20.

suit <sup>1</sup>. » Remarquez ces paroles de l'Église : *his instituti disciplinis, quas Tito et Timotheo Paulus exposuit*. Elles ne sont pas d'aujourd'hui ni d'hier ; car le Pontifical romain remonte plus haut que le moyen âge. Les trois *Épîtres* de saint Paul sont présentées comme contenant les *disciplines* primitives, modèle de toutes les disciplines subséquentes.

Ce début, grand début, inoubliable pour l'histoire, a la plus haute importance. Les actes et les paroles de cette première heure jouissent d'une autorité particulière. Il faut leur attribuer toute la valeur d'une direction pour tout l'avenir du sacerdoce. Avouons qu'il ne servirait de rien, pour écarter ce principe ou ces disciplines, de croire à l'existence de l'épiscopat plural exclusif à l'époque de saint Paul, ou, sans aller jusque-là, de dire que Tito et Timothée étaient évêques et que c'est pour l'évêque que saint Paul a parlé ; car, encore une fois, l'Église propose ces disciplines : *his instituti disciplinis*, aux diacres auxquels elle confère le sacerdoce.

## II

Avançons. Sous saint Ignace d'Antioche, dont le martyr admirable se place aux environs de l'année 110, l'épiscopat unitaire était en pleine efflorescence. Les sept lettres de saint Ignace dont l'authenticité n'est plus contestée

<sup>1</sup> Pontifical romain, oraison : *Deus, sanctificationum omnium rector*, que l'évêque dit tout de suite après avoir revêtu le prêtre de la chasuble, *vestis sacerdotalis (Accipe vestem sacerdotalem)*.

donnent, en ce qui regarde l'Esprit ecclésiastique, la note de ce tournant de l'histoire que deux grands faits signalent : la législation de Trajan sur les éthéries ou associations religieuses, et la disparition des Apôtres, c'est-à-dire la fin de l'âge apostolique. Or, dans chacune de ses lettres écrites au cours de son voyage vers Rome, où le martyr l'attendait, saint Ignace met au premier plan l'unité dans chaque église particulière. Il dit même qu'il n'y a pas d'intérêt plus haut ou plus pressant, après le service direct du Seigneur, si faire cette unité n'est pas lui rendre le plus solennel hommage de piété et de foi. La Gnose, ancienne de plusieurs années; quelques hérésies naissantes, car déjà la raison humaine, faible pourtant, mais orgueilleuse, s'essayait à régir la foi; quelques ferments de division existant un peu partout, furent autant d'occasions ou de motifs pour saint Ignace de préconiser la paix entre soi, l'entente, la confiance dans le Christ, l'excellence du lien de la foi. Mais que nous importe ici l'occasion ou le motif? Dieu lui-même n'a pas dédaigné de choisir une circonstance pour manifester le degré suprême de sa bonté éternelle: sans la chute d'Adam, Jésus-Christ, le second Adam, ne se fût pas immolé sur la croix, pour l'expiation de nos péchés. Ce qui nous importe et que nous retenons avant tout, c'est la doctrine qu'il énonça alors, non pas une fois, mais cinquante et cent fois: je veux dire la doctrine de l'unité qui est nécessaire dans chaque église et qui ne se réalise en vérité que par l'union étroite de tous et de chacun, et d'abord des prêtres et de l'évêque. De fait, on voit que la plupart des délégués des églises d'Éphèse, de Magnésie et de Tralles, qui vinrent saluer saint Ignace,

faisant une halte prolongée à Smyrne, étaient des ministres sacrés dont la soumission à l'égard de l'évêque marquait l'esprit dominant. C'étaient, par exemple, le diacre Burrhus, délégué d'Éphèse et accompagnant l'évêque de cette ville, Onésime; les deux prêtres Bassus et Apollonius, et le diacre Zotion, délégués de Magnésie du Méandre, qui accompagnaient Damas, évêque de cette ville. Saint Ignace est le premier à professer le plus sincère respect à l'égard de chacun des évêques qui viennent le saluer : Onésime, évêque d'Éphèse<sup>1</sup>; Damas, évêque de Magnésie<sup>2</sup>, Polybe, évêque de Tralles<sup>3</sup>; l'évêque de Philadelphie, dont il ne dit pas le nom<sup>4</sup>. Quant à Polycarpe,

<sup>1</sup> C'est bien vous tous que j'ai reçus, au nom de Dieu, en la personne d'Onésime, cet homme d'une inexprimable charité et votre évêque en chair. Puissiez-vous l'aimer en Jésus-Christ et lui ressembler tous ! Béni soit Dieu de vous avoir donné un tel évêque !  
*Lettre aux Ephésiens, 1.*

<sup>2</sup> J'ai eu l'honneur de vous voir en la personne de Damas, votre saint évêque, en celles des dignes presbytes Bassus et Apollonius, et du diacre Zotion, mon compagnon de service. Puissé-je jouir de lui, car il est soumis à son évêque comme à la grâce de Dieu.  
*Lettre aux Magnésiens, II.*

<sup>3</sup> Polybe, votre évêque par la volonté de Dieu et de Jésus-Christ, est venu à Smyrne partager avec moi la joie que m'inspirent les chaînes que je porte pour Jésus-Christ. C'est votre église tout entière que je contemple en sa personne. Ayant donc reçu par son intermédiaire le témoignage de votre simple bienveillance, j'ai rendu gloire au Seigneur en constatant que vous êtes, comme on me l'avait dit, les imitateurs de Dieu. En vous soumettant à votre évêque comme à Jésus-Christ, vous me faites voir avec évidence que votre conduite ne s'inspire pas du monde, mais de Jésus-Christ. *Lettre aux Tralliens, I, II.*

<sup>4</sup> Cet évêque, je le sais, ce ne sont ni ses propres démarches, ni la faveur des hommes, ni un sentiment de vaine gloire qui l'ont porté au gouvernement de la communauté, c'est la charité de Dieu le

évêque de Smyrne, tout le monde connaît la lettre que saint Ignace lui adressa, et dans laquelle, après avoir rendu hommage à sa piété, il lui disait, pour lui donner le premier et le meilleur des conseils : « Prends soin de l'unité, le plus grand de tous les biens. »

C'est, en vérité, tout le fond de sa doctrine, où un auteur récent voit une sorte de « dogme de discipline », et que dans une autre lettre saint Ignace a exprimée en un passage souvent cité et plein de sens sacerdotal plus encore que de poésie : « Vous ne devez donc avoir avec votre évêque qu'une seule et même pensée; c'est d'ailleurs ce que vous faites; votre vénérable presbyterium, vraiment digne de Dieu, est uni à l'évêque comme les cordes à la lyre, et c'est ainsi que du parfait accord des sentiments et de votre charité, s'élève vers Jésus-Christ un concert de louanges. Que chacun de vous entre dans ce chœur; alors, dans l'harmonie et la concorde, vous prendrez, par votre unité même, le ton de Dieu, et vous chanterez, tous d'une seule voix, par Jésus-Christ, les louanges du Père<sup>1</sup>. » L'harmonie des pensées, l'accord des sentiments entre le prêtre et l'évêque, c'est un devoir sacré parce que, seuls, cette harmonie et cet accord font et cimentent la cohésion nécessaire dans une église, assurent sa marche régulière

Père et du Seigneur Jésus-Christ. Sa modestie m'a frappé; son silence a plus de force que les vains discours, car sa conduite est en harmonie avec la loi de Dieu, comme la lyre avec ses cordes. Aussi je le félicite de tout cœur de la piété de son âme dont j'ai pu apprécier la vertu et la perfection, ainsi que de sa constance et de son calme, images de la mansuétude du Dieu vivant. *Lettre aux Philadelphiens*, I.

<sup>1</sup> *Lettre aux Ephésiens*, IV.

et servent de base normale à la hiérarchie sacrée. Le contraire n'est que division et trouble.

Maintenant est-il bien nécessaire d'ajouter que l'Église a retenu ce principe? Non, sans doute. Par lui elle triomphera toujours, comme elle allait le faire contre les donatistes, grâce à l'Église romaine, que saint Cyprien et saint Augustin secondèrent merveilleusement. Du moins, il ne sera pas inutile de faire remarquer que cette cohésion dont l'évêque est l'âme et que saint Ignace a célébrée véhémentement il y a dix-neuf siècles, s'impose aujourd'hui avec une irrésistible évidence, à cause des attaques des ennemis de l'Église, qui cette fois, voulant l'atteindre au cœur et à la tête, éteignent la charité et tâchent à contredire directement à la foi. Aussi qu'on ne soit pas surpris que Pie IX d'abord, Léon XIII ensuite, aient insisté tant et à tout propos sur l'excellence et la dignité de l'Épiscopat, et que Pie X, enfin et plus encore, appuie si fortement l'autorité épiscopale, qui s'étend jusqu'au dernier et moindre confin du diocèse: paroisses, culte, écoles et œuvres. Je le dis avec joie, afin de pouvoir, m'autorisant de cette doctrine traditionnelle, faire remarquer combien le prêtre est heureux par l'Église qui le protège et le garde à ce point; elle s'emploie à le tenir près du centre et à le rattacher par l'évêque au Pape et à Notre-Seigneur Jésus-Christ, souverain prêtre.

### III

Tout à l'heure, avec les donatistes et saint Augustin, nous avons déjà commencé à pénétrer dans un autre âge, profondément différent, âge de la liberté, de la prospérité



extérieure de l'Église, et même des honneurs commençants pour ses ministres.

Nous sommes par vocation et par état des hommes de paix, c'est-à-dire que nous fuyons la colère ; nous ne la voulons pas chez nous, nous ne la voulons pas chez les autres. Cependant toute paix ne nous est pas absolument favorable ; et sans songer à trouver faux ou mauvais l'enthousiasme des auteurs qui ont célébré la liberté constantinienne, il faut reconnaître qu'elle favorisa l'entrée du grand nombre dans l'Église. Or, la masse ne s'est jamais distinguée par la qualité. Heureusement Dieu, qui conduit l'histoire, permettait, déjà en 312, que l'Empire romain s'avancât vers sa ruine. Un siècle plus tard, il en était bien près. C'était le moment de la grande activité de saint Augustin, qui devait mourir en 430. A la veille de ces catastrophes effroyables, comme saint Augustin écrivait ses *Confessions* et la *Cité de Dieu*, comme saint Léon s'armait du courage apostolique qui le porta à s'opposer à la ruée d'Attila, après Théodose, après les débats théologiques du iv<sup>e</sup> siècle, que pensait-on du sacerdoce ? Pouvons-nous le deviner et nous faire une juste idée de l'émotion des chrétiens et des prêtres dans cette mêlée confuse des batailles, des doctrines et des peuples, l'Orient délaissant l'Occident et aspirant à sa vie propre, Constantinople étant déjà la rivale de Rome, le Grec jalousant le Latin ? On ne nous demande pas d'entrer à fond dans l'âme complexe du Romain de la fin du iv<sup>e</sup> siècle et du commencement du v<sup>e</sup>. Il suffit à notre sujet de savoir qu'elle ne se désintéressa pas du prêtre, que même, troublée, elle regarda de son côté. Les historiens, absorbés qu'ils ont

été par le récit des controverses et des luttes livrées pour la foi au sein de l'Église, après le concile de Nicée; les historiens, dis-je, ont peu parlé de ce que l'on fit alors pour le prêtre. Cependant le prêtre me paraît avoir été en ce temps-là une des premières préoccupations des principaux représentants de l'Église, à en juger par leurs écrits. Cette observation leur a échappé, si même il s'est jamais trouvé quelqu'un pour la faire. Et pourtant le prêtre occupe une place de choix dans les écrits de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Léon le Grand, de saint Paulin de Nole (année 370 environ à l'année 450). Il est visible qu'on avait des préoccupations graves. Je suis très porté à penser qu'autour du sacerdoce catholique s'étaient posés plusieurs problèmes. Autrement, comment expliquer le langage de nos grands auteurs à cette époque? Par exemple, saint Ambroise, qui ne raisonne pas en théoricien du prêtre, parle du sacrifice en cent endroits de ses écrits. Pourquoi du sacrifice? Tout à l'heure nous essayerons de le rechercher. Il se représente l'Église comme une muraille, une enceinte; les prêtres en sont comme les tours, *quibus abundat et de naturalibus verbum et de moralibus disciplina*<sup>1</sup>. Il dit des prêtres que le Seigneur leur a accordé le pouvoir de remettre tous les péchés sans exception, *Deus distinctionem non facit, qui misericordiam suam promisit omnibus, et relaxandi licentiam sacerdotibus suis sine ulla exceptione concessit*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Hexameron, lib. VI, 48. Migne, *Patr. lat.*, tom. XIV, col. 262.

<sup>2</sup> De pœnitentia, lib. I, cap. III, 10. Migne, *Patr. lat.*, tom. XVI, col. 469.

Et si maintenant nous lisons les traités mis sous le titre d'*Appendices* aux œuvres de saint Ambroise et dont l'authenticité est douteuse, mais qui sont de l'époque, nous y relevons des traits caractéristiques de l'esprit du temps. J'en retiens deux ou trois.

Le prêtre peut être choisi parmi le peuple<sup>1</sup>. Cependant les prêtres sont les vicaires du Christ; du prêtre, il ne faut pas facilement croire le crime<sup>2</sup>.

A mon avis, ce sont tout autant de témoignages indiquant que la société était travaillée de quelque inquiétude au sujet du prêtre: son origine, sa fonction, sa dignité, à laquelle la conduite de plusieurs semblait trop directement contredire. Le prêtre, montant chaque jour dans la pensée générale, devenait un homme à part. Pourquoi? On se le demandait; le juif et le païen préconisaient le sacrifice sanglant; à leurs yeux, le sang réellement versé donne seul gloire et louange au Dieu qu'il faut apaiser. Que venait donc faire cet homme qui, à l'autel, ne présentait que le pain et le vin?

A la suite de ces attaques, qui furent très vives et qui se produisirent un peu partout, plus d'un, soit par défaut de vertu, soit par amour du gain, renonça au sacerdoce dont les membres étaient chaque jour soumis à l'opprobre.

<sup>1</sup> In lege nascebantur sacerdotes ex genere Aaron levitæ, nunc autem omnes ex genere sunt sacerdotali, dicente Petro Apostolo: Quis estis genus regale et sacerdotale; ideoque ex populo potest fieri sacerdos. *Comm. in Epistola ad Ephesios*. Migne, *Patr. lat.*, tom. XVII, col. 388.

<sup>2</sup> Quomodo non facile credi debet de presbytero crimen. *Comm. in Epist. ad Timotheum primam*. Migne, *Patr. lat.*, tom. XVII, col. 479.

Quelle fut la réponse ?

Saint Augustin et saint Léon s'attachèrent à montrer que le sacerdoce d'Aaron avait préparé le sacerdoce du Christ, que les victimes immolées à Jérusalem étaient figuratives de la grande et unique victime, Jésus-Christ. L'*Épître aux Hébreux* les dispensait d'aborder de tels développements. Il n'est que plus remarquable qu'ils y soient entrés en plein : saint Augustin, par exemple, en vint à établir que la loi n'avait pu introduire le juif dans l'héritage éternel, que c'était le don de la grâce par la foi<sup>1</sup>. Quant à saint Léon le Grand, non seulement il dit que le sacerdoce d'Aaron avait pris fin, mais encore, s'adressant directement aux juifs, qui accusaient les chrétiens d'être de faux frères, il rattacha le sacerdoce chrétien à celui de Melchisédech, sacerdoce étranger à la génération humaine, préparé et donné directement par le Saint-Esprit<sup>2</sup>. Et puis, sans timidité aucune, se référant au fait actuel, il distinguait quatre degrés dans le sacerdoce, à l'occasion du sous-diaconat, dont il disait : *qui quartus a capite est*<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Saint Augustin a admirablement résumé ainsi sa pensée sur les rapports des deux sacerdoce, celui d'Aaron et celui du Christ : « Sacerdotium vero illud et sacrificia nullam partem tenent hodie fidei christianæ nisi quod in umbris futurorum acta atque transacta sunt. » *Questiones in Numeros*, LIII. Tom. III, col. 856. Éd. Gaume. Il nous paraît inutile de noter ici chacun des nombreux passages où saint Augustin aborda la question de ces rapports. Il suffit d'ouvrir ses livres. On ne peut manquer d'y tomber vite.

<sup>2</sup> Nec quod caro et sanguis creavit, eligitur; sed, cessante privilegio patrum et familiarum ordine prætermisso, eos rectores Ecclesia accipit, quos Spiritus Sanctus præparavit. *Sermo III*, cap. 1. Migne, *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 145.

<sup>3</sup> Ep. LIV, cap. iv. Migne, *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 672.

Sans doute, comme nous disons aujourd'hui, l'épiscopat, le presbytérat, le diaconat et le sous-diaconat. Ce sacerdoce, organisé, hiérarchisé, fort, issu de la pensée de Jésus-Christ, était en marche. Telle fut la première réponse.

Seconde réponse, plus fondamentale encore. Elle fut empruntée au sacrifice chrétien, à ce sacrifice que l'évêque avait longtemps célébré seul, et que maintenant les simples prêtres étaient plus facilement et allaient être bientôt universellement admis à célébrer. Le sacrifice ! Nos auteurs y reviennent sans cesse. Saint Augustin, ou l'auteur du *Manuale*, part du fait que le Christ lui-même a institué le sacrifice et a commandé de l'offrir<sup>1</sup>. A cela, il n'y a rien à dire. Que répondre au Christ, en effet ? Dans le sacrifice, le Christ est à la fois l'hostie et le prêtre<sup>2</sup>. Il est offert chaque jour et partout<sup>3</sup>. Non seulement excellent en lui-même, mais divin, il rend aux vivants les plus réels et nécessaires services de propitiation, et à Dieu le tribut de louanges, seul juste et que seul il agrée.

A son tour, saint Léon, en un discours d'une grande et haute tenue oratoire, et qui nous fait entrevoir la gravité des débats alimentés par les erreurs, les hérésies et les passions du temps, saint Léon déclare que « la foi catholique, qui résista à toutes les erreurs, écarte les impiétés

<sup>1</sup> C'est le prêtre qui parle et dit en priant : *Cupiens offerre illud mirabile et cœleste sacrificium omni reverentia et devotione dignum quod tu, Domine Deus meus, sacerdos immaculate, instituisti et offerre præcipisti in commemorationem tuæ charitatis, mortis scilicet et passionis. Manuale, XI. Tom. VI, col. 1392. Éd. Gaume.*

<sup>2</sup> Tom. V, col. 2919.

<sup>3</sup> Tom. VI, col. 1128.

présentes, condamnant Nestorius qui divise Dieu de l'homme [en Jésus-Christ], détestant Eutychès qui divise l'homme du Dieu [en Jésus-Christ]. Car le Fils du vrai Dieu est vrai Dieu, un et égal avec le Père et le Saint-Esprit, en même temps homme véritable, conçu par la Vierge Mère, dont il ne peut être séparé par la chair et la naissance, unissant en lui l'humanité, mais de telle sorte qu'il resta Dieu *incommutabiliter*, ajoutant à l'humanité sans la consumer. Le verbe s'est fait chair, dès lors aucune diversion ne trouble notre foi; mais, nous appuyant sur les miracles de la vertu et méprisant les passions, nous croyons au Dieu qui est homme et à l'homme qui est Dieu » : *Sive in miraculis virtutum, sive in contumeliis passionum, et Deum qui homo est, et hominem credamus esse qui Deus est.* Arrivé à ce point de sa très ferme déclaration, saint Léon se tournait vers son auditoire pour dire : « Cette foi (*hanc confessionem*), embrassez-la de tout cœur et repoussez les dires impies des hérétiques, afin que vos jeûnes et vos aumônes soient purs de toute contagion d'erreur, car l'oblation du sacrifice est pure et toute largesse de miséricorde très sainte, quand ceux qui offrent comprennent ce qu'ils opèrent: le Seigneur ayant dit : Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez pas son sang, vous n'aurez point la vie en vous, vous devez communier, afin que vous ne doutiez en rien de la vérité du corps et du sang du Christ. *Hoc enim ore sumitur quod fide creditur*<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Sicut in præteritis, etiam in nostris diebus non desunt veritatis inimici qui intra Catholicam Ecclesiam movere audeant bella

Telle fut la second réponse : le sacrifice est divin, et le fruit du sacrifice est le corps et le sang du Seigneur, condition nécessaire de toute vie.

Vous pensez qu'une troisième réponse devait se faire entendre.

Puisque c'est le prêtre qui offre le sacrifice du corps et

civilia, ut in consensum impiorum dogmatum imperitos quosque ducentes, sibi glorientur accrescere quos a Christi corpore potuerint separare. Quid enim tam adversatur prophetis, tam repugnat Evangeliiis, tam denique est apostolicis rebelle doctrinis, quam in Domino Jesu Christo ex Maria genito, et sempiterno Patri intemporaliter coæterno, unam et singularem prædicare naturam ? Quæ si hominis tantum intelligenda est, ubi est quæ salvat Deitas ? Si tantummodo Dei, ubi est quæ salvatur humanitas ? Fides autem catholica, quæ omnibus resistit erroribus, etiam simul istas impietates refutat, damnans Nestorium divina ab homine dividentem, detestans Eutychem in divinis humana vacuantem : quoniam veri Dei Filius Deus verus, unitatem et æqualitatem habens cum Patre, et cum Spiritu Sancto, idem verus homo esse dignatus est, nec conceptu Virginis matris est sejunctus a carne nec partu : sic humanitatem sibi uniens, ut Deus incommutabiliter permaneret ; sic Deitatem homini impertiens ut eum glorificatione non consumeret, sed augetet. Qui enim factus est forma servi, forma Dei esse non destitit, nec alter cum altero, sed unus in utroque est : ut ex quo *Verbum caro factum est* (Joan., i, 14), nullis dispensationum varietatibus fides nostra turbetur ; sed sive in miraculis virtutum, sive in contumeliis passionum, et Deum qui homo est, et hominem credamus esse qui Deus est. Hanc confessionem, dilectissimi, toto corde promentes, impia hæreticorum commenta respuite, ut jejunia vestra et eleemosynæ nullius erroris contagio polluantur ; tunc enim et sacrificii munda est oblatio et misericordiæ sancta largitio, quando ii qui ista dependunt, quod operantur intelligunt. Nam dicente Domino : *Nisi manducaveritis carnem filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis* (Joan., vi, 54), sic sacræ mensæ communicare debetis, ut nihil prorsus de veritate corporis Christi et sanguinis ambigatis. Hoc enim ore sumitur quod fide creditur. *Sermo XCI, cap. II, cap. III. Migne, Patr. lat., tom. LIV, col. 451, 452.*

du sang du Seigneur, puisque c'est le prêtre qui distribue le pain de vie, quelles ne devront pas être ses dispositions, ses qualités, ses vertus? Sur le point de la vie morale des prêtres, deux tendances se faisaient jour. Les rigoristes, allant jusqu'à exiger la perfection, comme on l'a revu au xvii<sup>e</sup> siècle, demandaient qu'il renonce à tout et abandonne à sa famille naturelle tout le bien lui venant d'elle. Saint Ambroise répondait qu'il pouvait le prendre et le faire valoir, sans encourir de reproche<sup>1</sup>.

Il est vrai que le motif supposé était de n'être en rien à charge à l'Église. Et d'ailleurs, en agissant de la sorte, un prêtre ne s'exposait pas à faire du tort à autrui. Au contraire, il s'y exposait beaucoup, s'il intervenait dans les questions litigieuses d'argent; et cela, saint Ambroise ne le voulait pas<sup>2</sup>, et là il posait cette règle générale de conduite que le prêtre doit s'efforcer de ne nuire à personne et d'être utile à tous<sup>3</sup>. C'est le bon sens même qui parlait par Ambroise.

A l'encontre des rigoristes, s'élevaient des gens répugnant à l'effort ou de tempérament moins énergique. Ceux-là étaient le grand nombre. Et comme la nature humaine est faible, déjà plusieurs s'étaient relâchés, tandis

<sup>1</sup> Sed et si quis ecclesiam nolens gravare in sacerdotio aliquo constitutus aut ministerio, non totum quod habet, conferat; sed operetur cum honestate quantum officio sat est, non mihi imperfectus videtur. *De officiis ministrorum*, 152. Migne, *Patr. lat.*, tom. XVI, col. 68.

<sup>2</sup> In causis pecuniariis intervenire non est sacerdotis.

*De officiis ministrorum*, lib. III, 59. Migne, *Patr. lat.*, tom. XVI, col. 161.

<sup>3</sup> Sacerdotis est igitur nulli nocere, prodesse velle omnibus. *Ibid.*



que d'autres avaient conçu du sacerdoce un idéal moins élevé, se souvenant trop du sacerdoce d'Aaron ou s'en autorisant. Il semble bien que beaucoup de plaintes s'étaient produites, et que le peuple chrétien éprouvait quelque étonnement d'une vie aussi facile et même relâchée. L'occasion fut donc très bonne pour enrichir le code des obligations morales du prêtre, si glorieusement commencé par saint Paul. Par exemple, saint Ambroise lui demanda d'avoir le zèle<sup>1</sup>. Il lui défendit de chercher à en imposer comme font les philosophes, et à un endroit plein de feu il n'hésita pas à vanter les prêtres de son temps de beaucoup supérieurs aux savants, qui dissertaient de tout, mais dont les paroles étaient vides de sens<sup>2</sup>.

Saint Jérôme, moins indulgent ou plus rigoureux, faisait remarquer qu'il arrive souvent que par la faute des prêtres le peuple est livré à l'ennemi<sup>3</sup>. Aux époques de critique, c'est une trahison que de mal savoir ou de mal connaître la loi divine. Le prêtre qui l'ignore s'exclut lui-

<sup>1</sup> Et nunc, Phineas, arripe gladium verbi, interfice perfidiam, jugulato hæresim... Zelum habere debet sacerdos, qui incorruptam servare studet Ecclesiæ castitatem. *In psalm. cxviii Expositio*, 10. Migne, *Patr. lat.*, tom. XV, col. 1456.

<sup>2</sup> Est qui est dives in verbis, ut sunt philosophi istius mundi de sacrilegiis disputantes, de motu siderum, de stella Jovis et Saturni, de generationibus hominum, de simulacrorum cultu, de geometria, de dialectica. Philosophi ergo in sermone divites sunt, fidei inopes, veritatis exsortes. Et sunt plerique simplices Domini sacerdotes, in sermone pauperes, abstinentia et virtute sublimes.

*In psalm. xxxvi Enarratio*, 28. Migne, *Patr. lat.*, tom. XIV, col. 981.

<sup>3</sup> Pro vitio sacerdotum frequenter etiam populus tradatur adversariis. *Comment. in Zachariam*. Migne, *Patr. lat.*, tom. XXV, col. 1492.

même du sacerdoce<sup>1</sup>. Donc, qu'il étudie la loi, disait saint Jérôme. Saint Jérôme demandait ensuite au prêtre 1° une parfaite sagesse : c'est à sa prudence, plus qu'à son âge, qu'on jugera s'il est prêtre ; 2° une connaissance approfondie des Écritures : que son discours en soit nourri ; 3° une grande dignité et une parfaite innocence de vie, car administrant les sacrements, offrant le sacrifice, instruisant les âmes pour le ciel, s'il manque, sa faute est plus grave que chez le simple fidèle ; 4° la soumission à l'évêque : c'est la coutume, c'est-à-dire la tradition de l'Église. Il insistait pour obtenir de lui que son langage, ses pensées, ses actes (*os, mens, manusque*) concordent avec le langage, les pensées et les actes du Christ. Il voulait pour lui l'humilité ; car le prêtre qui n'a pas cette vertu n'est qu'un prêtre vain (*momentaneum*). Si l'opprobre pour lui est dans l'application aux biens de ce monde, ou la recherche inquiète d'une fortune privée, saint Jérôme reconnaissait qu'il lui est cependant permis de vivre de l'autel, à la condition d'user avec une extrême réserve des biens de l'Église. En toute occasion et partout et tout d'abord, il lui disait de se souvenir qu'il est appelé à réconcilier les pécheurs : c'est sa mission. Il est l'ouvrier du salut. Il faut donc des prêtres à l'Église, car il n'y a pas d'Église là où il n'y a pas de prêtres : *Ecclesia autem non est, quæ non habet sacerdotes*<sup>2</sup>, c'est-à-dire des prêtres légitimes, régulièrement

<sup>1</sup> Si sacerdos est, sciat legem Domini : si ignorat legem, ipse se arguit non esse Domini sacerdotem. *Comment. in Zachariam*. Migne, *Patr. lat.*, tom. XXV, col. 1406.

<sup>2</sup> *Dialogus adv. Luciferianos*, 21. Migne, *Patr. lat.*, tom. XXIII, col. 175.

choisis, ordonnés d'après les règles établies et restés fidèles.

Bornons-nous à ces indications, car autrement il faudrait, pour ainsi dire, citer tout saint Jérôme, vu que, passionné qu'il fut pour le sacerdoce, digne, instruit et grand, il ne pouvait s'abstraire de sa cause et, à tout propos, revenait à cet objet si cher de ses constants amours. Je finis par cet avis qu'il donnait à Eustochium, où brûle toute la flamme de son âme et qui a mérité à toutes les époques, et mérite encore aujourd'hui, d'être reçu par le prêtre avec un religieux respect : « Et nous, aimons le Christ, recherchons toujours son amitié, et ce qui est difficile nous paraîtra facile<sup>1</sup>. » Ce fut le cri constant de ce prêtre qui eut un cœur si fort et une âme vraiment vaillante au service de Dieu, de l'Église et des âmes.

Saint Augustin, auquel je viens de nouveau, avec un tempérament fort différent ne fut pas moins de cœur et d'âme avec le prêtre. Je crois pouvoir dire qu'il aima profondément le prêtre. Cependant il parle assez peu de lui dans ses œuvres regardées comme authentiques; et peut-être on s'en étonnera. A certains égards, on peut dire que son silence est une preuve du respect affectueux qu'il professait pour lui. Une réserve aussi discrète en dit long, me semble-t-il. Partant de là, je croirais que toute sa pensée est contenue pour nous dans le passage du sermon 147, où visiblement son cœur se tourne vers les dignes pasteurs, disons les bons prêtres, « qui savent paître les brebis du Christ pour le Christ, et non pour eux-mêmes. » Le prêtre

<sup>1</sup> Amemus et nos Christum ejusque semper quæramus amplexus, et facile videbitur omne difficile. *Ep.* xxii, 40. Migne, *Patr. lat.*, tom. XXII, col. 424.

est prêtre, non pour lui-même, mais pour ceux dont le soin lui est confié. Il a été élevé à cette dignité pour le Christ, non pour lui-même, pour sa vanité ou son profit personnel.

On sent que le désir du grand évêque d'Hippone fut qu'il n'y eût que des prêtres épris de l'amour exclusif des âmes et du Christ. Il faut avouer que la réalisation d'un tel vœu ferait le plus grand honneur à l'Église. Qu'eût eu à dire le juif ou le païen du v<sup>e</sup> siècle? Qu'aurait à dire le franc-maçon du nôtre?

Saint Léon, qui distingue les *summi sacerdotes*, les *secundi ordinis sacerdotes* et les *sacramentorum ministri*, les unit dans la même obligation de ne pas se laisser contaminer<sup>1</sup>. Écrivant à l'évêque Anatole, il mettait très haut la vie chrétienne, à plus forte raison la vie sacerdotale : ni erreur, ni cupidité ou convoitise<sup>2</sup>; mais vérité et justice. Que si un prêtre manque et se rend indigne du sacerdoce, on pourra user de miséricorde; mais alors il prendra la dernière place après les autres prêtres de l'Église. Quant aux prêtres qui n'ont pas failli, ils occupent le rang de leur ordination<sup>3</sup>; et c'est tout à leur honneur.

Nous touchons là à une sanction. Avec saint Léon, le

<sup>1</sup> *Sermo XLVIII*, cap. 1. Migne, *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 298.

<sup>2</sup> *Virum enim catholicum, et præcipue Domini sacerdotem, sicut nullo errore implicari, ita nulla oportet cupiditate corrumpi.* Migne, *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 1001.

<sup>3</sup> *Prædicti igitur presbyteri, qui indignos se honoris sui ordine sunt professi, licet privari etiam sacerdotio mererentur, tamen, ut eis pro apostolicæ sedis pietate parcat, ultimi inter omnes Ecclesiæ presbyteros habeantur...; cæteris omnibus presbyteris in eo ordine permanentibus, quem unicuique ordinationis suæ tempus ascripsit.* *Ep. XIX*, cap. II. Migne, *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 712.

principe des sanctions contre le prêtre fautif est non seulement posé, mais appliqué.

Je devrai y revenir plus tard. Je passe donc, pour noter l'insistance que nos grands auteurs mettent à exalter le sacerdoce, que saint Ambroise plaçait bien au-dessus des emplois civils, même des premières préfectures.

En ces jours de grand travail théologique, d'agitation politique profonde, de réflexion agissante autour des questions de foi, de salut, des idoles et du judaïsme, le prêtre grandit socialement parlant. Il n'y a pas d'expression grandiloquente que les meilleurs écrivains et les orateurs de renom ne lui appliquent ; et cela en Orient, avec le traité *du Sacerdoce* de saint Chrysostome, et dans tout l'Occident.

En Occident, saint Paulin de Nole, esprit délicat et âme d'élite, met le sceau aux témoignages venus des points les plus divers quand, considérant que le Christ réalise en lui l'unité de l'un et de l'autre Testament, il expose cette belle doctrine : 1<sup>o</sup> que le Christ est l'unique hostie de tous les prêtres : car il n'y a plus de taureaux, de bœufs, de génisses qui soient immolés, et le Christ seul est la victime du sacrifice nouveau ; et 2<sup>o</sup> que les prêtres sont autant d'hosties pour le Christ<sup>1</sup>. Le Christ victime pour Dieu le Père, qui reçoit de lui la juste louange ; le prêtre victime pour le Christ, qui est ainsi honoré et servi ; tel est, à son avis, le rapport intime existant entre le fondateur du sacerdoce catholique et le ministre du sacerdoce catholique.

L'époque qui va de Constantin à Théodose le Jeune,

<sup>1</sup> *Ep.* ,xi 7, 8. Migne, *Patr. lat.*, tom. LXI, col. 194, 195.

de saint Silvestre à saint Léon le Grand, d'Ambroise à Paulin de Nole, est certainement une époque fameuse pour la politique et les lettres. Elle a très grande allure avec Ambroise et Théodose. A-t-on jamais remarqué qu'elle correspond à ce que j'appellerai l'avènement social du sacerdoce catholique? L'empire romain va à son déclin; encore quelques années, il disparaîtra de la scène du monde, que seul il a occupée pendant des siècles. Le sacerdoce, au contraire, grandit non pour disparaître, comme tout être qui naît et est soumis à la génération humaine, mais pour durer et ne plus disparaître. Les philosophes, les politiques, les savants de tout nom, archéologues ou historiens, se réunissent pour disserter autour de ce mort illustre qu'est l'empire romain, se pâmant d'aise devant le Forum, dont les fouilles précisent divers points de son histoire et les monuments qui lui survivent. Tous sans distinction de race, de naissance ou de fortune, entourent à l'envi le prêtre, pour l'acclamer ou le honnir; ils le discutent, comme on discute un être vivant qui est une puissance. Cette vie, cette force, cette durée, le sacerdoce les doit à Jésus-Christ et à l'Église, qui, après avoir parlé de lui par la bouche de ses écrivains qui le défendent devant le siècle, le nourrit dans son cœur et le réchauffe pour entretenir par lui la vie religieuse et morale des peuples, de l'humanité tout entière.

Ce même spectacle va s'offrir à nous au cours des âges suivants.

## IV

Avant de nous engager très avant dans la période qui suit, il convient de nous arrêter, ne serait-ce qu'un instant, à des écrits qui vont de saint Léon à une date incertaine, et où il est beaucoup question du prêtre.

Les éditeurs Quesnel et Migne, par exemple, ont fait suivre les œuvres de saint Léon d'un *Codex canonum ecclesiasticorum et constitutorum Sanctæ Sedis Apostolicæ*, dont la bibliothèque de l'Église de Beauvais possédait deux manuscrits sur trois<sup>1</sup>. La collection de ces canons était-elle, comme telle, antérieure ou postérieure à saint Léon? Je la crois postérieure<sup>2</sup>. Peu importe pour nous. Il suffit, pour le tableau très général de l'action extérieure de l'Église sur le prêtre, il suffit de savoir qu'il y est beaucoup question du prêtre, après un rapide coup d'œil jeté sur les temps apostoliques<sup>3</sup> et sur le concile de Nicée<sup>4</sup>.

Et d'abord, son entrée dans le sacerdoce : le néophyte ne pourra y être admis au lendemain de son baptême, car il n'aurait pas la préparation et il n'aurait pas été suffisamment éprouvé<sup>5</sup>. Le principe d'une sélection se trouve ainsi posé. Il faut un examen et une probation<sup>6</sup>. La suite montre

<sup>1</sup> *Præfatio*. Migne, *Patr. lat.*, tom. LVI, col. 354.

<sup>2</sup> Il contient, par exemple, la lettre du Pape Félix III (492), condamnant Acace, de Constantinople (489), *Ibid.*, col. 614; l'anathème du Pape Gélase (496). *Ibid.*, col. 617.

<sup>3</sup> *Ibid.*, col. 367-370.

<sup>4</sup> *Ibid.*, col. 370-388.

<sup>5</sup> Tit. III. *Ibid.*, col. 389.

<sup>6</sup> Ut nullus ordinetur, nisi probatus. *Ibid.*, col. 425.

qu'il fut appliqué, toutefois avec quelque tempérament à cause des circonstances et des choses fort emmêlées et troublées après la persécution <sup>1</sup> et encore plus tard.

En principe, le ministre ordonné, évêque, prêtre, diacre, appartient à l'église pour laquelle il l'a été, et, s'il la déserte, on doit l'obliger à la réintégrer<sup>2</sup>. Quant aux clercs, parmi lesquels les prêtres, qui auraient été rejetés d'une église par l'évêque, ils ne peuvent être reçus par un autre évêque<sup>3</sup>. De même qu'un clerc ne peut être ordonné par un évêque étranger sans le consentement de son propre évêque<sup>4</sup>, de même, une fois ordonné, il ne peut aller de lui-même habiter dans une ville étrangère<sup>5</sup>: le prêtre est attaché à son église. Que s'il en vend les biens, il doit les restituer<sup>6</sup>. S'il prend femme, il sera dégradé<sup>7</sup>. De même seront écartés pour cause de simonie ceux qui auront été ordonnés à prix d'argent<sup>8</sup>.

Je ne veux pas avoir l'air d'exposer ici la législation de l'Église, donnant au prêtre une forme de vie. Je m'arrête donc, me bornant à constater qu'aux environs de l'année 500, on pensait beaucoup au prêtre, et de façon utile pour lui.

Nous le constaterons de même, si nous parcourons les

<sup>1</sup> Voy. Tit. xiv, xv, xvi. *Ibid.*, col. 394-395.

<sup>2</sup> Tit. xx. *Ibid.*, col. 397.

<sup>3</sup> Tit. xlii. *Ibid.*, col. 409.

<sup>4</sup> Tit. xlv. *Ibid.*, col. 410.

<sup>5</sup> Ut clerici in aliena civitate non immorentur, nisi causas eorum justas episcopus loci vel presbyteri locorum perviderint. *Ibid.*, col. 428.

<sup>6</sup> *Ibid.*, col. 439.

<sup>7</sup> *Ibid.*, col. 443.

<sup>8</sup> *Ibid.*, col. 702.



nombreux écrits qui remplissent les *Appendices* aux œuvres de saint Augustin sans être de lui. Par exemple, on n'ignorait pas qu'il avait fort à faire avec les donatistes. A l'occasion de ceux qui sous leur influence ou leur action directe étaient sortis de l'Église, — on savait encore qu'un certain nombre de prêtres l'avaient désertée, — on énonça le principe qu'il n'y a pas de malheur pareil à celui du prêtre qui vit et qui cependant n'est plus ce qu'il était<sup>1</sup>. Donc le prêtre ne sort pas de l'église à laquelle il appartient et dans laquelle seule il garde son état, son sacerdoce, sa dignité. Autrement il bouleverse son âme. Dans l'Église, il trouve la vraie charité, celle qui sauve. Car si le prêtre doit craindre de pécher, il doit craindre plus encore de se désespérer : l'Église, les autres prêtres prient pour lui, de même que le Christ s'offre à Dieu pour nous<sup>2</sup>. Confiance donc.

D'autant que, attaché exclusivement au service de Dieu, il ne fait aucune œuvre servile<sup>3</sup>.

Celui qui confectionne ou traite un si grand sacrement, ne se livre à aucun travail manuel. Ce ne serait pas conforme à sa dignité, et aussi il pourrait être accusé d'avarice<sup>4</sup> ou

<sup>1</sup> C'est, du moins, ce que disent les *Excerpta ad Donat. Hist. pertinentia*, mis parmi les *Appendices* des Œuvres de saint Augustin : Agnoscite vos animas evertisse. Invenistis diaconos, presbyteros, episcopus, fecistis laicos. Agnoscite vos animas evertisse. Namque major infelicitas, quam Dei sacerdotes vivere, nec esse quod fuerant. IX, col. 1122. Éd. Gaume.

<sup>2</sup> *De vera et falsa pœnitentia*, 16. Tom. VI, col. 1629. Éd. Gaume. Ce traité est de même placé parmi les *Appendices*.

<sup>3</sup> Non licet sacerdotibus manibus operari, ligonizare, ferrum fabricare, et similia, hoc autem propter reverentiam et tanti sacramenti dignitatem. *Ad fratres in eremo sermo XXXVII*. Tom. VI, col. 1901, 1902. Éd. Gaume.

<sup>4</sup> *Ad fratres in eremo sermo xxxvi*. Tom. VI, col. 1897. Éd. Gaume.

de convoitise, voulant un gain sordide. Le prêtre, au contraire, se contente de la nourriture et du vêtement. A telles enseignes qu'il doit mener une vie éloignée de toute ostentation et qui sente en quelque chose l'orgueil. Il donne le superflu aux pauvres; car tout est pour les pauvres<sup>1</sup>. Il écarte tout ce qui est faste; surtout il évite ce qui est orgueil de la pensée, ou prétention à décider de la doctrine. Il n'était pas inutile, après les extravagances des pélagiens, de faire remarquer et d'établir que les prêtres sont inférieurs aux évêques par la dignité<sup>2</sup>. La paix et l'ordre sont à ce prix. Le prêtre se tait devant l'évêque. Le *Codex canonum*, cité plus haut, disait en termes plus précis et par conséquent plus pratiques : *Presbyteri nihil sine præcepto et consilio episcopi agant*<sup>3</sup>. Pour agir et avant d'agir, le prêtre a besoin du précepte et du conseil de l'évêque. S'il a à réconcilier un pénitent, qu'il ne le fasse point à l'insu de l'évêque<sup>4</sup>. De même, pour ce qui est de la consécration des vierges<sup>5</sup>.

Je pourrais multiplier ces citations. Arrêtons-nous, cependant; car il est maintenant assez prouvé qu'à l'époque de ces écrits, mettons dans les environs de l'année 500 et

<sup>1</sup> Si tibi detur, juste recipis, juste possidere putes. Memento tamen quod pauperum vitam sacerdos gerere debet et ideo si superbiam habet, si magno beneficio gaudet præter victum et vestitum quod superest, pauperibus dare non differat, quia omnia pauperum sunt. *Ad fratres in eremo sermo XXXVII*. Tom. VI, col. 1901.

<sup>2</sup> Habetote, fratres charissimi, pro catholicæ plebis pace tractatum: sciant se, si tamen censeantur presbyteri, dignitate vobis esse subiectos. Cœlestini Papæ *Epistola ad Galliarum episcopos*. Tom. X, col. 2404. Éd. Gaume.

<sup>3</sup> Cap. LX, 57. Migne, *Patr. lat.*, tom. LVI, col. 721.

<sup>4</sup> *Ibid.*, col. 427, 865.

<sup>5</sup> *Ibid.*, col. 865.

même au vi<sup>e</sup> siècle, dans l'Église on s'inquiétait beaucoup du prêtre.

Faut-il nous en étonner ? Non. Parlant par principe et par définition, nous disons qu'il ne pouvait en être autrement. Nous ajoutons qu'un fait nouveau attirait fortement de ce côté la pensée de tous : je veux dire l'existence des prêtres appelés *conregionales*<sup>1</sup>, c'est-à-dire les curés.

Je ne rechercherai pas ici à quelle date remonte la création des paroisses. Pour la France, ce point d'histoire a été abordé il y a quelques années à peine, avec une très ample érudition<sup>2</sup>. Je retiens seulement, et cela d'après une lettre bien authentique de saint Léon, qu'au milieu du v<sup>e</sup> siècle il y eut des tentatives et même des essais d'églises rurales. Saint Léon nous parle d'une église, « perparva atque vili opere, » construite au milieu des montagnes et des bois, et où un prêtre baptisait<sup>3</sup>.

Le fait d'un ministère rural exercé par un prêtre seul, c'est-à-dire séparé de l'évêque, parut des plus considérables. Il était nouveau. Or, toute innovation inquiète ; celle-ci agita l'opinion. Jusque-là, tout s'était fait par l'évêque : on ne sortait pas de cette pensée, et une autre organisation déplaisait. La foi se répandant chaque jour, il fallait cependant, et cela de toute nécessité, aller au secours des habitants de la campagne, qui, après les habitants des villes, recevaient la nouvelle de l'Évangile. Sans doute : et quelques-uns, se référant à l'organisation existante, répon-

<sup>1</sup> Cap. LX, 57. Migne, *Patr. lat.*, tom. LVI, col. 446.

<sup>2</sup> Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales dans l'ancienne France*. Revue historique, 1896-1898.

<sup>3</sup> *Epist.* III, cap. III. Migne, *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 609.

daient qu'il n'y avait qu'une chose à faire : créer des évêques dans les endroits moindres et pour les petites églises. Dieu, qui conduit l'histoire, ne bénit pas cette pensée ; saint Léon, reconnaissant que le service du prêtre suffisait dans les campagnes, décida, conformément au concile de Sardique (can. 6<sup>e</sup>), que les évêques ne seraient consacrés que pour les villes où l'épiscopat existait auparavant<sup>1</sup>. Dès lors, le champ resta largement ouvert au prêtre vivant à la campagne, et la paroisse, encore embryonnaire toutefois, put rêver d'un avenir honorable et digne. Elle avait conquis le nom, *cura*, sous lequel elle allait être appelée à réaliser une belle destinée, en attendant le nom de *paroisse*<sup>2</sup>.

N'empêche. On veilla beaucoup ; et le prêtre, ayant un emploi plus large qu'auparavant, jouissant de facultés centralisées pendant quatre siècles entre les mains de l'évêque, courait un danger résultant de sa liberté et de sa puissance. Encore un coup, il n'y a pas lieu de s'étonner si, dans l'Église, on devint alors plus attentif. Par exemple, il fut établi que nul, pour si méritant qu'il fût, ne serait ordonné prêtre avant l'âge de trente ans<sup>3</sup>, et l'on se plut à écrire la vie des prêtres dignes, afin de les proposer comme

<sup>1</sup> Illud sane quod ad sacerdotalem pertinet dignitatem, inter omnia voluerunt canonum statuta servari, ut non in quibuslibet locis, neque in quibuscumque castellis, et ubi ante non fuerunt, episcopi consecrentur, cum ubi minores sunt plebes minoresque conventus, presbyterorum cura sufficiat, episcopalia autem gubernacula non nisi majoribus populis et frequentioribus civitatibus oportet præsidere. *Epist.* XII, cap. x. Migne, *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 654.

<sup>2</sup> *Parœcia*. Migne, *Patr. lat.*, tom. LXVII, col. 954.

<sup>3</sup> Migne, *Patr. lat.*, tom. LXVII, col. 954.

des modèles<sup>1</sup>; de même, il fut établi que rien ne serait fait par le prêtre de la campagne, sans le congé de l'évêque<sup>2</sup>. Le prêtre des villes ne le put pas davantage<sup>3</sup>. On chercha à lier son action afin d'éviter toute imprudence dans la conduite, ou toute activité inopportune ou intempérante.

Concurremment, on voulut former l'âme sacerdotale.

On éleva le ton. Par exemple, Cassiodore, commentant le psaume cxxxI, et arrivé au verset 9 : *Sacerdotes tui induantur justitia* (ou *justitiam* d'après quelques-mss), s'attachait à dire que la justice signifie les armes célestes ou divines, afin que le prêtre répondît avec intrépidité aux traits des hérétiques; mais aussi, parlant d'une façon plus précise, il marquait que la justice signifie le Christ, d'après saint Paul<sup>4</sup>, et, comme s'il s'adressait à tout le clergé, il ajoutait : *Ipsum (scilicet Christum) ergo decet sacerdotes induere, et semper corde gestare*. Là est pour le prêtre l'honneur et le salut<sup>5</sup>. On sent que, pour Cassiodore, tout pour le prêtre se résume en cet amour et en la discipline de vie que le Christ entretient dans son Église. Le fait est qu'il parle du Christ dans les termes les plus précis, les plus fermes et les plus beaux.

<sup>1</sup> Voy. par exemple, dans la *Vie de saint Césaire*, le chap. 1<sup>er</sup>, intitulé : *Sancti patria, parentes, vita clericalis et religiosa usque ad episcopatum*.

Migne, *Patr. lat.*, tom. LXVII, col. 1002.

<sup>2</sup> Ut presbyter inconsulto episcopo, in quolibet loco non audeat celebrare. Migne, *Patr. lat.*, tom. LXVII, col. 954.

<sup>3</sup> Ut presbyteri civitatis sine jussu episcopi nihil jubeant, nec in unaquaque parœcia aliquid agant.

Migne, *Patr. lat.*, tom. LXVII, col. 954.

<sup>4</sup> *Qui factus est sapientia nobis a Deo et justitia*. I Cor., I, 30.

<sup>5</sup> Migne, *Patr. lat.*, tom. LXX, col. 950.

Si les prêtres d'aujourd'hui veulent se réchauffer le cœur, ils n'ont qu'à lire son *Exposition des Psaumes*<sup>1</sup>. C'est une mine des plus riches pour la sage et féconde réflexion. Comme quelques autres, Cassiodore aimait le prêtre : il le voulait honoré. Il demandait que ses causes ne soient jugées que par l'Église; il voulait sa juste et digne indépendance, et il se réjouissait grandement de l'honneur rendu par son petit-fils à Théodoric, dont le vœu principal avait été que dans l'Église il n'y ait que de bons prêtres<sup>2</sup>.

Cassiodore est mort en 575.

Saint Grégoire le Grand était né peu d'années auparavant, vers 570. Cet homme, illustre entre tous, s'occupa du prêtre toute sa vie, même au milieu des affaires si difficiles de Constantinople où il fut envoyé et quand il eut la charge des affaires générales de l'Église.

Tout le monde sait qu'il fut épris d'un immense dévouement pour l'Église et d'un admirable zèle pour procurer le développement de la foi. Or, il ne séparait pas le sacerdoce de l'Église. Quant à la prédication, à laquelle il attachait une extrême importance, il faisait volontiers remarquer qu'il y a deux manières de prêcher : l'une par la parole, l'autre par les œuvres<sup>3</sup>. La parole vraiment féconde, celle qui produit des fruits savoureux, est celle qui est précédée

<sup>1</sup> Voy., par exemple, Migne, *Patr. lat.*, tom. LXX, col. 78.

<sup>2</sup> Hoc optasse præcipue, quatenus bonis sacerdotibus Ecclesiarum omnium religio pulluletur. *Variarum*, lib. VIII, ép. xv. Migne, *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 748.

<sup>3</sup> *Moral.*, cap. xvi, 79. Migne, *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 186. Saint Grégoire voulait que le prédicateur, qu'il appelait « Doctor », considérât avec attention *quid loquatur, cui loquatur, quando loquatur, qualiter loquatur, quantum loquatur*. A ce prix était pour

et accompagnée des œuvres. Cette réflexion est toute naturelle. Mais elle paraît fort utile à saint Grégoire, qui, de la sorte, est ramené vers le prêtre; car il n'a en vue que l'orateur sacré. Cependant, au sujet du prêtre, il semble bien que chez lui, comme chez beaucoup d'autres, la pensée s'est débattue entre la crainte et l'admiration; l'admiration pour son état si élevé, et la crainte qu'il n'en eût pas tout l'esprit. Ici, les prêtres sont pour l'Église de Dieu ce que les bases sont pour le temple<sup>1</sup>. Là, si le monde est déjà plein de prêtres, rares sont les ouvriers appliqués à la moisson du Christ<sup>2</sup>. Beaucoup reçoivent l'*officium sacerdotale*, mais peu le remplissent<sup>3</sup>. La faiblesse et le mal qui sont propres à tout homme n'expliquent que trop la négligence et l'incurie.

Malgré tout, le sacerdoce grandit toujours. Voici que vient l'époque où il sera porté au sommet, grâce à l'Église, qui opère une ascension brillante dans l'âme des peuples et dans la pensée des politiques, depuis Clovis, après Tolbiac et Reims.

Rien ne l'avait, en effet, arrêté dans sa marche à l'époque gallo-romaine et sous les Mérovingiens.

lui la *locutio apta* et le *sermo de exhortatione*. *Homil. in Ezechielem.*, lib. I, *hom.* xi, 12. Migne, *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 910.

<sup>1</sup> XL *Homil. in Evangelia*, lib. I, *hom.* xvii, 12. Migne, *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 1144.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 3. Migne, *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 1139.

<sup>3</sup> Ad messem multam operarii pauci sunt, quod sine gravi mœrore loqui non possumus, quia etsi sunt qui bona audiant, desunt qui dicant: Ecce mundus sacerdotibus plenus est, sed tamen in messe Dei rarus valde invenitur operator, quia officium quidem sacerdotale suscepimus, sed opus officii non implemus. *Ibid.* Migne, *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 1139.

Saint Grégoire le Grand ouvre pour nous cette époque que nous désignons par le terme de moyen âge, peu précis, parce que ses limites demeurent incertaines. Pour ne pas m'attarder, je vais tout de suite au fait principal d'alors : la société chrétienne, se fondant sur le Pape et l'Empereur pour constituer l'unité, à l'instar de l'unité de l'Empire romain, qui ne cessait d'exercer un fatidique prestige. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher ni même de dire simplement ce que cette institution a été en elle-même et quels en furent les résultats les plus sensibles. Restant dans notre sujet, et sans vouloir établir un lien entre l'unité chrétienne et les *Capitulaires* de Charlemagne, constatons que ceux-ci, malgré des défections locales<sup>1</sup>, malheureuses et inquiétantes à certains égards, reçurent, touchant le clergé, des dispositions nombreuses dont la principale fut l'immunité des personnes, des églises et des biens<sup>2</sup>. Ces dispositions se lisaient déjà pour la plupart dans les *Formules* de Marculphe<sup>3</sup>, qui, elles aussi, s'occupèrent beaucoup du prêtre. Leur importance pour le prêtre était énorme ; elle n'a échappé à personne, ni aux hommes de l'époque, ni aux historiens, ni aux canonistes. Elles permirent

<sup>1</sup> Par ex., dans l'empire franc. Voy. le *Concile germanique* de 742.

<sup>2</sup> Voy. les *Capitulaires*, dans *Capitularia regum Francorum*, tom. I<sup>er</sup>, in-fol. Paris, 1780. Ed. préparée par Baluze, et donnée par de Chiniac. Voy. les *Capitulaires* des années 800 et suiv., col. 327 et suiv. Depuis, Boretius a préparé pour les *Monumenta Germaniæ historica* une édition des *Capitularia regum Francorum* (2 vol., 1883-1897). Cette édition, continuée et achevée par Krause, fait autorité. Les *Capitulaires* de Charlemagne (*Karolimagni Capitularia*) sont dans le tome I<sup>er</sup>.

<sup>3</sup> Baluze, tom. II. Marculphe, vers 656.



d'augurer des merveilles pour toute la période qui commençait, d'autant qu'elles s'inspiraient toutes du plus pur esprit chrétien mis à la base de la forme nouvelle de la société. Elles réjouirent l'Église, d'autant plus attentive à la vie, à l'action, à l'influence du prêtre, que le culte non seulement s'exerçait alors dans tout l'Occident, dans les pays anglo-saxons, francs et lombards, mais encore était chaque jour plus recherché.

## V

Cependant, un péril bien grand pour le prêtre allait surgir de cette situation. Le nombre des prêtres de la campagne, appelés indifféremment *presbyteri rusticanarum parochiarum, forenses et villani*, s'augmentait chaque jour; depuis l'époque gallo-romaine et sous les Mérovingiens, il était allé toujours en croissant. Cela se comprend; car, d'une part, la terre était la principale source de la richesse, et tout le monde sait quel prix avait la villa gallo-romaine. Donc beaucoup de bras étaient appliqués à la culture. D'autre part, la foi gagnait dans des proportions plus grandes encore. Le baptême était partout et en masse demandé; les biographies de cette époque sont remplies des souvenirs des grands baptiseurs de païens, et des zélés convertisseurs d'ariens. Il fallait donc assurer le culte à cette masse populaire: affranchis, esclaves, serfs. Le riche propriétaire l'assura pour les siens; il bâtit une église et appela un prêtre, et c'est ainsi qu'il prit un crédit en rapport avec les services qu'il rendit par son zèle pour la foi, bien que son devoir étroit fût de procurer à ses nombreux

serviteurs l'exercice de la religion. De très bonne heure nous voyons se produire une tendance qui se retrouvera plus tard et qui était trop dans la nature humaine pour qu'on pût s'y soustraire. On n'échappe jamais aux conséquences des situations, surtout quand ces conséquences sont des abus. Le propriétaire, entretenant le culte, croyait tout naturel d'y appeler un prêtre de son choix; si, après, il n'était pas satisfait, il trouvait non moins naturel de se débarrasser de lui. Dans chacun de ces cas, le prêtre était traité comme un vulgaire serviteur, tout cela se faisant à l'insu de l'évêque. La liberté de son ministère se trouvait par là même entravée ou compromise<sup>1</sup>. Cet émiettement terrien, si je puis ainsi qualifier la dispersion du prêtre dans les campagnes, était une cause de faiblesse.

Ajoutez que, plus tard, les féodaux devinrent à leur tour chaque jour plus nombreux. Chacun d'eux se considérait comme maître absolu sur sa terre. Possédant la force et la puissance, en disposant, grâce à ses armes et à son courage, il voulut mettre de même à son service l'autre puissance, la puissance morale. Ce fut la tentation très commune, à peu près universelle, à laquelle la plupart cédèrent; de même, plus tard, l'État jalouxant l'Église, ou voulant la mettre à son service, tâcha de la réduire. La querelle des Investitures montra combien la tentation était entrée dans l'âme des puissants. Si Henri IV d'Allemagne l'eût emporté, c'en était fait pour longtemps de l'indépendance du prêtre; il eût été asservi. L'investiture

<sup>1</sup> Les *Formules* de Marculphe contiennent de nombreuses preuves de ce double abus.

était le moyen qui se présentait aux féodaux et à l'empereur de le réduire à merci et de le tenir en tutelle. Que nul ne s'étonne de l'importance et du retentissement de la querelle des Investitures. Elle souleva les passions les plus ardentes : chez les féodaux, toute l'ardeur obstinée et même enragée que met un homme à retenir le bien qui lui échappe ; chez les hommes d'église vraiment dignes, un zèle éclairé à rentrer dans la tradition, qui veut que le prêtre soit exclusivement l'homme de l'église et dont le v<sup>e</sup> siècle avait trouvé l'expression éloquente. Comme dans tout grand débat, entre les uns et les autres se mouvait paisiblement la masse des indolents, des faibles, tandis que les pervers tenaient résolument pour qui favorisait leur vie débordée. Les hommes de foi, désintéressés et vraiment pieux, attendirent le secours de la Providence, qui, cette fois encore, n'abandonna pas le prêtre. Tout le monde sait comment Grégoire VII<sup>1</sup> amena à Canossa Henri IV d'Allemagne. Depuis, les princes, les seigneurs et les podestats, les rois et les empereurs qui se sont mis dans un mauvais cas par rapport à l'Église, ont beaucoup craint Canossa ; et nous savons qui, aujourd'hui, craint Canossa : hommage, non équivoque celui-là, rendu à l'admirable victoire de Grégoire VII, qui, à la vérité, n'avait combattu que pour la justice.

Et c'est la justice qui triomphe toujours.

<sup>1</sup> Grégoire VII, *Hildebrand*, né à Soana, en Toscane, bénédictin, prieur de Cluny, card. sous-diacre en 1055, archiviste de l'Église romaine en 1059, élu Pape en 1073, mort à Palerme le 25 mai 1085.

Ainsi, en cette année 1077<sup>1</sup>, vraiment mémorable, chaque prêtre, participant au bien général de l'Église avec laquelle il ne faisait qu'un, apparut partout où il enseignait, comme le héraut de la justice. Par l'Église, et plus particulièrement par le Pape Grégoire VII, il recouvra sa légitime et nécessaire indépendance<sup>2</sup>. Quel service éminent le prêtre ne venait-il pas de recevoir de Grégoire VII, et quels autres services ne tenait-il pas des Papes, dont l'Église dit avec un saint orgueil qu'ils ont reçu de Dieu le *regimen disciplinæ*, pour le profit des brebis et la joie des pasteurs<sup>3</sup>? Il avait aussi conquis sa dignité; car l'investiture avait ouvert la voie toute large à la simonie et à l'incontinence<sup>4</sup>. On le comprit et on commença par se séparer de l'Empereur. Par exemple, le *Décret*, mis sous le nom d'Adrien I<sup>er</sup> (772-795), que l'on croit être de l'antipape Clément III, créature d'Henri IV, et que l'on place dans les environs du couronnement de l'Empereur (1080)<sup>5</sup>; ce *Décret de investituris*, qui interdit toute consécration avant l'investiture laïque<sup>6</sup>, ne produisit

<sup>1</sup> L'entrevue eut lieu le 28 janvier 1077, à Canossa, province de Reggio d'Émilie (Italie). Voy. la lettre de Grégoire VII sur l'entrevue et la réconciliation de l'Empereur. *Registrum*, lib. IV, *Epist.* XII. Migne, *Patr. lat.*, tom. CXLVIII, col. 465.

<sup>2</sup> Selon certaines apparences, il ne fut question que de l'investiture des abbés et des évêques. En réalité, il était question de toute autre investiture *ecclesiastici juris*.

<sup>3</sup> Oraison de la commémoration de tous les Souverains Pontifes.

<sup>4</sup> Voy. Humberti S. R. C. *Cardinalis Adversus simoniacos libri tres*. Migne, *Patr. lat.*, tom. CXLIII, col. 1007 et suiv.

<sup>5</sup> Voy. Albert Werminghoff, *Concilia ævi Karolini*, p. 823, dans les *Monumenta Germaniæ historica*.

<sup>6</sup> Verumtamen quamvis a clero et a populo aliqua presumptione vel religionis causa eligatur episcopus, nisi a rege laudetur et investiatur, a nemine consecratur.

*Ibid.*, p. 827.

aucun effet sérieux ; il resta lettre morte. Il marqua l'état des esprits, et ce fut tout. Les écrits composés contre Henri IV et les Investitures, par exemple les *Dicta cujusdam de discordia Papæ et Regis*, le *Liber canonum contra Henricum quartum*, le *Liber gratissimus* de Pierre Damien, les *Libri III adversus simoniacos* du cardinal Humbert<sup>1</sup>, jouirent d'une bien autre autorité. La cause du Pape, qui était celle de la libération de l'Église, ne fut pas abandonnée ; il s'en faut. Tout de suite, on se réjouit beaucoup de la noble énergie de Grégoire VII.

Plus tard, le premier recul des choses permettant de mieux voir l'importance de la victoire du sacerdoce sur l'Empire, on exulta. Les années qui suivirent furent, somme toute, remplies des échos de la joie universelle. Ce n'était pas le triomphe orgueilleux ou insolent. C'était l'enivrement légitime de la délivrance.

Saint Anselme, qui avait si souvent parlé contre l'investiture laïque, se réjouit grandement ; et craignant un mouvement régressif, il se fit un devoir d'écrire au Pape Pascal II, pour le prier d'assurer par sa fermeté le bénéfice d'une telle victoire<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les écrits pour et contre l'Empereur ont été réunis en trois vol. sous le titre plus large de *Libelli de lite imperatorum et pontificum sæculis XI et XII conscripti*, dans les *Monumenta Germaniæ historica*.

<sup>2</sup> *Misi sanctitati vestræ hoc anno, post pentecosten, litteras per Bernardum servientem domini Petri, camerarii vestri, quod rex Angliæ conqueritur quod sustinetis regem Teutonicum dare investituras Ecclesiarum sine excommunicatione, et ideo minatur se sine dubio resumpturum suas investituras, quoniam ille suas tenet in pace. Videat igitur prudentia vestra sine dilatione quid inde agere debeatis ne, quod tam bene ædificastis, irrecuperabiliter destruat.*

Saint Bernard célébra avec éloquence l'investiture ecclésiastique, distinguant celle qui se fait par le livre pour le chanoine, par le bâton pour l'abbé, par le bâton et l'anneau pour l'évêque<sup>1</sup>.

L'écho de ces luttes entre le Sacerdoce et l'Empire ne devait pas se taire de sitôt, ni la joie disparaître des cœurs vraiment fidèles à l'Église. Par exemple, un siècle après saint Bernard, notre Vincent de Beauvais<sup>2</sup>, précisant à la manière forte du XIII<sup>e</sup> siècle et distinguant entre l'investiture ecclésiastique et l'investiture laïque, se réjouissait sincèrement que la première fût seule légitime, et que la seconde eût été définitivement écartée lors d'une réconciliation fameuse, et par l'action continue des suc-

*Epistolæ*, Ep. CLII. Migne, *Patr. lat.*, tom. CLIX, col. 186. Pascal II, élu pape le 13 août 1099, mort le 21 janvier 1118.

<sup>1</sup> *In cæna Domini sermo*, 2. Migne, *Patr. lat.*, tom. CLXXIII, col. 272. Saint Bernard, mort le 20 août 1153.

<sup>2</sup> Rex Henricus Romam vadit propter sedendam discordiam, quæ erat inter Regnum et Sacerdotium, quæ cœpit Gregorio Papa VII, qui et Hildebrandus, exagitata a successoribus ejus Victore et Urbano, et præ omnibus a Paschali, magno scandalo erat toti mundo. Rex enim uti volens auctoritate et consuetudine, et auctoralibus privilegiis imperatorum, qui a Carolo Magno, qui primus de regibus Francorum imperavit Romanis, jamque per 300 et eo amplius annos imperaverat sub 63 Apostolicis, et dabant licite episcopatus et abbatias per virgam et annulum, hoc esse suum jus allegabat. Contra hanc majorum auctoritatem censebant Papæ synodali judicio, nec posse nec debere per virgam, vel per annulum episcopatum vel aliquam ecclesiasticam dignitatem, vel investituram a laicali manu. Et quicumque ita episcopatum aut aliam ecclesiastici juris investituram accipiebant, excommunicabantur. Propter hanc præcipue causam Rex Romam tendebat.

*Speculum historiale*, lib. XXVI, cap. x, pag. 1059. In-fol. Éd. Douai, 1624.

cesseurs immédiats de Grégoire VII, les Papes Victor II, Urbain II et Pascal II.

## VI

Pouvant s'appuyer sur des faits aussi considérables, le prêtre avait désormais une situation très forte. Il en avait imposé aux puissances par la voix des Pontifes romains. Heureusement il n'était pas discuté; il se voyait même entouré de respect; peut-être était-il un peu craint. Pour tout, conduite morale et droits utiles, il s'appuyait sur une tradition douze fois séculaire. Le moment était venu de mettre en œuvre cette tradition. On n'y manqua pas. Les théologiens et les canonistes s'en emparèrent, et de leur travail sortit un double bien : un enseignement théologique sur la nature, l'objet et la fin du sacerdoce<sup>1</sup>; un organisme canonique, qui donna la règle universelle et morale pour tous les prêtres, de quelque nation qu'ils fussent. Jusque-là, les collections canoniques étaient locales; elles ne sortaient pas de la région; maintenant le droit canon s'appliqua à tous. Jusque-là on avait eu des canons variés et rien que des canons d'époques différentes ou divers de provenance. Ensemble, ils contenaient une doctrine. Mis en œuvre et rapprochés, ils permirent d'en faire un tout, un ensemble suivi, un corps bien coordonné. On eut le droit canon. L'œuvre commandée par Grégoire IX, connue sous le titre de *Decretalium Gregorii Papæ IX Compilatio* et due aux soins

<sup>1</sup> L'enseignement des théologiens se résume en la doctrine du prêtre intermédiaire.

de saint Raymond de Peñafort, mérita, aussitôt parue, l'estime et l'admiration universelle. Elle a résisté à sept siècles de vie canonique, d'exercice et d'application légale. Les *Décrétales* firent tout de suite l'objet de l'enseignement dans les universités. Le droit, étant ainsi centralisé, donna une grande impulsion à tous, surtout au clergé. Il contribua puissamment à établir l'unité entre tous les prêtres du monde. Il écarta l'arbitraire, en définissant les obligations générales et les obligations particulières et les limites que nul ne pouvait dépasser sans manquer. Il détermina la vie normale de chacun. Dans la suite des âges, quand une église crut avoir besoin de statuts répondant d'une façon plus directe aux besoins particuliers, ces statuts durent se conformer aux principes généraux du droit, en attendant la sanction nécessaire de l'Église romaine. Dans la suite aussi, sur ce texte vénérable et classique, vinrent se greffer les dispositions prises ou rendues par les Congrégations romaines. Il resta la base et le fondement. Il a contribué puissamment à former l'esprit d'un nombre incalculable de prêtres. Sans chercher à préciser davantage, disons que par ces *Décrétales* fut inauguré, sous Grégoire IX, le régime du droit universel : garantie pour les sujets et sécurité pour les juges. Il représentait pour le clergé une organisation perfectionnée et même complète, réserve faite des cas nouveaux, aussi variables que l'homme, les intérêts et les affaires. Le droit canon ne pouvait tout prévoir dans le détail ; mais il contenait les principes permettant d'apporter, dans le jugement des divers cas et dans les applications particulières, le même esprit et d'imprimer à tout le corps du clergé la



même empreinte, la même forme de vie, la même discipline. Cette empreinte puissante allait permettre de reconnaître partout le prêtre. La théologie le présentait comme étant l'homme de Dieu, *vir Dei* : c'est le mot de saint Paul ; le droit canon faisait de lui, par sa législation générale, l'homme universel. Et comme la Théologie, s'appuyant sur l'Écriture et la tradition, et grâce à la Scolastique, devint dans l'Église une lumière, établissant sans conteste la dignité unique du prêtre ; et que, d'autre part, le Droit canon lui donna, avec une règle, la forme normale de sa vie, il n'avait plus rien à désirer ; il possédait tout ce qu'il était en droit d'attendre pour accomplir sa mission se confondant avec la mission générale de l'Église. Il pouvait s'appuyer sur les deux forces principales, après l'autorité directe du Pape pour toute l'Église, et de l'Ordinaire pour chaque diocèse. Il était nanti pour parcourir avec honneurs les divers champs d'action et ramener à la ligne droite d'une vie simple et régulière les méandres si nombreux qui troublent la marche chez la plupart des hommes. Par ce côté, comme par plusieurs autres où le XIII<sup>e</sup> siècle mérita beaucoup, il peut être regardé comme un grand siècle ; il donna à l'Église la Théologie-science et le Droit, règle universelle.

Il ne paraît pas cependant que la théologie se soit occupée du prêtre spécialement et à part. Le sacerdoce n'y vint qu'au rang que l'Eucharistie, sacrifice ou sacrement, lui donne logiquement. Il entra simplement dans la trame du grand œuvre. Faut-il en être peiné ? Non, tout au contraire ; car de la sorte le sacerdoce formait un tout avec l'organisme vaste et puissant de la Doctrine. Il apparaissait aussi indestructible que l'Église. Nous devons bientôt

rappeler quelques œuvres particulières du xvii<sup>e</sup> siècle n'ayant pour objet que le sacerdoce. Elles répondirent à un besoin. Avant de les signaler, disons que le sacerdoce ainsi uni à la Théologie et non séparé d'elle ne perdit rien ; à mon avis, il paraissait plus fort. Il suivait l'Église dans la marche générale des idées ; c'est donc que tout l'appuyait.

## VII

Cette remarque apparaîtra plus juste encore, quand on aura considéré la destinée du sacerdoce pendant la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, immédiatement avant le concile de Trente.

Il semblait donc qu'ainsi armé et encadré par l'Église, le prêtre ne pouvait être et se montrer partout désormais qu'absolument digne et vertueux.

Tout le monde sait qu'il n'en fut rien. Pour quelles causes ?

Assurément la Théologie, ou plus précisément la Scolastique et le Droit canon, ne furent pour rien dans la décadence dont quelques désertions retentissantes du xvi<sup>e</sup> siècle marquèrent la gravité et la profondeur.

La cause lointaine et générale fut dans le fond de misère, de tentation et de faiblesse qui est le lot de la nature humaine déchue ; et bien imprudent eût été l'homme du xiii<sup>e</sup> siècle, se disant prophète, — car il y a toujours des prophètes, — qui, se fondant sur les résultats acquis, vraiment immenses, eût cru à des temps de vertu universelle et indéfectible, et qui les eût annoncés.

Ajoutez à cette cause trop commune les causes particulières : le soufflet d'Anagni, l'état précaire de la Papauté fixée à Avignon, le grand schisme d'Occident; on comprend que le corps étant très disjoint, chaque membre souffrit, manquât de vie partiellement ou en totalité, que le souffle vivificateur ne descendît plus ou que faiblement des hautes régions. La foi perdit de sa lumière et de sa force; la pureté des mœurs fut atteinte; l'individualisme gagna tous les rangs de la société, et l'égoïsme remplaça la belle générosité chrétienne. Au lieu de se dévouer aux autres, chacun ne pensa qu'à soi; la convoitise prit la place de l'abnégation et finit par ne plus respecter la justice. Au xv<sup>e</sup> siècle, Dieu donna Jeanne d'Arc à la France; mais aussi ce siècle vit les Borgia et Machiavel.

Comme c'est le clergé, qui de tous les membres du corps de l'Église est le plus près de son cœur, c'est lui qui souffrit le plus du grand schisme et des idées subversives de Bâle.

Le mal parut très grand; il le fut assez pour que Luther et Calvin aient pu l'exploiter avec quelque succès au profit de leurs nouveautés. Cependant il n'était pas irréparable : pour l'Église il ne l'est jamais; elle possède le secret de toutes les réformes nécessaires, parce que Dieu est avec elle. L'abbé de Rancé disait, en parlant de la miséricorde céleste<sup>1</sup>, que Dieu se plaît à ramener au bien les plus

<sup>1</sup> Voici les propres paroles de l'abbé de Rancé : « La consolation de ceux qui ont péché est que rien ne convient davantage à Dieu que d'exercer ses bontés sur les grands pécheurs, et ce n'est pas une des moindres raisons que l'on ait pour exciter sa compassion que de l'avoir beaucoup offensé. Dieu se plaît à faire de grandes

grands pécheurs, de même que le médecin émérite s'attache de préférence aux grands malades et se fait un honneur tout particulier de les guérir. De même l'Église. Tout paraissait désespéré et même perdu. Cependant, si le xvi<sup>e</sup> siècle vit des défections éclatantes, il donna de beaux exemples : il a pu être appelé le siècle des saints. Ce qui parut tout de suite, c'est l'immense importance du concile de Trente, qui accomplit l'œuvre jugée impossible. En ce qui regarde le clergé, il pensa que, de même que pour jouir du fruit de l'arbre il faut soigner la racine dès sa naissance, il devait apporter sa sollicitude, non seulement sur le prêtre<sup>1</sup>, mais encore et surtout sur le futur prêtre. Il créa donc le Séminaire<sup>2</sup>.

conversions, comme un habile médecin à faire de grandes cures et à guérir des maladies désespérées; et quelquefois un regard de confiance suffit pour attirer de grandes miséricordes. »

<sup>1</sup> *Decreta duo de Vita et honestate clericorum*, sess. XIV, cap. vi; sess. XXII, cap. 1, de Reform.

*Decretum de dignitatibus ecclesiasticis*, sess. XXIV, cap. xii, de Reform.

*Decretum de sacerdotibus illiteratis*, sess. XXI, cap. vi, de Reform.

*Decretum contra concubinarios*, sess. XXV, cap. xiv, de Reform.

*Decretum de filiis sacerdotum*, sess. XXV, cap. xv.

*Decreta duo de residentia*, sess. VI, cap. 1; sess. XXIII, cap. 1, de Reform.

*Decretum de multitudine beneficiorum*, sess. XXIV, cap. xvii, de Reform.

*Decreta duo de prædicatione*, sess. V, cap. ii; sess. XXIV, cap. iv, de Reform.

*Decretum de evitandis in celebratione missæ*, sess. XXII.

*Decretum de legatis piis*, sess. XXV, cap. iv, de Reform.

*Decretum de fragilitate clericali, et dispensatione bonorum ecclesiasticorum*, sess. XXV, cap. 1, de Reform.

*Decretum de locationibus bonorum ecclesiasticorum*, sess. XXV, cap. xi, de Reform.

<sup>2</sup> *Decretum de Seminario*, sess. XXIII, cap. xviii, de Reform.

Saint Charles Borromée, qui avait été à Trente un des plus ardents et éclairés zélateurs de la juste et vraie réforme et qui l'entreprit à Milan en se conformant aux règles définies peu auparavant par le concile, saint Charles commença tout d'abord par agir sur toute la province. Par ses soins, le premier concile provincial de Milan (1565) 1° posa le principe de la fondation du séminaire ; 2° créa des ressources pour son entretien <sup>1</sup>, ordonna la visite du séminaire tous les trois mois <sup>2</sup> ; 3° le cinquième concile provincial (1579) s'occupa du séminaire régional <sup>3</sup>. Puis il inaugura à Milan le régime des séminaires avec une sagesse remarquable qui éclata dans les *Institutions* ou règlements qu'il rédigea tout exprès et qui sont un pur chef-d'œuvre <sup>4</sup>.

A en juger par les ouvrages de Asconfigli (Nicolas Aurificus) : *Examen ordinandorum* <sup>5</sup>, *De dignitate, vita et moribus clericorum* <sup>6</sup>, le concile de Trente provoqua aussi, du côté de la Vénétie, un certain effort de zèle en faveur du clergé.

<sup>1</sup> Labbe, *Sacr. Concilia*, XV, col. 265.

<sup>2</sup> Labbe, *Sacr. Concilia*, XV, col. 454.

<sup>3</sup> Labbe, *Sacr. Concilia*, XV, col. 647.

<sup>4</sup> *Institutiones ad universum seminarii regimen pertinentes* dans les *Acta ecclesiæ Mediolanensis*, tom. III, p. 98 et suiv. Petit in-quarto, Milan, 1892.

Ces *Institutions* comprenaient trois parties : I. *Quæ ad regimen seminarii generatim pertinent.* — II. *Quæ ad officiales seminarii pertinent.* — III. *Quæ ad clericos seminarii pertinent.*

<sup>5</sup> Venise, 1570.

<sup>6</sup> Venise, 1568. Souvent réédité plus tard. Ce même auteur, Siennois d'origine et Carme, publia encore *Speculum missæ* ; Venise, 1572. Il jouit d'un grand renom comme prédicateur. A Venise encore parut, en 1616, le *De clericorum electione, optima educatione et institutione.*

Mais l'exemple de saint Charles fut surtout suivi en France, où, quelques années après et progressivement, le cardinal de Bérulle et l'Oratoire, M. Olier et Saint-Sulpice, saint Vincent de Paul et Saint-Lazare mirent, au premier rang de leur zèle et de leur dévouement à l'Église, le retour du clergé aux grandes traditions de régularité, l'éducation et la formation des clercs. Saint-Sulpice pensa même que le séminaire était assez pour absorber l'activité pieuse de ses membres.

De la France, le régime des séminaires passa au Canada, puis pénétra l'Amérique du Nord.

Concomitamment, commença à se produire une littérature que je pourrais appeler sacerdotale. Ce fut, par exemple, Molina, qui, en 1616, publia l'*Instruction des Prêtres*<sup>1</sup>; Louis Abelly, qui dédia à Alexandre VII son *Sacerdos christianus*<sup>2</sup>; Godeau, évêque de Vence, qui publia des discours sur les Ordres sacrés<sup>3</sup>. Plus tard parurent d'autres écrits, ayant le même objet : le *Miroir du clergé*, où la question de la vocation fut mise au premier rang; l'*Homo apostolicus*, de saint Alphonse de Liguori<sup>4</sup>. Pendant les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons eu, du Père Caussette, *Manrèse du Prêtre*<sup>5</sup>; de M<sup>sr</sup> Isoard, évêque d'Annecy, le *Sacerdoce*<sup>6</sup>; du car-

<sup>1</sup> In-12, Rouen.

<sup>2</sup> Cet ouvrage parut sous le titre de *Enchiridion sollicitudinis sacerdotalis*. Paris, 1669. Réédité à Besançon en 1838, sous le titre de *Sacerdos christianus*.

<sup>3</sup> In-18, Paris, 1653.

<sup>4</sup> Dans les œuvres du Saint. Réédité à Turin et à Milan. In-8°, 1870.

<sup>5</sup> 2 vol. in-8°. Paris, Palmé, 1880.

<sup>6</sup> 2 vol. in-8°, Paris, Palmé, 1878.

dinal Gibbons, *l'Ambassadeur du Christ, le Prêtre*<sup>1</sup> ; de M. l'abbé Planus, *Saint Jean-Baptiste, Étude sur le Précurseur*<sup>2</sup>, *le Prêtre*<sup>3</sup> ; de M. l'abbé H. Dubois, *Pratique du zèle ecclésiastique*<sup>4</sup>, *le Saint Prêtre*<sup>5</sup> ; de M. l'abbé Pallier, *Prêchons l'Évangile, ou la Prédication d'après les Pères, les Docteurs et les Saints*<sup>6</sup>. Etc. etc.

Ces écrits sont consacrés à des questions générales.

D'autres ont abordé des questions particulières, par exemple le *Devoir des pasteurs*<sup>7</sup> ; *Examen et résolutions sur la célébration des saints Mystères*, par Collet<sup>8</sup> ; *Historica disquisitio de re vestiaria hominis sacri*<sup>9</sup> ; *Expositio litteralis et mystica totius missæ ac ceremoniarum ejus ad illam devote celebrandam*<sup>10</sup>, de nos jours, la *Messe* de M. Rohault de Fleury<sup>11</sup>.

Je ne parle pas des méditations sacerdotales, qui ont paru en très grand nombre et un peu partout<sup>12</sup>.

Si notre temps s'est montré plus d'une fois injuste

<sup>1</sup> Traduit en français. 1 vol. in-12. Paris, Lethielleux, 1897.

<sup>2</sup> In-8°, Paris, 1880.

<sup>3</sup> 3 vol. in-12. Paris, Poussielgue. Tom. I : *Une retraite pastorale*. Tom. II : *Seconde retraite pastorale*. Tom. III : *Conférences ecclésiastiques* (1898-1899).

<sup>4</sup> In-12. Paris, Lecoffre, 1853.

<sup>5</sup> In-12. Paris, Lecoffre, 1855.

<sup>6</sup> In-12, 3 vol. Le Blanc (Indre), 1904.

<sup>7</sup> In-18. Bruxelles, 1699.

<sup>8</sup> In-12. Paris, 1753.

<sup>9</sup> In-24. Amsterdam, 1704.

<sup>10</sup> In-24. Toulouse, 1788.

<sup>11</sup> Huit vol. grand in-8°, avec de nombreux dessins. Paris.

<sup>12</sup> Par exemple, *Nouveau traité de méditations sacerdotales*, du Père Chaignon. 4 vol. in-12. Paris, 1861. — *Manna quotidianum sacerdotum*, du chan. Schmitt. 3 vol. in 12. Fribourg-en-Brigau, 1900.

envers le prêtre, s'il a manifesté à son endroit des craintes et des exigences outrées, il faut reconnaître qu'à côté de ces esprits chagrins il s'est rencontré un grand nombre d'âmes charitables qui ont travaillé pour le prêtre, voulant faire de lui une élite par le cœur, la doctrine et la vertu. Les évêques, plus que personne, y ont consacré leurs veilles; et pour ne citer qu'un fait, quel est le diocèse où les retraites ecclésiastiques ne sont pas organisées? Si quelqu'un avait le loisir et la volonté de parcourir les *Statuts synodaux* pour en dégager l'idée de tout ce qui a été fait pour la formation et la direction morale du prêtre, il y trouverait des trésors innombrables de sollicitude active et prudente. Qui voudrait parcourir et étudier les *Actes* des Conciles des trois derniers siècles, en ce qui regarde le prêtre, sa vocation, sa formation et ses devoirs, s'édifierait profondément<sup>1</sup>.

Ce travail, aujourd'hui universel, n'a pas paru suffisant. Sans doute il s'est adressé au prêtre, et plus particulièrement au prêtre qui est dans le ministère. Celui-là a des obligations nombreuses; la charge est parfois très lourde; il est isolé et fort exposé; s'il est avisé, il doit craindre beaucoup. Et c'est pour lui permettre d'échapper aux embûches combinées que tant de cœurs droits et d'hommes à l'âme apostolique veillent, prient, parlent, écrivent, afin que le rempart divin que nous avons vu s'élever au cours des siècles continue à le protéger et garde, au sein de la société pervertie, cette citadelle de foi. Quels ont été les

<sup>1</sup> Les *Actes* de ces Conciles ont été réunis dans la *Collectio Lacensis*. In-4°, 7 vol. Fribourg-en-Brisgau, 1870-1890. Le tom. VII, contient les Actes du concile du Vatican.



résultats obtenus? Dans quelle mesure ces écrits et ces prédications ont-ils contribué à maintenir le prêtre dans sa vocation? Dieu seul le sait; Dieu, qui donne à tout homme, surtout au prêtre, le vouloir et le faire, et qui a sauvé de mort le sacerdoce, malgré le vilain monde qui l'entoure.

Aussi l'Église a senti le besoin de marquer le pas de nouveau encore. Sans dire ici que de nos jours les questions d'éducation ont acquis une importance capitale, reconnaissons que l'Église, qui n'a pas l'habitude de suivre l'opinion, ne cesse de voir une utilité de premier ordre dans la formation de l'enfant et du jeune homme qui se destinent au sacerdoce. Le séminaire, que les Papes, depuis Pie IV (1554-1565), ont entouré de soins spéciaux<sup>1</sup>, demeure comme le grand moyen de formation. Il n'y a pas, pour l'assurer, d'institution meilleure. Pourquoi s'étonnerait-on que trois siècles et demi après leur création, Léon XIII ait travaillé et que Pie X travaille à fortifier les séminaires<sup>2</sup>? Les séminaires sont, comme le mot le dit, *spes messis in semine*. C'est là que

<sup>1</sup> Micheletti, dans les *Prolegomena historica* de son ouvrage *De institutione clericorum in sacris Seminariis* (in-8°, Rome, sans date), a résumé l'œuvre des Papes Pie IV (1554-1565), Pie V (1566-1572), Grégoire XIII (1572-1585), Sixte-Quint (1585-1590), Clément VIII (1592-1605), Paul V (1605-1621), Urbain VIII (1623-1644), Innocent X (1644-1655), Clément XI (1700-1721), Benoît XIII (1724-1730), Clément XII (1730-1740), Benoît XIV (1740-1758), Pie VI (1775-1799), Pie VII (1800-1823), Léon XII (1823-1829), Pie IX, Léon XIII et S. S. Pie X.

<sup>2</sup> Voy. l'ouvrage de Micheletti déjà cité, et aussi son autre volume *De ratione studiorum in sacris Seminariis* (in-8°, Rome, sans date).

On consultera avec utilité Bargilliat, *Rom. Pontificum Pii IX, Leonis XIII et Pii X Monita et decreta de institutione clericorum*. Paris, Berche et Tralin, 1908.

se prépare, que même commence à lever la moisson des futurs prêtres. Si elle est riche, les peuples seront nourris du vrai froment de Dieu.

Souhaitons que les séminaires prospèrent, que les vocations y abondent, que la formation des jeunes prêtres y soit excellente<sup>1</sup>, et que le sacerdoce se montre de plus en plus attaché à l'Église, dévoué aux âmes et vraiment consacré à Dieu.

## VIII

Ainsi, pour ne retenir ici que les très grandes lignes d'un tableau qui n'est déjà qu'un simple résumé d'histoire, dans la primitive Église et dès le début, le prêtre est au premier plan : elle lui présente comme modèles Tite et Timothée ; c'est l'apôtre saint Paul qui définit l'enseignement apostolique sur sa forme de vie.

Avec saint Ignace d'Antioche, l'épiscopat unitaire étant définitivement établi, le prêtre est fortement exhorté à ne faire qu'un avec son évêque : la cohésion était nécessaire ; la persécution, au lieu d'entamer l'Église, la fortifia.

Après l'édit de Milan de 313, jusque vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle, le prêtre est combattu par les juifs et les païens ; il n'est pas compris ; on n'apprécie pas le sacrifice non sanglant du corps et du sang de Jésus-Christ. Mais le prêtre finit par s'imposer à la société, grâce à l'enseignement des Pères, notamment saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin,

<sup>1</sup> C'est en s'inspirant de cet esprit que S. Ém. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, a donné des conférences à ses séminaristes qui ont été mises depuis en volume, sous le titre : *A mes séminaristes*. Bruxelles, 1908.

saint Léon le Grand, saint Paulin de Nole, qui défendent le sacrifice chrétien et exigent du prêtre les plus solides vertus.

Au v<sup>e</sup> siècle, le prêtre commence à être chargé d'un ministère rural. La paroisse se fonde et s'étend. Le culte est assuré un peu partout, jusque dans les endroits les plus reculés. Le prêtre grandit, et bien qu'il n'ait pas été toujours entouré de respect et d'hommages au v<sup>e</sup> et au vii<sup>e</sup> siècle, et que Charles Martel, par exemple, dans un intérêt politique, se soit montré plus d'une fois violent, le sacerdoce conquiert l'immunité des personnes, des églises et des biens avec Charlemagne.

Mais la féodalité ne va pas sans danger pour lui. L'investiture laïque l'asservit. La Papauté écarte l'investiture laïque, et le prêtre, redevenu indépendant, n'est, comme prêtre, soumis qu'à l'Église, après Grégoire VII.

Le moment est ainsi venu, pour les théologiens et les canonistes, de mettre en corps de doctrine la tradition des saints Pères et les règles déjà imposées au prêtre, dans chaque pays, pour lui tracer sa conduite et lui imprimer l'esprit même de l'Église.

Cependant ces forces, si actives par elles-mêmes, ne suffisent pas à supprimer la faiblesse naturelle à l'homme. Rien ne la supprime. Le concile de Trente crée le séminaire, c'est-à-dire pose le principe de l'éducation et de la formation comme préparation au sacerdoce. Ce principe est reconnu juste. Il est appliqué à Milan, puis en France, où, par réaction contre l'état déplorable du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle, on a la conception du prêtre très saint. Que peut-il, pense-t-on alors, s'il ne s'élève pas jusqu'à

la perfection, placé qu'il est entre les hérétiques et les religieux? Le séminaire apparaît de plus en plus comme une institution nécessaire; et aujourd'hui que le laïcisme menace l'Église, il est fortement soutenu par le Pape Pie X : la formation sacerdotale se reçoit au séminaire; le séminaire est la voie normale qui conduit aux saints Ordres le jeune homme dont la vocation a été éprouvée et reconnue.

Dernier trait, général et constant : à chaque époque de sa longue existence, l'Église, traitant le prêtre comme un fils de famille, lui a donné les moyens les plus riches de demeurer digne d'elle, en conformité avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, auteur du sacerdoce, unique rédempteur, prêtre et victime.

Cependant, pour mieux définir l'action de l'Église, qui le dirige dans le but d'assurer avec dignité et force le service de Dieu et le salut des âmes, il convient de pénétrer, du moins un peu, dans sa législation spéciale. Le tableau historique, qui a rempli ce chapitre un peu long, ne saurait dire combien a été forte l'empreinte de sa main maternelle.

Jetons donc un coup d'œil sur quelques points de cette législation, en disant ce qu'il y aurait à faire, à mon avis, pour en montrer la suite, la sagesse et la grandeur.

---

# CHAPITRE V

---

## LES CANONS DE L'ÉGLISE ET LE PRÊTRE

- I. — Caractère général des canons de l'Église regardant le prêtre.  
Leur collection possible et utile.
- II. — Points plus particuliers où ce qui convient au prêtre se trouve plus spécialement défini :
  - 1° L'ordination.
  - 2° La vie du prêtre.
  - 3° Les obligations du prêtre.
  - 4° Le ministère du prêtre.
  - 5° Les fonctions du prêtre.
  - 6° Les bénéfices et les dignités du prêtre.
- III. — L'Église parlant toujours au prêtre pour former en lui l'Esprit ecclésiastique.

### I

Les canons de l'Église ayant pour objet le devoir sacerdotal sont extrêmement copieux. Leur nombre incalculable tient non pas au défaut de netteté dans les vues, mais à une circonstance de temps qui est tout à l'honneur de l'Église.

L'Église remplit sa mission depuis que son divin fondateur lui a transmis la sienne propre. L'Église existe depuis deux mille ans, résistant à tous les assauts du dehors et triomphant de tous les défauts du dedans.

Voilà donc bien longtemps qu'elle a dû surveiller ses ministres et légiférer à leur sujet ; si les canons regardant le prêtre sont nombreux, c'est parce que l'Église a une existence séculaire.

Ces canons sont de différentes dates ; et de même ils viennent des points les plus divers, de toutes les nations où la foi a été annoncée. Partout, avec l'Évangile prêché, le culte catholique s'organisait ; partout de même le prêtre, sans lequel le culte est impossible, recevait des règlements de vie pratique, alors même qu'ils reproduisaient les règlements déjà donnés en d'autres endroits.

Au lieu de prescrire à l'avance et *a priori* des canons spéciaux, on commença par attendre, assuré que l'on était que la Providence, qu'il faut toujours suivre et ne jamais devancer, se manifesterait par les circonstances de lieux et même de personnes. Il n'y avait pas d'inconvénient à aller avec une lenteur relative, car partout et de fort bonne heure, et l'on peut dire sans faiblesse, l'évêque veillait : la seule différence fut que d'abord le diocèse fut fort étendu, tandis que plus tard, le christianisme essaimant, des églises particulières furent créées ; et alors la surveillance épiscopale, s'étendant moins loin, put mieux s'exercer. Partout les canons édictés répondirent à un vrai besoin. Ainsi on évita la précipitation, en ne brusquant rien.

On évita l'incohérence ; car l'unité vint tout de suite de l'esprit chrétien et des mœurs chrétiennes, des habitudes et des usages, en attendant la centralisation en fait de tous les pouvoirs entre les mains d'un seul, le Souverain Pontife, tête de l'Église, d'où part maintenant l'impulsion donnée à tout le corps. A chaque époque, les prescriptions

particulières s'inspirèrent de cet esprit ; elles ne furent même que l'application du principe général, qui est à la base de la hiérarchie, de toute organisation ecclésiastique, de la discipline. Je crois pouvoir dire, en restant dans la vérité objective des faits, des hommes et des choses, que les canons sacerdotaux (qu'il me soit permis de les désigner ainsi) témoignent d'une grande modération et d'une parfaite sagesse et prudence, si l'on veut bien ne pas perdre de vue l'objet et la fin du sacerdoce. Les Papes et les Évêques furent toujours rigoureusement tenus de ne pas détourner le prêtre de sa fin propre, et même de l'aider à l'atteindre et de lui en fournir les moyens. Ils n'y manquèrent pas. Et comme l'Esprit-Saint est avec son Église, ils purent attendre de lui, en toute circonstance douce ou pénible, le secours et les grâces. De fait, la législation canonique, considérée dans son ensemble, témoigne d'une vue pratique admirable ; le sens particulier des choses divino-humaines, à un degré qui impose l'admiration, se montre surtout dans la partie de la législation canonique qui regarde le prêtre. C'est là que l'Église, avec sa connaissance des hommes, a mis sa foi et son cœur. Aussi bien, le problème posé était d'une solution plus que difficile.

Le Sauveur était venu sur la terre pour apporter au monde la vie. Il l'avait déclaré directement : *Je suis venu, disait-il, pour que les brebis aient la vie, et qu'elles soient dans l'abondance*<sup>1</sup>. Il ajoutait : *Je suis le bon pasteur*<sup>2</sup>. En outre, immédiatement avant de monter au ciel, il avait dit aux Apôtres et, dans leur personne, à l'Église de tous les

<sup>1</sup> Joan., x, 10.

<sup>2</sup> Joan., x, 11.

temps : *Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai mandé*<sup>1</sup>.

Or le prêtre, que les Pères, de très bonne heure, ont appelé « ange », était l'intermédiaire entre les peuples et Dieu ; il se présentait à tous et à chacun comme le ministre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et il l'était en réalité.

Le problème était donc celui-ci : Comment obtenir du prêtre qu'il soit « l'ange » de Dieu ; qu'il apporte partout où elle n'est pas la vie surnaturelle ; que nulle part il n'en contrarie l'effusion ; que, là où elle est, il en facilite le développement ?

La réponse est dans la discipline, qui, au cours des âges, est sortie de cette mission, des besoins en résultant et de la fin surnaturelle, dont le prêtre est le héraut auprès des hommes, ses frères. Cette discipline a en vue un genre de vie, et l'on conçoit qu'il doive être bien particulier ; elle a un rapport direct avec la mission divine de l'Église, et elle est ordonnée au salut des âmes : grand et efficace moyen, dont l'Église était juge. Car c'est elle seule qui règle la discipline ; elle a fait ses preuves, *si ita loqui fas est* ; elle a donné sa mesure d'efficacité au cours des âges, pour chaque siècle, pour chaque nation et sous tous les climats. De fait, la discipline de l'Église latine est maintenant en vigueur en Amérique, en Océanie, en Afrique, en Asie, comme le fut d'abord et comme elle l'est encore en Europe. De fait aussi, elle a produit les meilleurs résultats. Saint Paul, écrivant à Timothée, lui disait : *Dans le*

<sup>1</sup> Matth., xxviii, 19, 20. Marc., xvi, 15.



*métier des armes, nul ne s'embarrasse des affaires de la vie*<sup>1</sup>. Ce que la Vulgate a traduit : *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus*. La discipline de l'Église latine montre avec évidence que le prêtre, étranger aux affaires du siècle et des hommes, est tout entier aux affaires du Ciel, des âmes et de Dieu.

Tel est, à mon humble avis, l'enseignement principal qui en ressort. Une telle leçon est certainement un bienfait pour l'homme, s'il est vrai qu'en tout homme la nature crie les convoitises de toute sorte, allumées par la concupiscence et tendant à l'envi à étouffer les aspirations célestes.

Le jugement que je me suis permis de porter sur cette législation paraîtra arbitraire : il ne repose sur aucune preuve. Je n'ai pas essayé de le fonder sur une preuve ; cette preuve, que quelques-uns désireront peut-être, est dans les canons eux-mêmes, et dans les rapports que l'histoire établit entre eux et les besoins des temps auxquels ils appartiennent. Ces canons sont dispersés en de multiples publications de textes, faites un peu partout : quelques-uns sont même comme perdus dans les dispositions générales de la discipline de l'Église. Il n'est aisé pour personne de les trouver et de les détacher en vue d'une étude suivie et d'ensemble.

S'il se trouvait un érudit, canoniste, théologien et historien, qui en entreprit la collection, il rendrait un éminent service. Ce dessein n'est pas irréalisable, pas plus que ne fut irréalisable pour Denzinger le dessein de mettre ensemble les décisions dogmatiques. Ce pourrait être d'ail-

<sup>1</sup> II Tim., II, 4.

leurs une œuvre successive. La première édition de l'*Enchiridion symbolorum et definitionum* contenait quinze cent trente-six numéros, chaque numéro coupant la matière dogmatique ; elle parut en 1865. La dernière édition, qui est de 1909, compte deux mille cent neuf numéros<sup>1</sup>. Dans l'intervalle, l'œuvre s'est donc assez enrichie. L'*Enchiridion* a aujourd'hui une importance considérable, qui se tire : 1° du service qu'il rend à chacun qui étudie la théologie et qui a tout de suite sous la main le texte cherché, et 2° de la satisfaction que ne peut manquer d'éprouver même l'homme du monde, à voir ainsi condensé tout le travail de l'Église, définissant la croyance et disant ce qui est de foi. De même, pensons-nous, un *Enchiridion canonum sacerdotalium* contribuerait puissamment à l'édification commune et rendrait bien des services.

J'imagine que l'ordre chronologique serait adopté. Je pense aussi qu'on ne s'obligerait pas à y insérer tous les canons existants, sans exception et sans oubli ; car, comme le disait Pierre de Blois, *vitio ascribetur, si abeat in immensum*<sup>2</sup>. Il faudrait donc faire un choix.

La difficulté de ce choix paraîtrait tout de suite assez grande, cette matière n'étant pas aussi nettement définie

<sup>1</sup> Préparée par le Père Bannwart. Herder, Fribourg-en-Brigau, 1908.

<sup>2</sup> Ep. I, servant de préface à la collection des lettres de Pierre de Blois. Migne, *Patr. lat.*, tom. CCVII, col. 3.

A. de Roscovany a publié 13 vol. de textes rien que sur deux points : le Célibat et le Bréviaire : *Cœlibatus et Breviarium. Duo gravissima clericorum officia, e monumentis omnium sæculorum demonstrata. Accessit completa litteratura*, 11 vol. in-8°, Pesthini et Nitriæ, 1861-1881 ; dans les *Supplementa*, 2 vol. in-8, Nitriæ, 1888.

que la matière dogmatique, dont la donnée apparaît tout de suite à l'esprit. Cette difficulté est réelle et non chimérique ; je crois cependant qu'elle serait de beaucoup diminuée, si l'on considérait que parmi les dispositions que les canons contiennent en ce qui regarde le prêtre, beaucoup eurent un caractère transitoire, c'est-à-dire furent édictées strictement pour tel temps, tel lieu, telles personnes. Les circonstances ayant été modifiées, elles perdirent de leur valeur pratique et tombèrent en désuétude ; aujourd'hui elles n'ont d'intérêt que pour l'historien qui, grâce à elles, peut dire : Voilà ce que l'on a fait dans telle contrée, à telle époque. On écarterait même les canons, qui, dans la suite, n'ont plus fortifié la vie ecclésiastique, comme des fruits qui, étant déjà tombés de l'arbre, ont perdu de leur saveur. Ces canons, qui eurent de même un caractère transitoire, demeureraient aussi comme un témoignage du passé pour l'historien.

Mais aussi beaucoup de canons ont survécu aux circonstances d'où ils sortirent. En ce temps-là, ils furent utiles, opportuns, sages ; ils formèrent la vie régulière du clergé. Plus tard, ils ne cessèrent pas de paraître utiles, opportuns et sages. Ceux-là, qui ont résisté au temps et ont eu le privilège de la durée, ou bien ceux dont les canons subséquents se sont inspirés, qui ont continué à vivre sous une forme renouvelée, ces canons auraient leur place dans la collection en vue.

Tout en s'astreignant à l'ordre chronologique, on ferait bien, à notre avis, de s'attacher à ceux des points de la discipline qui, encore aujourd'hui, définissent ses obligations et ses vertus propres.

Je viens de parler des canons comme devant entrer dans cette compilation de textes, sujet par sujet. Je l'ai fait : 1<sup>o</sup> parce qu'ils expriment chacun une règle ; 2<sup>o</sup> parce qu'ils résument la pensée commune ou la tradition. Il ne faudrait pas cependant se méprendre sur ma pensée. En ne parlant que des canons, j'ai semblé exclure les divers écrits de chaque époque. Il n'en est rien. Loin de limiter l'œuvre aux *Monumenta* ou Décrets pontificaux, Conciles et Synodes, je suis le premier à dire qu'elle gagnerait beaucoup à comprendre aussi les *Excerpta e litteraturâ omnium sæculorum*, comme Auguste de Roscovany l'a fait pour établir sa compilation sur le Célibat et le Bréviaire <sup>1</sup>.

Et ce qui me fait dire qu'on aurait à gagner à élargir le cercle, c'est : 1<sup>o</sup> que ces divers écrits ne pourraient que resserrer la chaîne de la tradition ; 2<sup>o</sup> que les œuvres

<sup>1</sup> *Cælibatus et Breviarium. Duo gravissima clericorum officia, e monumentis omnium sæculorum demonstrata. Accessit completa litteratura.* 11 vol. in-8<sup>o</sup>, Pesthini et Nitriæ, 1861-1881.

Auguste de Roscovany, Hongrois (1807-1892), mort évêque de Neutra (Nitriensis), a encore publié :

*De primatu Romani Pontificis ejusque juribus.* Viennæ, 1834; Agriæ, 1841, 2<sup>o</sup> édit.

*Romanus Pontifex tanquam primus Ecclesiæ et princeps civilis, e Monumentis omnium sæculorum demonstratus.* 16 vol. Nitriæ, 1867-1879.

*Monumenta catholica pro independentia potestatis ecclesiasticæ ab imperio civili.* 8 vol. Nitriæ, 1847-1871.

*De matrimoniis in ecclesia catholica.* 2 vol. Agriæ, 1837-1840.

*De matrimoniis mixtis.* 7 vol. *Ibid.*, 1842 et suiv.

*Matrimonium in ecclesia catholica potestati ecclesiasticæ subiectum.* 4 vol. Pesthini, 1870 et suiv.

*Beata Virgo Maria.* 11 vol. Pesthini, 1873-1881.

*Supplementa.* 10 vol. Nitriæ, 1887-1890.

des Pères<sup>1</sup> éclaireraient d'un grand jour les divers canons.

Je crois même qu'on ferait bien d'y comprendre les extraits des écrits des ennemis. Au xvi<sup>e</sup> siècle, par exemple, l'attaque fut très vive; elle a été sans merci au xviii<sup>e</sup> et au xix<sup>e</sup> siècle. On lui opposerait la réponse.

Ainsi, au point de départ de cette compilation, sujet par sujet, on placerait les extraits de l'Évangile se rapportant à chaque sujet, et dont la tradition littéraire n'a été que le commentaire; puis viendraient, siècle par siècle, les *excerpta* de cette tradition, les canons et les écrits des amis (les Pères dans les temps reculés) et même des ennemis (dans les temps plus récents), afin de mieux montrer la persistance de la pensée de l'Église.

## II

Il me semble que les points auxquels il sera utile de s'arrêter se ramènent d'une façon précise aux chefs principaux suivants, dans lesquels on pourra faire entrer tout ce qui est vraiment vital et essentiel :

1. *L'ordination*. Il faut entendre ce mot dans le sens le plus large possible, et non dans son sens strict, désignant le rite et la cérémonie de l'ordination. Sous ce titre, on placerait, en effet, d'abord tout ce qui regarde l'éducation et la formation du futur prêtre, et plus particulièrement tout ce qui définit le régime des séminaires, leur création par le concile de Trente, et leur organisation postérieure; on ne négligerait pas les décrets les plus récents, tout au contraire.

<sup>1</sup> Il est convenu que les Pères vont jusqu'à Innocent III.

Là viendrait tout ce qui a rapport aux études et à la discipline des sciences sacrées, notamment l'emploi de la langue latine, la philosophie traditionnelle, l'Écriture sainte. On n'aurait garde de négliger le régime des universités, dont les professeurs ont reçu la *Missio canonica* et où les clercs se rendent : matière importante et attachante au dernier point.

Là viendrait encore ce qui a rapport à l'entrée dans les ordres, depuis la simple tonsure jusqu'au sacerdoce, sans négliger : 1<sup>o</sup> les conditions d'âge, de santé pouvant rendre un jeune homme irrégulier, de temps ou d'interstices entre chacun des Ordres sacrés (sous-diaconat, diaconat, sacerdoce), 2<sup>o</sup> l'épreuve morale, 3<sup>o</sup> la science requise.

On y ferait entrer les cas d'exclusion du sacerdoce, même avec la cérémonie de la dégradation après le XIII<sup>e</sup> siècle, exclusion qui n'enlevait point le caractère sacré, mais qui simplement privait le sujet gravement coupable de l'usage du sacerdoce, qu'il avait reçu le jour de l'ordination.

Sous ce même titre se rangeraient naturellement les prescriptions, nombreuses, qui supposent une hiérarchie dans l'ordre sacerdotal, qui même en distinguent nettement les degrés et qui fixent les préséances.

2. *La vie du prêtre*, tout ce que les canons mettent sous le titre qui revient si souvent de : *De vita et honestate clericorum*; point auquel les auteurs s'arrêtent à toute occasion opportune.

Un sujet, dès lors qu'il était de *foro Ecclesiæ*, un *clerus*, clerc, était saisi par la main de l'Église, mais, remarquons-le, plus en vue du bénéfice moral que du service matériel. L'Église exigeait de lui, même s'il était au

nombre des gens inférieurs, nous dirions aujourd'hui sacristain, chantre, bedeau, suisse, l'Église exigeait de lui une vie marquée du sceau de l'honnêteté, non comme le monde l'entend ou la comprend, mais telle que l'Église la définissait, n'ayant en vue que l'honneur de Dieu et le prestige qui lui est nécessaire.

L'Église se présente à tous comme ayant mission de par Dieu de donner la vraie vie chrétienne qui informe la vie morale, comme la Théologie s'exprime, de la répandre, de l'imposer même à tous ceux qui lui appartiennent par le baptême. Dès lors, comment supporterait-elle que ceux qui ont l'honneur de la servir infirment par leur conduite son enseignement ? Comment n'aurait-elle pas la volonté formelle que les clercs soient les premiers et les plus exacts à bien vivre ? Le prêtre y est sans cesse et spécialement invité. L'honnêteté qu'on lui demande peut se définir par une fidélité absolue à une vie chrétienne plus haute que celle du simple chrétien. Il est revêtu d'un costume, la soutane, qui est un privilège, qui le protège contre les dangers extérieurs et qu'il doit honorer. La tonsure, toujours bien marquée, signifie qu'il s'est séparé du monde pour pouvoir être prêtre. Il a des habitudes, une habitation à lui, un personnel qui le sert : tout cela doit être ordonné, non seulement par rapport à l'honnêteté naturelle, ce qui est au premier plan, ni même par rapport à la vie chrétienne commune, mais encore, et surtout, dans un sens particulier, c'est-à-dire par rapport au peuple chrétien, pour lequel le prêtre ne doit être jamais une pierre d'achoppement et qui attend de lui, au contraire, la parole de vérité et le bon exemple. Les

Hébreux « buvaient d'un rocher spirituel qui les accompagnait<sup>1</sup> ». A plus forte raison et mieux encore, le chrétien recherche-t-il ce breuvage de vie. Or le prêtre est « ce rocher » après le Christ : de lui, doivent couler à flots les eaux du salut. Il malédifierait, s'il n'était pas tempérant et fréquentait les tavernes, s'il recherchait le gain sordide, s'il ne se montrait pas prudent et même rigide dans les rapports avec les femmes, s'il achetait les dignités ecclésiastiques ou s'il les vendait, les traitant comme la matière d'un vulgaire et coupable marché. Tout le monde sait qu'à certaines époques, la simonie sévit avec une violence extrême et rencontra des complaisances scandaleuses. L'Église la honnit toujours, eût voulu la vomir de son sein et manifesta le dégoût qu'elle lui inspirait. Les conciles généraux ou provinciaux la condamnèrent sans rémission et édictèrent des peines contre les prêtres simoniaques. Il est inutile d'insister.

Mais, revenant à l'honnêteté des clercs, il sera bon de faire remarquer que si les saints canons oscillent entre trois ou quatre points, cependant ils ne prétendent pas limiter à eux la frontière de l'honnêteté du clerc. Cela indique uniquement que les clercs ont été fautifs surtout en ces points ; qu'en chacun principalement ils ont été sujets à caution. La pensée des chefs : Papes et Évêques, édictant ces canons, est toujours allée plus loin. Et quand un évêque a été amené à reprendre un prêtre pour des faits regrettables et autres que ceux qui y sont mentionnés, il l'a fait en s'autorisant de l'esprit général et constant de l'Église,

<sup>1</sup> I Cor., x, 4.



en alléguant le scandale causé ou le bien du peuple chrétien. *Salus populi suprema lex*. L'interprétation des saints canons, limitant à ces causes l'action des chefs, serait pharisaïque.

Les canons : *De vita et honestate clericorum*, ont à ce point de vue une importance réelle. Je dis donc que, sans aller jusqu'à s'attacher à tous ces canons et à chacun, cependant il y aura profit à élargir le champ.

3. *Les obligations du prêtre*. Je prends ici le prêtre dans sa conception générale et essentielle. Il n'est pas encore investi d'une fonction. Comme prêtre, et parce que prêtre, *presbyter*, il est saisi par des obligations spéciales et personnelles qui le suivent partout, et qu'il ne peut enfreindre sans manquer gravement.

A) *Le Célibat*. Le célibat a déjà fait l'objet d'une publication de textes, c'est « l'admirable compilation d'Auguste de Roscovany <sup>1</sup> ». Cette « compilation » déjà existante me dispense d'insister. J'aurais vraiment mauvais goût à le faire. Ce n'est pas que le sujet soit dépourvu d'intérêt ; il faut même dire qu'il a une actualité toujours vivante, car combien qui, encore aujourd'hui, posent la question du célibat ecclésiastique ? Plus d'un le fait en vue et dans

<sup>1</sup> Appréciation de D. Leclercq, dans l'*Appendice VI* au tom. II de l'*Histoire des Conciles* d'Héfélé, intitulé : *la Législation conciliaire relative au célibat ecclésiastique*, p. 1321 ; Paris, 1908. Il a paru à l'heure actuelle six volumes de cette traduction de l'*Histoire des Conciles* : tom. I<sup>er</sup>, première partie, un volume ; deuxième partie, un volume ; tom. II, première partie, un volume ; deuxième partie, un volume ; tom. III, première partie, un volume ; deuxième partie, un volume. Le traducteur a enrichi de nombreuses et de très utiles notes et d'*Appendices* le texte très substantiel d'Héfélé.

l'espoir d'une réforme. Il ne paraît pas vraisemblable que l'Église latine se relâche jamais de ce point de discipline. Elle ne cessera d'imposer le célibat au clerc le jour du sous-diaconat ; à plus forte raison, en fera-t-elle une obligation pour le diacre et pour le prêtre. Je ne parle pas de l'Évêque, puisque, à toutes les époques, la discipline a été en ce point plus rigoureuse pour lui que pour aucun autre ministre.

B) *Le Bréviaire*. Le sous-diacre contracte l'obligation de réciter le Bréviaire ; elle le suivra jusqu'à la mort, sans qu'il puisse se dispenser de le réciter jour par jour, hormis les cas d'impossibilité physique. C'est une obligation sacrée. Il est donc intéressant et curieux de savoir comment cette obligation a été présentée dans la suite des âges. On a écrit plusieurs fois l'histoire de ce livre qui s'appelle le Bréviaire ; l'autre histoire, celle du prix que l'Église attribue à sa récitation, mérite plus encore l'attention et les soins du prêtre, jaloux de connaître la tradition ecclésiastique d'une obligation aussi douce que forte. Par le célibat, le prêtre échappe aux grands soucis de la terre et déclare n'appartenir qu'aux âmes. Par la récitation du Bréviaire, qui est la prière officielle de l'Église, il se rapproche des Anges acclamant Dieu au Ciel par le cri d'admiration, d'adoration et de triomphe : *Sanctus, Sanctus, Sanctus*. On ne peut s'étonner qu'Auguste de Roscovany ait fait entrer dans la même publication le Célibat et le Bréviaire. Cela devait être. Il faut cependant s'en féliciter.

C) *L'obéissance et le respect envers l'Évêque*. Tout le monde connaît la question par laquelle l'Évêque termine la cérémonie de l'ordination sacerdotale : *Promittis mihi*

*et successoribus meis obedientiam et reverentiam ?* Cette question suppose le précepte de l'obéissance et du respect. Tout le monde connaît la réponse du nouveau prêtre, qui vient de célébrer avec l'Évêque : *Promitto*. Il accepte le précepte. L'engagement est formel ; il est pris devant l'Église à un moment d'une solennité unique et qui ne se renouvellera plus.

Cela suffit pour qu'il doive être désormais tenu. Cependant le prêtre éprouvera une réelle satisfaction à suivre la tradition littéraire de l'Église encore en ce point. Aussi bien elle peut aider beaucoup à définir le sens de cette obéissance, qui n'est pas celle du vœu que font les religieux ; de même le sens du respect qui est dû à l'Évêque, à sa personne et à ses actes. L'obligation du respect, *reverentia*, est plus étroite que celle de l'obéissance : un prêtre peut avoir des raisons de ne pas exécuter l'ordre que son Évêque lui donne ; il les présente et les fait agréer. Il n'en a jamais de manquer au respect qui lui est dû. Et comme trop souvent les prêtres l'oublient, qui parlent à tort et à travers contre la personne de l'Évêque, des textes bien choisis aideraient beaucoup à redresser les consciences erronées, dévoyées ou malades.

D) *L'Étude*. L'étude est certainement un devoir pour le prêtre, et non pas seulement pour le clerc aspirant au sacerdoce. Les saints canons le lui ont rappelé à la première heure, et depuis ils y sont revenus sans cesse, bien avant les universités créées ou approuvées par l'Église. Les universités furent des foyers de science éminente. Il ne s'agit pas d'ordinaire pour le prêtre de l'étude qui y conduit, mais de l'étude qui occupe l'esprit, qui préserve

contre les dangers de l'oisiveté, qui met chacun en mesure de remplir sa charge, parce qu'elle permet d'acquérir les connaissances techniques nécessaires à une bonne prédication et à un enseignement très sûr de la Religion. Le fait est que pour rester dans l'orthodoxie, il ne suffit pas de le vouloir ; il faut encore et avant tout connaître la théologie et la doctrine vraie : ce n'est pas toujours aisé, au milieu du dédale de la pensée individuelle, de l'hérésie et des théories religieuses que se permettent tant de gens dépourvus de toute *missio canonica*. Le point de l'étude, l'étude sacrée en général et l'étude de chacune des branches de la science sacrée : Écriture sainte, Théologie, Droit canon, Histoire, fournira un nombre considérable de textes. Je crois que chacun y trouvera beaucoup à prendre en dépit de certaines répétitions, notamment celle-ci que nul ne peut enseigner ce qu'il ignore. En tout cas, on y verra éclater dans une ampleur magnifique la pensée constante de l'Église, voulant que ses prêtres aient le lustre qui s'attache au savoir, et ainsi procurent aux âmes individuellement et à la société chrétienne prise dans son ensemble l'utilité qu'apporte toujours avec elle une pensée documentée, ferme et éclairée.

4. *Le ministère du prêtre.* Le simple prêtre n'a pas eu tout de suite dans l'Église un ministère particulier. Tout d'abord, et pendant plusieurs siècles, l'Évêque seul baptisa, célébra, présida. Il faisait tout. Le ministère centralisé entre ses mains dura partout aussi longtemps que la foi ne pénétra pas dans les campagnes et que le ministère sacré fut limité aux villes. Mais le

groupe chrétien s'étant constitué à la campagne, en pleins champs, au fond des vallées ou au sommet des collines, l'Évêque dut avoir des auxiliaires. Ils se trouvaient tout désignés : ils ne pouvaient être autres que les prêtres vivant autour de lui ; les prêtres baptisèrent, annoncèrent la foi, réconcilièrent les hérétiques, les *lapsi* ou autres, administrèrent les sacrements. Plus tard, quand la paroisse eut été organisée, un prêtre lui fut attaché avec la charge d'y remplir le ministère et la faculté d'y jouir du bénéfice qu'elle fournissait, dans la mesure permise par les canons. Les saints canons, en effet, ne l'abandonnèrent pas à lui-même. Ils réglèrent tout : la célébration de la messe, l'administration des sacrements, la prédication, la gérance des biens. Tout ce qui est propre à la liturgie pourrait être réservé ; bien que les rubriques aient leur importance et obligent, il semble qu'elles déborderaient le cadre projeté. Il n'y a pas grand'chose à faire : le Rituel est là, qui dirige l'action du prêtre faisant la cérémonie, gestes et prières. Tout au contraire, il est d'un grand intérêt pour tous de connaître la pensée de l'Église, légiférant, par exemple, sur le baptême, avant l'administration du baptême à tous les nouveau-nés indifféremment, aujourd'hui sur le baptême des adultes, sur la communion des enfants avant l'âge de raison ou tout de suite après l'âge de raison ; sur la première communion solennelle ; sur le mariage et ses conditions extérieures ; sur la visite des malades ; sur la gestion des biens. Le maniement de l'argent est certainement une chose délicate pour tout homme, et pour quelques-uns une épreuve. Dans l'Église, on a toujours établi une distinc-

tion profonde entre les biens personnels du prêtre, c'est-à-dire ceux qui lui viennent de son patrimoine, et les biens des églises, ou même les biens ou revenus provenant de son ministère. Les biens de son patrimoine lui appartiennent en propre, il en fait ce qu'il veut. Les saints canons ne s'en occupent que pour recommander les pauvres, louer l'aumône et provoquer des générosités.

Mais ils s'inquiètent des autres biens : 1<sup>o</sup> d'abord de ceux qui, venant des fidèles pour le culte ou l'œuvre de l'église, ne peuvent être détournés de leur destination ; il faut les bien gérer, n'en rien perdre, ne pas les aliéner ; 2<sup>o</sup> ensuite de ceux qui sont, à proprement parler, des biens d'église : de ceux-là il ne faut rien distraire, ils sont sacrés ; 3<sup>o</sup> de ceux qui ont leur source dans l'exercice du ministère. Ils peuvent aider à la subsistance du prêtre. Le prêtre a droit à cette subsistance. Mais il ne doit pas thésauriser. Ayant pris ce qui lui est nécessaire pour une vie honorable et un entretien digne, il dispose du reste et le destine à un usage pie. Par son origine, c'est un bien d'église ; il est juste qu'il demeure à l'Église.

Un point important du ministère, c'est la visite des malades ; de même la prédication et, avec la prédication, le catéchisme.

La visite des malades a fait l'objet de nombreuses dispositions canoniques ; la prédication plus encore, sans doute parce qu'elle a été plus négligée. Quant au catéchisme, le *De catechizandis rudibus* de saint Augustin prouve que déjà, de son temps, on y pensait dans la forme et dans les conditions imposées par les circon-

stances. Après le concile de Trente, on y a pensé plus encore<sup>1</sup>.

La visite des malades et la prédication reviennent à tout propos dans les textes anciens et récents.

L'instruction des enfants n'y est pas étrangère, et là on pourrait insérer les textes intéressant les écoles. Aujourd'hui que l'école nous a échappé, l'instruction des enfants

<sup>1</sup> Tout le monde sait que saint Charles Borromée organisa les catéchismes paroissiaux en vue de la communion des enfants.

On lit dans les *Actes* du onzième synode diocésain (1582) :

« De præparatione prima communicantium servantur hæc, ut infra.

« Parochi, præter diligentiam, quam in hoc officio in scholis item doctrinæ christianæ ponere debent, singulis mensibus semel certa constituta die, pueros, qui annos novem attingunt, ad ecclesiam evocent, singulatimque ad rectam constandi rationem instruant regulis in sacramentali libro traditis; illos autem, qui decennium attigerint, hebdomadæ septuagesimæ initio accersant, et sigillatim instruant, atque erudiant ad cognitionem, cultumque sanctissimi sacramenti Eucharistiæ; doceantque quam humiliter, et religiose, reverenterque ad eam sumendam accedant, ex regulis item præscriptis ejusdem libri sacramentalis.

« Cum de pueris deliberatur, qui ad sacram communionem accedunt, Parochus quidem perquirat etiam a parentibus, de eorum pietate, et ingenii præstantia usuque rationis. Eorum, qui primo sacram communiorum sument, nomina Parochus in urbe nobis ante Quadragesimæ tempus mittat, aut afferat; in Dicecesi autem vicariis foraneis.

« Qui primo ad sacram communionem accedunt, de manu Parochi sui sumere studeant, si vero Visitationis occasio, aliave tulerit, ut a nobis sumere possint, paterna caritate illis ministrabimus, quicumque Parochi testimonio idonei erunt, quibus ministremus.

« Cum autem primo accedunt, testificationem scriptam ab eodem Parocho habeant, quam clerico, ministrove tradant, quam sacram communionem sumant. »

*Acta Ecclesiæ Mediolanensis*, tom. II, col. 1049, 1050. Petit in - 4°. Milan, 1890.

se fait surtout ou même uniquement par et dans les catéchismes. Au xvi<sup>e</sup> siècle, on pensa déjà à cette forme d'instruction ; maintenant elle tend à devenir universelle. Les Statuts diocésains de l'époque contemporaine fourniront bien des textes précieux.

Quant au zèle proprement dit, il a été mis en honneur de tout temps. L'antiquité et surtout les époques troublées par l'hérésie fourniront des indications suggestives sur le zèle, soit que l'on reprenne et condamne l'indifférence, la paresse, l'incurie, soit qu'on excite le prêtre à allumer en lui la flamme apostolique.

Depuis quelque temps, les œuvres ont acquis une place très large dans le ministère du prêtre. Il est probable que le champ va s'étendre encore. A l'heure actuelle, l'activité chrétienne se porte du côté des œuvres. Il semble que c'est nouveau. Non. Telle œuvre en particulier est nouvelle ; l'idée des œuvres est certainement ancienne. On la verra surgir souvent de ces textes froids pour nous. Il serait vraiment utile que nous sachions, d'une part, tout ce qu'on a pensé, et, d'autre part, tout ce qu'on a organisé, depuis les Catacombes, qui assuraient aux chrétiens, aux humbles en particulier, la sépulture sainte, jusqu'aux patronages modernes, créés pour entretenir et soutenir la foi et favoriser la persévérance chez les enfants, garçons ou filles, pendant et après l'école neutre.

Beaucoup de ces œuvres regardent le curé autant que le prêtre et même plus que le prêtre.

Or, être curé, c'est remplir un office, une fonction. Voyons donc les fonctions du prêtre.

5. *Les fonctions du prêtre.* Nous distinguons entre la



fonction et le ministère. Un prêtre peut être appelé à exercer le ministère sans avoir une fonction. La fonction suppose une charge avec une responsabilité bien nettement définie. Par exemple, l'archidiacre, l'archiprêtre, l'official, le promoteur, l'écolâtre autrefois, le théologal aujourd'hui remplissent ou remplissaient chacun une fonction. Pour aucun, elle ne fut éphémère. Ces dignitaires apparaissent très souvent dans les textes avant le *Corpus juris*. Quelques-uns ont joué un rôle important, par exemple l'archidiacre, par exemple l'official.

A propos de l'official, on ne va pas demander de faire la compilation des textes regardant le tribunal qui s'appela l'Officialité. Toutefois, comme ce tribunal a vécu longtemps, il serait bon de dire, grâce aux anciens monuments écrits, ce qu'il fut, comment il fut constitué, comment il fonctionna. Cela viendrait assez bien avec ce que l'on trouverait, facilement d'ailleurs, sur l'official lui-même. Quant à l'archidiacre, il a occupé une place importante d'assez bonne heure, par exemple à l'époque mérovingienne, et en général à toutes les époques où les fidèles faisaient leurs offrandes pour soutenir le clergé et assurer sa subsistance diocèse par diocèse.

Il est possible que tout cela soit surtout de l'histoire et que rien de cela ne ressuscite; cependant même cette histoire sera instructive pour nous, bien que nos temps soient plutôt étranges. Dans l'Église, tout se fait par tradition. L'Église ne souffre pas les heurts et les soubresauts. Elle veut toujours réaliser la parole de son Maître, qui a dit que : « tout scribe, versé dans ce qui regarde le royaume des cieux, ressemble à un père de famille qui tire de son trésor

des choses nouvelles et des choses anciennes<sup>1</sup>. » Si elle sait qu'il « faut mettre le vin nouveau dans des outres neuves<sup>2</sup> », elle n'ignore pas que le vieux vin est bien meilleur<sup>3</sup> que le nouveau. Elle consulte toujours le passé; elle se complait dans la tradition séculaire.

6. *Bénéfices et dignités du prêtre.* Cette matière est certainement abondante; elle fournira beaucoup. Si on la rapproche de la transformation survenue après les Concordats et plus spécialement pour la France après celui de 1802, elle paraîtra peut-être trop abondante. Les curés dits desservants ont perdu l'inamovibilité et sont placés sous le régime administratif, avec une différence cependant, c'est que si, dans l'administration civile, la fonction est à l'avancement et le déplacement est simplement ordonné, la modération préside à l'administration ecclésiastique; la justice distributive s'impose à elle, mais dans une certaine mesure et limite, qui sont déterminées par le bien des âmes et l'intérêt public auquel l'intérêt privé doit toujours céder le pas. Par exemple, la paroisse, le bénéfice, la dignité ne sont pas pour le prêtre; mais c'est le prêtre qui est pour la paroisse, le bénéfice, la dignité; que le titre confère l'inamovibilité ou non, l'ambition est exclue de l'Église; car elle conseille mal. En outre, la paroisse, le bénéfice, la dignité sont ordonnés au bien des âmes. C'est ce bien seul qu'il faut avoir en vue. Le prêtre apte à le réaliser reçoit donc la charge. Ainsi se trouve déconsidéré le prêtre de carrière. Le prêtre n'est pas un fonctionnaire au sens laïque, bien

<sup>1</sup> Matth., XIII, 52.

<sup>2</sup> Luc., V, 38.

<sup>3</sup> Luc., V, 39.

qu'il remplisse des fonctions. Il ne se cherche pas lui-même. La gloire de Dieu et le profit spirituel des autres satisfont toute son ambition. De cette ambition, il doit être possédé à un haut degré.

Nos textes, qui plus d'une fois paraissent n'avoir qu'un sens péjoratif ou litigieux, contiennent en substance cette doctrine.

On ne sera d'ailleurs pas obligé de retenir les procès et leurs grimoires ; on fera même bien de les exclure ; car, indépendamment de la surcharge énorme qu'ils seraient, ils ne contiennent d'ordinaire rien qui soit d'un intérêt durable. Un choix s'imposera ; il demandera une extrême attention et un esprit bien et dûment averti.

Tel est à peu près le cadre que l'on peut proposer pour la collection de textes qu'on a en vue. Chaque matière fournira la matière de un ou de deux volumes, ou peut-être plus, comme aussi peut-être moins. Je n'en parle qu'après un coup d'œil jeté à vue de pays. Ce que je crois bien savoir, c'est que tout se rapportera à la formation du prêtre et que cette œuvre, une, variée et toujours belle, est sortie de la sagesse de l'Église, ayant le devoir de donner à son ministre l'Esprit de son sacerdoce, de ses charges et de ses devoirs.

### III

Tels sont les divers points auxquels il sera bon de s'arrêter dans la recherche, l'étude et le choix des *Monumenta* de la tradition ecclésiastique.

J'affirme qu'aucune des règles qui s'y trouvent énoncées n'a fait naufrage dans la mêlée des discussions, des contro-

verses et même des polémiques. Elles s'appuient sur les *Monumenta*; et ceux-ci, à leur tour, témoignent du même vouloir de la part de l'Église. A toutes les époques, elle a travaillé avec un amour éclairé et inlassable à infuser dans le sacerdoce son propre esprit, afin de donner au prêtre l'esprit de son état, l'Esprit ecclésiastique. Et cela, non pas une fois, mais cent fois, non pas en passant, mais à chaque moment, non pas dans telle circonstance plus critique ou plus troublée, mais même dans les moments les plus calmes. Combien elle a veillé, combien elle a été prudente, on le voit surtout dans la suite coordonnée des *Monumenta* de son histoire. La barrière élevée progressivement fut puissante. Combien de prêtres ont dû et doivent à l'Église l'honneur de leur sacerdoce, la régularité de leur vie, les vertus de leur état!

L'Église leur ayant parlé, ils l'ont écoutée.

Les *Monumenta* dont je désire la collection sérieée la montrent parlant toujours, à chaque époque, avec le même sentiment maternel.

On me reprochera de me borner à cette affirmation. Dans ce chapitre, on cherchera en vain une preuve. Sans doute; mais on voudra bien ne pas perdre de vue que cette preuve n'était point possible ici. C'est elle qui serait l'anneau d'or final d'une chaîne embrassant vingt siècles et les diverses nations constituées depuis l'avènement du Christ, et comprenant les décrets apostoliques, les décisions conciliaires et les statuts synodaux. Vraiment s'attendait-on à la tenir anneau par anneau?

D'ailleurs, chacun des points qui ont été marqués comme pouvant entrer dans le cadre proposé rappelle simplement

une règle précise de vie imposée au prêtre. Personne ne contestera l'une ou l'autre de ces règles : l'ordination, l'honnêteté, le célibat, le bréviaire, l'étude, l'obéissance et le respect envers l'Évêque, etc. ; elles s'autorisent de l'usage universel ; entourées de respect et obéies, elles ont pour elles l'évidence résultant d'une pratique partout honorée.

Si j'avais mis en avant un point ignoré de la vie sacerdotale, la preuve se fût imposée ; je n'ai parlé que de choses courantes, classiques, actuellement à la base de la vie du prêtre. Pourquoi la preuve ?

Il ne faut pas en conclure que la collection désirée est rendue par là même inutile ; car on éprouve un plaisir particulier à appuyer sur une tradition ancienne, même ce que l'on aime le plus. C'est le plaisir de la foi : après l'étude des motifs de crédibilité, on sait pourquoi l'on croit.

Que le prêtre sache de même pourquoi l'obéissance, pourquoi l'étude, pourquoi le célibat, pourquoi la révérence et le respect envers l'Évêque, pourquoi son genre de vie, et c'est une joie qu'il se donne et une force nouvelle et agissante pour mieux pratiquer ce qu'il pratique déjà avec fidélité et sans regret.

Il est ministre de l'Église. Il la vénère, il la sert et lui est attaché. Quelle satisfaction pour le cœur, quelle force pour l'esprit s'il peut la suivre dans son action d'hier, au moment où il la voit dans son action d'aujourd'hui ! Comme elle n'a pas modifié son enseignement, sa direction, ni son esprit, le prêtre peut se dire à lui-même avec une certitude entière que telle elle sera demain : les siècles à venir garderont notre discipline. Ainsi le prêtre, plongeant son regard dans le Ciel vers lequel il s'achemine, y voit le

sacerdoce éternel de N.-S. Jésus-Christ, et aussi et de même, essayant de pénétrer dans les âges à venir, il voit sur la terre le même sacerdoce après lui, la même discipline, le même sacrifice du pain et du vin, les mêmes charges et les mêmes devoirs. Il peut se dire : Les prêtres qui viendront après moi feront comme j'essaye de faire, ils auront le même Esprit ecclésiastique, grâce à l'Église, mère des peuples et formatrice du Clergé.

Y a-t-il un enseignement meilleur, plus opportun et plus fortifiant ? Je ne le pense pas. C'est pourquoi je vénère la tradition sacerdotale, j'aime la discipline cléricale et je rends à l'Église l'hommage qui est dû à sa sagesse et à sa vigilance qui n'a jamais fléchi. Je n'ai qu'un regret, c'est que mon hommage soit si peu digne d'elle et si infirme.

Quand je parle de l'Église, je pense principalement à l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises.

Ce n'est que juste pour tout homme de foi et pour le bon historien.

---

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

Le prêtre est, par vocation, placé entre les hommes coupables et Dieu, qui veut les sauver tous et chacun, et qui les sauve si, pardonnés, ils ont reçu la grâce de la Rédemption, dont Notre-Seigneur Jésus-Christ est la cause méritoire et la source. Mais c'est l'Église qui reconnaît cette vocation de l'élu et qui, par l'ordination, la consacre; elle a mission pour cela : et même sa mission est plus haute et plus large encore, elle seule procure le salut éternel; son fondateur, qui lui a désigné les moyens à prendre, lui a laissé le soin de l'application et de la direction; le prêtre dépend d'elle, non seulement parce que, à toute société bien organisée, il faut une autorité, et que l'Église est investie de cette autorité dans la personne du Pape et des Évêques, mais encore parce que l'Église lui donne la forme de vie qui lui est propre, la lui impose même, afin d'imprimer en lui ce qu'un concile carolingien a appelé *conversatio sacerdotalis*<sup>1</sup>, et saint Charles Borromée *animus sacerdotalis*. Il est certes naturel et légi-

<sup>1</sup> Concile de Paris, de l'année 829. Werminghoff, *Concilia ævi Karolini*, tom. I, p. 626.

time qu'elle règle elle-même la manière d'être de ses ministres, desquels dépend en partie son honneur et sa bonne réputation dans le monde, et par conséquent, avec l'efficacité du ministère apostolique. le salut des âmes. En fait, à toutes les époques de son histoire, l'Église s'est directement occupée du prêtre, et la législation qui est sortie de sa sagesse avertie est extrêmement abondante. Rien ne lui échappe; elle prévoit et règle l'éducation du futur prêtre, l'ordination du prêtre, et après, s'il tombe dans un cas grave, son exclusion; son genre de vie qui doit toujours tendre à l'édification du peuple chrétien, et même la réaliser, négativement, tout au moins, en évitant tout scandale; ses obligations personnelles et ses devoirs, s'il remplit un ministère ou une fonction, ou les deux en même temps; l'étude avec ses avantages et le devoir qui en résulte; les titres et les dignités, accompagnés de l'immovibilité ou non. C'est dans les diverses prescriptions édictées par les saints Canons que se trouve, pour le prêtre, la vraie forme de sa vie, lui donnant le véritable esprit de son état, lui disant en quoi consiste l'Esprit ecclésiastique. Aussi, aux jours où celui-ci est en déclin, n'importe pour quelle cause: la faute de quelques-uns, l'entraînement général, la force des idées en faveur, c'est à cette source bénie qu'il faut aller le chercher pour le relever. Et si le travail de retour aux authentiques traditions se fait avec sagesse, sans faiblesse aucune et pour un motif de foi, il n'est pas douteux que le sacerdoce n'en reçoive une impulsion féconde.

J'ai mis mon avant-propos sous l'autorité de Pierre de Blois. Je finis avec lui. S'adressant à tous les prêtres dans la per-



sonne d'un évêque, son ami, il disait : « Puisque les temps sont mauvais, il faut faire tourner leur malice au profit des âmes, en trouvant en eux de quoi composer les mœurs, régler les affections, diriger les actes, et ainsi entourer du lustre d'une noble vie tout l'ordre ecclésiastique<sup>1</sup>. »

Ce vœu se réalisera, si les prêtres, recevant le conseil d'Isaïe<sup>2</sup> : *Respicite ad petram unde excisi estis*, aiment puiser l'Esprit ecclésiastique, si nécessaire à la dignité de leur vie et si bon pour le salut de leurs âmes, tout d'abord dans les enseignements de l'Église Romaine, qui a mission, charge et autorité. Taillé dans ce rocher, le prêtre sera le *vir Dei* de saint Paul.

<sup>1</sup> Quoniam dies mali sunt, oportet de malitia temporis in usum animarum aliquod sequestrare, quod componet mores, regat affectus, dirigat actus, ipsumque ordinem tuum ordinet et honestet. *De institutione episcopi*. Migne, *Patr. lat.*, tom. CCVII, col. 1102.

<sup>2</sup> Is., LI, 1.



# TABLE

AVANT-PROPOS. . . . .	V
<b>CHAPITRE I. — LE SUJET</b>	
I. — Raisons d'aborder un tel sujet. . . . .	2
II. — La question. . . . .	5
III. — Nature de l'Esprit ecclésiastique. . . . .	10
<b>CHAPITRE II. — LE DÉCLIN</b>	
I. — Déclin de l'Esprit ecclésiastique. . . . .	21
II. — Causes générales de ce déclin . . . . .	23
III. — Signes extérieurs et visibles de ce déclin. . . . .	35
<b>CHAPITRE III. — RÉNOVATION DE L'ESPRIT ECCLÉSIASTIQUE</b>	
I. — Elle est nécessaire et non pas seulement opportune. . . . .	44
II. — Elle est possible. . . . .	52
III. — Moyens à prendre pour l'assurer en soi-même . . . . .	44
<b>CHAPITRE IV. — L'ÉGLISE LATINE ET LE PRÊTRE.</b>	
<b>ACTION GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE</b>	
I. — Aux temps apostoliques. Ensemble des devoirs du prêtre. . . . .	64
II. — De saint Ignace d'Antioche à l'édit de Constantin (313-313). Cohésion du prêtre et de l'évêque. . . . .	66
III. — De l'édit de Constantin à saint Léon le Grand (313-450). Avènement social du prêtre. . . . .	70
IV. — De saint Léon le Grand à Charlemagne (450-800). Immunité du prêtre. . . . .	85
V. — De Charlemagne à saint Grégoire VII (800-1075). Indépendance du prêtre au spirituel à l'égard du pouvoir séculier. . . . .	95
VI. — De saint Grégoire VII au concile de Trente (1055-1560). Doctrine théologique et canonique. . . . .	101
VII. — Du concile de Trente à nos jours. Éducation du clerc. . . . .	104
VIII. — Résumé. . . . .	112
<b>CHAPITRE V. — LES CANONS DE L'ÉGLISE ET LE PRÊTRE</b>	
I. — Caractère général des canons de l'Église regardant le prêtre. Leur collection possible et utile. . . . .	115
II. — Points plus particuliers où ce qui convient au prêtre se trouve plus spécialement défini :	
1° L'ordination . . . . .	123
2° La vie du prêtre. . . . .	124
3° Les obligations du prêtre. . . . .	127
4° Le ministère du prêtre. . . . .	130
5° Les fonctions du prêtre . . . . .	134
6° Les bénéfices et les dignités du prêtre. . . . .	136
III. — L'Église parlant toujours au prêtre pour former en lui l'Esprit ecclésiastique. . . . .	137
CONCLUSION GÉNÉRALE. . . . .	141